



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 140 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 6 février 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 février 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Crowfoot.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

JEAN CARLE

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, à la Chambre, tous les députés sont protégés par l'immunité parlementaire et ils ne peuvent être harcelés en raison de leurs convictions mais, à en juger par les attaques personnelles auxquelles se livre l'opposition, il est clair que certains d'entre nous abusent de cette immunité pour harceler un simple citoyen.

Je veux parler du traitement honteux réservé à M. Jean Carle et à sa famille. Je connais Jean Carle.

[Français]

J'ai travaillé de près avec lui. Jean a énormément de talent et c'est un privilège d'appeler Jean Carle un ami.

[Traduction]

Ayant commis le péché d'avoir travaillé pour le premier ministre, il est maintenant victime d'une chasse aux sorcières menée par l'opposition et dont le sénateur McCarthy lui-même serait fier. Il fait l'objet d'allégations non fondées d'actes illicites, allégations qui ont été réfutées à maintes reprises, y compris ce matin dans le *National Post*. La moindre progression de sa carrière donne lieu à des remarques sarcastiques et à des insinuations malveillantes, sans égard à la réalité ou à leurs conséquences pour sa réputation et pour sa famille.

L'opposition fait peut-être cela pour s'amuser, mais cela n'a rien de drôle.

* * *

LES SPORTS D'HIVER

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pendant cinq jours la semaine dernière, j'ai fait une randonnée en compagnie de Clayton Prince, secrétaire général de la Fédération des motoneigistes de la Colombie-Britannique, et de 18

autres motoneigistes. Nous avons parcouru presque 500 milles, de Kitimat, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, à Wells, dans le centre de la Colombie-Britannique.

La Fédération des motoneigistes de la Colombie-Britannique milite en faveur de la création d'un réseau de pistes reliant les diverses localités de la Colombie-Britannique et du Canada. Je reconnais que la motoneige est un sport légitime, une source réelle de revenus pour le tourisme d'hiver, spécialement dans les petites localités rurales du Canada, et j'appuie pleinement les efforts de cet organisme.

À l'issue de cette randonnée, j'ai eu le plaisir d'assister aux Jeux d'hiver du nord de la Colombie-Britannique, à Smithers. Je félicite les bénévoles et les dirigeants communautaires de Smithers qui ont fait de ces jeux un grand succès. Je félicite également les centaines de participants, d'entraîneurs et de parents venus de tout le nord de la Colombie-Britannique. Ce sont tous des champions.

* * *

[Français]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-7 sur les jeunes contrevenants canadiens a été adopté, ceci suite à un amendement qui avait été proposé par le Sénat touchant la détermination des peines imposées aux contrevenants autochtones.

Le ministre libéral de la Justice et député de Outremont a déclaré qu'une fois sanctionné, ce projet de loi offrira toute la flexibilité requise pour permettre au Québec de maintenir son propre système, lequel fait une large place à la réhabilitation plutôt qu'à l'incarcération.

Seulement 19 députés du Bloc québécois sur 38 ont voté contre. Je le répète, seulement 19 députés du Bloc québécois sur 38 ont voté contre.

* * *

•(1405)

[Traduction]

LA PREMIÈRE NATION MEMBERTOU

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de faire état d'une réussite importante réalisée dans ma circonscription. La première nation Membertou est devenue le premier gouvernement autochtone en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO.

Cette certification ISO indique aux clients que les produits et services de la réserve atteignent un niveau élevé de qualité, ce qui est une exigence fondamentale pour pouvoir faire affaire avec bon nombre des grandes multinationales.

Article 31 du Règlement

La première nation Membertou est déterminée à devenir maîtresse de sa propre destinée. Même si elle a déjà signé des ententes avec quatre grandes sociétés, elle poursuit ses efforts en vue d'améliorer la vie de ses membres. Les accords commerciaux ont rapporté à la bande plus de 500 000 \$ au cours de la dernière année et le taux de chômage est passé de 50 à 35 p. 100.

Je demande donc à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter le chef Terrence Paul, le PDG Bernd Christmas et tous les membres de la première nation Membertou pour leur travail acharné et leur attitude de pionniers à l'égard du développement de leur communauté. Cette première nation est vraiment exemplaire pour toutes les collectivités du Canada.

* * *

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Coopération internationale a annoncé, dimanche dernier, que l'ACDI allait continuer d'appuyer le travail entrepris au Guatemala par les coopératives québécoises regroupées sous le nom de SOCODEVI.

L'ACDI versera jusqu'à sept millions de dollars en quatre ans à SOCODEVI pour soutenir sa collaboration avec de petites coopératives agricoles au Guatemala. Ainsi, des milliers de familles rurales pourront bénéficier d'un accès amélioré à des matériaux agricoles et aux débouchés de mise en marché.

La paix de 1996 au Guatemala a mis fin à quatre décennies de guerre largement nourrie par les écarts entre les riches et les pauvres. Cette paix de 1996 se gagne au quotidien dans l'amélioration des conditions de vie des gens.

En appuyant le travail de SOCODEVI au Guatemala, le Canada contribue à cette paix.

Voilà un exemple concret de l'appui du Canada aux populations défavorisées dans les pays en voie de développement.

* * *

[Traduction]

LE JUBILÉ D'OR

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Canada et le Commonwealth célèbrent le 50^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II.

Puisque seulement deux monarques du Canada ont régné ainsi pendant 50 ans, des félicitations s'imposent. Elizabeth II est notre reine depuis un demi-siècle, une période pendant laquelle le monde entier et les États du Commonwealth ont connu des changements fondamentaux.

Durant tout son règne, Sa Majesté a personnifié la dignité et la grâce que les Canadiens associent à la monarchie. Elle représente la paix, l'ordre et le bon gouvernement que bien des gens chérissent comme l'une des forces de notre nation. La stabilité que la monarchie apporte à notre pays constitue une protection efficace et une tradition bienvenue.

Rendons donc hommage à notre souveraine. Qu'elle règne pendant de nombreuses années encore. Vive la reine!

[Note de la rédaction: Les députés chantent *God Save the Queen.*]

MARC ET ROGER GAUTHIER

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais signaler un acte de générosité d'un père envers son fils, tous les deux habitant ma circonscription.

[Français]

Il y a quelques jours, Roger Gauthier a fait le don d'un de ses reins à son fils Marc. Ce geste d'une extrême générosité exprime d'une part l'amour et le dévouement qu'un parent partage avec son enfant et aussi la confiance et l'appréciation de ce dernier envers son père.

Dieu merci, les deux se portent bien. Le père et le fils sont un témoignage des bienfaits du don d'organes qui sauve des vies.

Merci Roger, bonne santé et bonne vie à Marc.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, les localités côtières, les industries de la pêche et du transport maritime commercial réclamaient avec insistance l'établissement d'une organisation de recherche et de sauvetage.

C'est ainsi que le 26 janvier 1962, Léon Balcer, ministre des Transports de l'époque, annonçait que la flotte de navires du ministère des Transports allait être désignée sous le nom de la Garde côtière canadienne.

Aujourd'hui, la flotte de navires a, entre autres, pour mandat de coordonner et d'effectuer les activités de recherche et de sauvetage maritimes, d'appuyer l'application de la réglementation sur les pêches, de fournir des navires ou plates-formes pour la recherche océanographique et halieutique et de veiller à ce que les routes maritimes soient dégagées et sûres.

Je demande à mes collègues de joindre leur voix à la mienne pour féliciter les 4 400 personnes qui travaillent à la Garde côtière et les 5 100 bénévoles pour leur dévouement et leurs actions qui lui permettent de remplir son mandat.

* * *

● (1410)

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, je désire féliciter chaleureusement les sept jeunes de la région de Québec qui feront partie de la délégation du Canada aux Jeux olympiques d'hiver de 2002.

En effet, Mélanie Turgeon, Anne Marie LeFrançois et Sara-Maude Boucher, en ski alpin, Guillaume Morisset, en planche à neige; Philippe Marois, Patrick Bouchard et Éric Brisson, en patinage de vitesse, se sont joints à l'équipe olympique canadienne pour les jeux de Salt Lake City, qui se dérouleront du 8 au 24 février prochain.

Faire partie de cette équipe demande un dépassement extraordinaire. Nous sommes fiers de cette sélection qui est sans contredit le résultat de nombreuses années d'entraînement intensif.

Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs efforts vers l'atteinte de leur plein potentiel lors des prochains jeux.

[Traduction]

LE PRINCESS PATRICIA'S CANADIAN LIGHT INFANTRY

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le cinquantième anniversaire du couronnement de la reine.

La royauté a façonné notre riche héritage et notre culture actuelle et elle continuera de guider nos pas à l'avenir.

Les forces armées canadiennes sont imprégnées de la tradition royale. De nombreux régiments portent un nom royal et font l'objet d'un patronage royal.

Le Princess Patricia's Light Infantry sera honoré aujourd'hui à l'hôtel de ville d'Edmonton. Son colonel en chef est la comtesse Patricia Mountbatten of Burma. Son père, lord Mountbatten, ainsi que son fils Nicholas ont été tués au cours d'un attentat à la bombe terroriste en 1979. Le PPCLI poursuit toujours la lutte contre le terrorisme.

Les Edmontoniens ont démontré leur appui envers la brigade aujourd'hui au cours d'une cérémonie spéciale de lever du drapeau tenue à l'hôtel de ville, où leur drapeau flottera jusqu'au retour de ses membres.

Nous aimerions aujourd'hui souhaiter un long règne à notre gracieuse souveraine, une bonne santé aux membres de la famille royale et la meilleure des chances au Princess Pat et à tous ceux qui sont au service du Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour témoigner de la confiance absolue et sans équivoque du gouvernement envers l'intégrité et la valeur de tous les immigrants au Canada.

J'ai été consterné de lire aujourd'hui dans les journaux qu'un porte-parole d'un prétendant à la direction du gouvernement de l'Ontario aurait traité de rebuts les immigrants qui arrivent en Ontario.

J'aimerais assurer à la Chambre que je ne considère aucun immigrant comme étant un rebut. Tant cette province que le pays tout entier ont été en grande partie construits par des immigrants dont le dur labeur et l'amour du Canada ont fait la renommée de ce pays.

Le gouvernement actuel n'a aucune objection à collaborer avec la province de l'Ontario à la mise au point d'une entente fédérale-provinciale en matière d'immigration. Nous avons conclu des ententes similaires avec bon nombre d'autres provinces; je pense par exemple à l'accord en matière d'immigration conclu avec le Québec.

Toutes ces ententes ont réussi jusqu'à présent à répondre aux besoins de l'économie canadienne tout en permettant d'accueillir les personnes qui sont venues dans notre pays par choix ou par nécessité, pour travailler à construire le meilleur pays au monde.

Je demanderais à tous les députés de se joindre à moi pour dénoncer un langage aussi injurieux envers les immigrants.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, au Nouveau Parti démocratique, nous sommes solidaires des dizaines de milliers d'étudiants, d'un océan à l'autre du pays, et de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants à l'occasion

Article 31 du Règlement

de cette Journée nationale de défense de l'enseignement postsecondaire public, accessible et de qualité.

Les étudiants croulent sous le poids des dettes et des frais de scolarité dont la hausse a été provoquée par l'érosion du financement public consenti à nos universités et à nos collèges.

En dépit de cette situation, plus de 90 p. 100 des étudiants remboursent leurs prêts d'études. Comparez cela avec les entreprises mauvais payeurs qui siphonnent des milliards de dollars de deniers publics auprès d'Industrie Canada et dont le taux de remboursement se chiffre à moins de 2 p. 100. Quel bel exemple de conscience sociale.

Combien de fois avons-nous entendu répéter que l'éducation c'est l'avenir? Pourtant, le gouvernement a sabré dans les fonds consentis à l'éducation.

Aujourd'hui, nous présentons au gouvernement fédéral un message de la part des étudiants. Le gouvernement doit cesser de consentir des milliards de dollars à ses amis du secteur privé et doit rendre l'éducation accessible à tous les étudiants pour assurer leur avenir.

* * *

[Français]

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, cela fait 50 ans aujourd'hui qu'Elizabeth II a accédé au trône d'Angleterre. Peu de chefs d'État auront été présents sur une si longue période et auront été témoins de tant d'événements. Aussi, le Bloc québécois souhaite profiter de cette occasion pour saluer la reine et le prince Philip, qui fêtent aujourd'hui le jubilé d'or de son accession au trône.

Les députés du Bloc québécois, tout comme la grande majorité des Québécoises et des Québécois, ne se sentent pas soumis à la Couronne britannique et ne se considèrent donc pas comme ses sujets. Certains épisodes de l'histoire des francophones en Amérique, comme la déportation des Acadiens, soulèvent encore certains griefs.

Quant au peuple britannique, qu'il sache que le Bloc québécois, au nom du peuple québécois, lui fait part de son amitié fraternelle et lui souhaite des célébrations aussi belles que joyeuses.

De même, le respect et l'attachement parfois profonds que certains Canadiens vouent à la Couronne britannique se doivent d'être respectés. D'autres peuples et d'autres individus dans le monde sont attachés d'une façon ou d'une autre à la Couronne britannique et à la reine.

À ceux et celles qui souligneront l'événement, le Bloc québécois souhaite de joyeuses célébrations.

* * *

●(1415)

[Traduction]

LE JUBILÉ D'OR

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ce 6 février marque le 50^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II et constitue un événement important pour le Canada.

Il y a 50 ans aujourd'hui, la princesse Elizabeth était couronnée reine du Canada et le lien étroit et personnel qui l'unissait à notre pays s'est alors transformé en attachement réciproque qui prévaut toujours.

Questions orales

Au cours des 50 dernières années, le Canada s'est développé et est devenu la nation moderne et cosmopolite que nous connaissons aujourd'hui. Sa Majesté a assisté à nombre d'événements marquants pour le pays et a ardemment défendu les valeurs canadiennes qui nous sont les plus chères.

Tous les Canadiens sont invités, dans la proclamation du 6 février 2002, à profiter de l'occasion pour rendre hommage à la dévotion exemplaire, à la dignité, à la présence et au sens du devoir de Sa Majesté et à se pencher sur la myriade de réalisations canadiennes qui ont marqué les 50 dernières années.

Nous souhaitons à Sa Majesté de régner de nombreuses années encore et d'être témoin d'un avenir rempli d'espoir et de possibilités.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles: les Canadiens ont la possibilité de reprendre le contrôle du gouvernement.

La coalition a présenté un ensemble de réformes démocratiques qui permettent aux Canadiens de choisir entre donner le pouvoir de prendre toutes les décisions au premier ministre ou la possibilité aux citoyens d'avoir vraiment leur mot à dire dans la façon dont ils sont gouvernés.

Le groupe de travail de la coalition sur la réforme démocratique propose une vision qui inclut un Sénat élu et réformé, l'obligation de rendre compte et la responsabilité de chaque député et de plus grandes possibilités pour les citoyens d'avoir un impact direct sur la façon dont ils sont gouvernés.

C'est une vision qu'appuie la coalition PC/DR. C'est une vision qu'appuient tous ceux de nous qui appartenons à la tradition de l'alliance réformiste. C'est une vision qu'appuient les conservateurs au Sénat ainsi que la direction du Parti progressiste-conservateur.

Ce plan permet de rassembler les Canadiens et, oui, les partis politiques afin de remplacer les libéraux qui, sous prétexte qu'ils sont au gouvernement, estiment qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

Aux gens qui restent dans le doute, je dis que c'est notre culture, notre raison d'être, notre chance.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux que le premier ministre se soit remis de sa grippe. C'est bon de le revoir à la Chambre.

Depuis une semaine, la Chambre discute de ce que le ministre de la Défense nationale a dit au premier ministre et du moment où ces renseignements ont été transmis. Nous pouvons maintenant entendre la version du premier ministre.

Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que, pendant une semaine entière après que des soldats canadiens eurent livré des terroristes d'Al-Qaïda aux Américains, ni lui, ni son cabinet, ni le Conseil privé n'étaient au courant de cet incident?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a dit depuis le début à la Chambre qu'il m'avait informé et qu'il avait informé le Cabinet en même temps, le mardi, et qu'il avait été mis au courant de l'incident

en termes généraux le lundi. Il s'est rendu compte que les soldats canadiens n'étaient pas les seuls à être directement impliqués lorsqu'il a vu la photo. Il a expliqué très clairement à la Chambre la chronologie des événements, et j'ai accepté son explication.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le principe de la responsabilité ministérielle signifie que les ministres sont responsables des actes de leur personnel et des fonctionnaires de leur ministère.

Si le ministre de la Défense n'a pas informé le premier ministre, alors il est en faute. Cependant, si le personnel du premier ministre et ses fonctionnaires ne l'ont pas informé, alors le premier ministre est responsable, lui aussi, d'avoir induit les Canadiens en erreur.

Encore une fois, quelqu'un au cabinet du premier ministre ou au bureau du Conseil privé savait-il, avant mardi dernier, que des terroristes avaient été capturés et remis aux Américains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon les règles parlementaires, les ministres sont responsables devant la Chambre des communes.

J'ai entendu parler de l'incident pour la première fois lorsque le ministre de la Défense m'en a informé, en même temps qu'il en a informé le Cabinet, lors de la réunion du Cabinet de mardi dernier. Personne d'autre ne m'en avait parlé. La seule personne qui m'a informé de cela a été le ministre de la Défense lui-même, et il l'a fait en même temps que pour le reste du Cabinet.

* * *

● (1420)

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais interroger le gouvernement à propos des changements qu'il a apportés aux subventions du programme d'infrastructure.

L'automne dernier, le cabinet du premier ministre a dit que c'était le premier ministre, et non le ministre des Finances, qui rédigeait le budget. Il semble que le premier ministre n'ait pas arrêté de rédiger le budget.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Si une fondation indépendante était une si bonne idée le 10 décembre, pourquoi ne l'est-elle plus le 6 février?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, depuis le 10 décembre, on a eu plusieurs discussions sur une base internationale avec des institutions financières internationales. On a constaté qu'on ne réussirait à mettre au point les détails concernant la fondation pour l'Afrique qu'après la conférence de Kananaskis.

Quant à la fondation pour l'infrastructure, nous avons reçu plusieurs propositions intéressantes de la part des municipalités et des provinces. J'ai commencé à les étudier. On a jugé que leur mise en oeuvre serait d'une telle complexité qu'une action de gouvernement à gouvernement s'imposait.

Questions orales

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à plusieurs reprises par le passé, au Québec, Développement des ressources humaines Canada s'est fait prendre à faire approuver ses projets par des amis libéraux dans les comtés de l'opposition. Le gouvernement vient tout juste d'abandonner une approche ouverte pour recommencer ses vieilles méthodes douteuses, en laissant le vice-premier ministre décider.

Va-t-il s'engager à ne pas répéter le passé et ne pas laisser certains activistes libéraux se graisser la patte en abusant des projets d'infrastructures?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de donner une bonne explication. Je peux en ajouter une autre.

Le vérificateur général et bien des observateurs ont dit que la méthode préférable à ce moment-ci était d'avoir un programme comme celui-là, qui implique les municipalités et les gouvernements provinciaux dans des projets de nature nationale, et que les décisions soient prises par des gens qui peuvent répondre directement au Parlement.

C'est exactement ce que nous avons fait. C'était la critique de l'opposition au mois de décembre. Aujourd'hui, ils font une chose traditionnelle pour les députés de l'opposition, soit ce qu'on appelle en bon français un «flip-flop».

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fait que les libéraux se servent toujours de leurs amis pour distribuer ce genre de subventions ne change rien. C'est ce qui déplaît aux Canadiens.

Dans le dernier budget, le gouvernement n'a absolument pas réduit le gaspillage. Il a déjà gaspillé un milliard de dollars dans les subventions distribuées par DRHC et, la semaine dernière, on a appris qu'il avait perdu 3,3 milliards de dollars à cause d'une erreur comptable de l'ampleur du scandale de la société Enron.

Pourquoi devrions-nous encore confier des fonds publics de deux milliards de dollars au contrôle discrétionnaire du Cabinet actuel?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Parce que les Canadiens font confiance au gouvernement, monsieur le Président.

Tous les Canadiens savent que le gouvernement conservateur qui nous a précédés affichait un déficit de 42 milliards de dollars. Nous avons réussi à présenter cinq budgets équilibrés depuis cinq ans.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 29 janvier dernier, le premier ministre a affirmé à la Chambre que le Canada s'était entendu avec les Américains sur le transfert et le traitement des prisonniers capturés en Afghanistan, sur la base du respect de la Convention de Genève. Or, si cette entente existe, elle est tellement vague que les Américains doivent maintenant fournir des clarifications.

Est-ce que le premier ministre, en chef de gouvernement, n'a pas fait preuve d'imprudence en permettant le transfert des prisonniers sans avoir obtenu au préalable des garanties fermes des États-Unis quant au respect de la Convention de Genève?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis en politique depuis plusieurs années et je sais que le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne et tous les pays de l'Ouest ont toujours respecté la Convention de Genève.

Alors, ce n'était pas imprudent de la part du gouvernement, dans le combat que nous menons contre les terroristes, de prendre la part des gens qui ont été attaqués et de ne pas devenir les défenseurs des terroristes, comme l'a fait le Bloc québécois.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je disais en début de crise que le premier ministre se comportait en homme d'État.

Il est revenu au naturel. Il est bien petit. Il a peu d'arguments. Il se comporte comme il s'est toujours comporté, en quelqu'un de petit, incapable de débattre les questions de fond.

S'il n'avait pas les assurances, parce qu'aujourd'hui cela doit être clarifié,—une juriste le disait hier, que le Canada violait les accords de Genève—le premier ministre n'a-t-il pas manqué à ses obligations internationales, incapable de se comporter en chef d'État, mais en très petit politicien?

● (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes là-bas pour défendre les gens qui préconisent la liberté et le respect des citoyens.

À ce moment-ci, nous attaquons les terroristes qui ont fait mourir et des Canadiens et des Américains à Washington et particulièrement à New York.

Nous faisons une guerre contre le terrorisme et dans toute guerre comme celle-là, il est tout à fait normal d'avoir des accords entre les troupes pour savoir qui va prendre en charge les prisonniers, auquel cas il a été décidé que ce seraient les Américains.

Non seulement les Canadiens mais les autres pays impliqués respectent cet accord.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le vice-premier ministre cherche lui aussi à cautionner les agissements du Canada dans le traitement des prisonniers afghans qu'il a remis aux Américains, en invoquant l'absence de dénonciation de la Croix-Rouge.

Comment le vice-premier ministre peut-il affirmer que le Canada a respecté les conventions internationales, alors que la position de la Croix-Rouge internationale est que l'on devrait accorder le statut de prisonniers de guerre aux détenus de Guantanamo et ce, jusqu'à ce qu'un tribunal compétent en ait décidé autrement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans la Convention de Genève, il est prévu que le pays en question qui détient les prisonniers doit déterminer si les gens sont oui ou non des prisonniers de guerre. C'est ce que les Américains font à ce moment-ci.

Il y a eu de la confusion la semaine dernière, alors qu'une déclaration a été interprétée comme quoi ils n'allaient pas suivre la Convention de Genève.

Questions orales

Mais si la députée lit le texte de la déclaration de la semaine dernière du secrétaire à la Défense, M. Rumsfeld, elle va comprendre que les Américains ont décidé clairement de respecter la Convention de Genève. Nous leur demandons de le préciser encore plus à ce moment-ci.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, c'est étonnant, c'est le contraire de ce que le vice-premier ministre disait hier devant les caméras.

Comment le premier ministre et le ministre de la Défense peuvent-ils concilier la déclaration à l'effet qu'il n'y a pas de doute quant au statut des prisonniers afghans que le Canada a remis aux États-Unis, alors qu'une responsable de la délégation du CICR à Washington déclare que «le statut d'un prisonnier doit être déterminé par un tribunal compétent», ce qu'à l'évidence, les États-Unis n'ont pas fait jusqu'à maintenant?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si je comprends bien la Convention de Genève, c'est le pays qui est en charge des prisonniers qui doit déterminer lui-même quel est le statut du prisonnier, s'il est un prisonnier de guerre ou s'il ne l'est pas.

Dans les circonstances, c'est l'armée américaine qui est responsable des prisonniers faits en Afghanistan dans les opérations qui ont eu lieu et auxquelles les Canadiens ont participé. Suivant la Convention de Genève, ils prennent leurs responsabilités en déterminant si oui ou non ce sont des prisonniers de guerre ou des prisonniers de droit commun.

* * *

[Traduction]

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, interrogé hier au sujet des prêts accordés par le programme Partenariat technologique Canada, le ministre de l'Industrie a insisté pour dire qu'il ne s'agissait pas de prêts mais d'investissements. Le ministre peut bien employer les mots qu'il veut, mais les conditions du Partenariat technologique Canada indiquent clairement que la contribution doit être remboursée. Il s'agit donc d'un prêt.

Créé il y a six ans, le programme de partenariats technologiques a permis à des entreprises d'obtenir pour 1,66 milliard de dollars de prêts. Le ministre peut-il nous dire quelle partie de ces prêts a été remboursée au gouvernement jusqu'à maintenant?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'industrie, Lib.): Monsieur le Président, au cours des six dernières années, ces investissements ont permis à des entreprises canadiennes de croître, à des entrepreneurs canadiens de créer des emplois et de créer des marchés chez nous et à l'étranger. Plus tôt cette semaine, je parlais du BlackBerry créé par la société Research in Motion, qui est probablement l'exemple le plus frappant de réussite canadienne rendue possible grâce à Partenariat technologique Canada.

Il faut entre trois et cinq ans pour que ces investissements deviennent rentables. Jusqu'à maintenant, plus de 20 millions de dollars ont été remboursés au gouvernement sous forme de redevances, et nous nous attendons à récupérer la totalité de ces investissements.

• (1430)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que le ministre ne veuille pas répondre à la question : sur les 1,66 milliard de dollars prêtés en six ans, moins de 25 millions ont été remboursés, c'est-à-dire moins de 2 p. 100.

Aujourd'hui même, des étudiants ont manifesté un peu partout au Canada contre la hausse des frais de scolarité. Quatre-vingt-dix p. 100 des étudiants remboursent leurs prêts, et ceux qui ne le font pas sont traqués sans merci. Pendant ce temps, les entreprises ont remboursé moins de 2 p. 100 de leurs prêts obtenus du programme de partenariats technologiques.

Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour récupérer cet argent, ou va-t-il tout simplement laisser ses amis du milieu des affaires s'en tirer sans avoir à rembourser?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles le parti de la députée est tellement marginal est qu'il s'est toujours montré incapable de comprendre le concept d'investissement et de rendement sur le libre marché au Canada.

La réussite de ces entreprises est garante du remboursement de leurs prêts. Les projets liés à Partenariat technologique Canada enregistrent un taux d'échec de moins de 1 p. 100.

Si les étudiants, dont la députée se préoccupe, veulent avoir un emploi lorsqu'ils auront terminé leurs études, s'ils veulent pouvoir vivre dans une économie prospère chez nous, je crois que ma collègue devrait joindre ses efforts aux nôtres pour construire notre économie par des investissements de ce genre.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, la confusion persiste au sujet du traitement des prisonniers. Le Comité international de la Croix-Rouge, qui est chargé par les Conventions de Genève de protéger les prisonniers de guerre et d'autres victimes de la guerre, a dit que les détenus de Guantanamo étaient considérés comme des prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'un tribunal compétent en juge autrement. Le vice-premier ministre dit maintenant que le processus de détention incertain pour lequel les États-Unis ont opté ne respecte peut-être pas le droit international.

Ne risque-t-on pas de permettre à des terroristes de s'en tirer si on refuse que tous les détenus comparaissent devant un tribunal compétent qui se prononcera sur leur statut?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, M. Rumsfeld a dit clairement la semaine dernière que les Américains respecteraient les Conventions de Genève. Bien entendu, il faudra déterminer, aux termes de ces conventions, si les détenus sont des prisonniers de guerre ou non. S'ils ne le sont pas, s'ils sont des terroristes, ils seront traités, conformément au droit international, comme des criminels et non comme des prisonniers de guerre. La décision doit être prise par ceux qui ont la garde des prisonniers, c'est-à-dire par les Américains.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, c'est peut-être là une bonne évaluation après coup, mais la vérité, c'est que, au train où vont les choses, tous ceux qui sont envoyés à Guantanamo sont déjà considérés comme des combattants illégaux. Il n'y a aucun tribunal compétent qui se prononce sur leur statut.

Le premier ministre a dit à la Chambre qu'il avait appris longtemps après le fait que la FOI 2 avait capturé des prisonniers. Comment le statut des prisonniers sera-t-il établi? Cela n'est pas clair non plus, puisque les différents ministres semblent faire des déclarations à l'emporte-pièce, en espérant tomber juste.

Questions orales

C'est à l'Action de grâce qu'il a été annoncé que des soldats canadiens se joindraient à la campagne internationale contre le terrorisme. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas arrêté les détails de leur participation à ce moment-là? Nous saurions aujourd'hui comment tous ces prisonniers seront traités.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est facile à comprendre. Dans de nombreuses guerres, il a toujours été entendu que les Américains et les Canadiens respecteraient en tout temps les Conventions de Genève.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement, semble-t-il, n'a tiré aucun enseignement du scandale de DRHC. Les libéraux ont repris leurs bonnes vieilles habitudes.

Le gouvernement est revenu sur sa promesse concernant l'établissement d'une fondation indépendante pour répartir les deux milliards de dollars consacrés au financement de l'infrastructure. Le processus tout entier deviendra politique, le vice-premier ministre et ses collègues libéraux tenant les cordons de la bourse.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire comment cette décision intéressée a été prise?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on a répondu à cette même question qui a été posée par le chef de l'opposition.

En fait, des discussions ont été tenues au niveau national avec un certain nombre d'intervenants éventuels. D'autres discussions se sont tenues au terme desquelles des propositions ont été faites par des intéressés, des municipalités et des gouvernements provinciaux. Il est apparu très évident dans les deux cas que la complexité des projets nécessiterait des négociations de gouvernement à gouvernement, excluant du même coup l'établissement d'une fondation indépendante.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous nous souvenons tous de la complexité du détournement d'une route proposé par David Dingwall il y a quelques années dans le cadre d'un projet semblable.

Il me semble que le gouvernement libéral ne peut résister à la tentation de brandir l'argent des contribuables devant les électeurs. Les Canadiens en ont assez de voir leur argent durement gagné servir de caisse noire politique du Parti libéral.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles garanties seront prévues pour éviter que les deux milliards de dollars ne servent à financer des projets douteux au lieu de projets d'infrastructure pratiques dont on a besoin au Canada?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord pour dire qu'il n'y a pas de problème.

La meilleure chose à faire consiste à veiller à ce que la personne responsable puisse répondre aux questions des députés tous les jours à la Chambre des communes.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier des prisonniers afghans, on nage présentement en pleine confusion.

Hier, dans cette Chambre, le vice-premier ministre disait même craindre que les États-Unis soient en contravention avec les Conventions de Genève.

Comment, dans ces circonstances, le vice-premier ministre peut-il déclarer vouloir continuer à transférer d'éventuels prisonniers aux Américains, alors qu'il avoue lui-même entretenir des doutes quant au respect de la Convention de Genève par les Américains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je viens de le dire et je l'ai expliqué à plusieurs reprises. Il y a deux semaines, dans une déclaration, le secrétaire à la Défense des États-Unis a créé une certaine confusion.

La semaine dernière, il a clarifié sa déclaration en disant que, dans le passé, aujourd'hui et dans l'avenir, ils avaient respecté et ont l'intention de respecter la Convention de Genève. De plus, nous avons demandé au gouvernement américain de réaffirmer la déclaration qui a été faite par le secrétaire à la Défense, la semaine dernière.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le moins qu'on puisse dire, c'est que la situation est complètement incohérente.

On donne l'ordre aux soldats canadiens de traiter les prisonniers comme des prisonniers de guerre, alors qu'on s'empresse de les remettre aux Américains qui leur refusent ce statut.

Le premier ministre ou le vice-premier ministre n'est-il pas en train de dire une chose et de faire exactement son contraire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Non, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement doit dissiper la confusion créée par la perte de 3,3 milliards de dollars de fonds publics.

Selon le Bureau du vérificateur général, le gouvernement n'a aucun protocole ni plan pour mettre fin au gâchis. Les provinces sont laissées dans l'ignorance. Au lieu de dénoncer une erreur à la Enron et d'infliger tout le blâme à son vérificateur comptable, que fait le gouvernement pour nettoyer le gâchis de 3,3 milliards de dollars dont il est lui-même responsable?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, l'ADRC a cerné le problème. Nous avons entrepris l'examen du processus fiscal. Nous avons des entretiens avec la vérificatrice générale et les vérificateurs des provinces, afin de revoir le programme et d'éviter tout paiement en trop à l'avenir.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances a émis l'hypothèse selon laquelle les provinces pauvres pourraient faire face à une modification de la formule de péréquation et, bien sûr, on connaît les terribles conséquences des coupes dans le financement des soins de santé.

Le ministre pourrait-il garantir aux provinces qu'il ne compensera pas le gâchis de 3,3 milliards de dollars du gouvernement par une autre ponction dans le financement au titre de la santé?

Questions orales

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, cette déclaration concernant une hypothèse est carrément fautive. Ensuite, la réalité est que nous attendons que la vérificatrice générale termine sa vérification. Nous avons invité des vérificateurs indépendants à se pencher sur la situation pour garantir que tout soit fait ouvertement, avec transparence.

Je vais rencontrer les provinces à cet égard et le problème sera réglé. Ce règlement sera équitable pour toutes les provinces et tous les contribuables canadiens.

* * *

[Français]

LES SURPLUS BUDGÉTAIRES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, nous apprenions que malgré les déclarations et les documents budgétaires présentés par le ministre des Finances il y a à peine deux mois, l'équivalent des surplus budgétaires de fin d'année ne sera pas du tout consacré à la Fondation pour les infrastructures et pour l'Afrique, mais qu'on financera dorénavant ces deux fonds sur un certain nombre d'années à même les revenus réguliers du gouvernement.

Comment le ministre des Finances peut-il expliquer cette volte-face, quelques semaines après le dépôt de son dernier budget, autrement que par le fait qu'il a commis une grave erreur de gestion, que ses surplus seront beaucoup plus élevés que ses prévisions et qu'il aurait été incongru pour le gouvernement de mettre tous ces milliards dans les infrastructures et dans les fonds africain?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face pouvait lire les documents mensuels produits par le gouvernement, il verrait très clairement que les surplus sont à la baisse. Ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle, mais c'est la réalité face à la récession aux États-Unis et au ralentissement global. Cela a un certain impact sur les revenus du gouvernement canadien et sur l'économie canadienne.

• (1440)

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il y a une autre version différente d'il y a huit semaines.

Lors du dépôt de son budget—et c'est écrit—, le ministre déclarait, et je cite: «Étant donné le ralentissement économique, le remboursement de la dette n'est pas approprié [...] Toute réserve, à la fin de l'exercice, ne servira pas au paiement de la dette.» Hier, le ministre disait pourtant le contraire.

Qu'est-ce qui justifie, quelques semaines après le dépôt du dernier budget du ministre des Finances, ce soudain changement de politique, si ce n'est son incompétence à gérer les fonds publics?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà assuré cette Chambre, et je le fais encore, que les buts et les objectifs de la fondation sont exactement les mêmes buts et objectifs que les fonds. Les engagements financiers sont là. Le gouvernement est prêt à rencontrer les municipalités et les provinces pour en discuter pour que les projets de construction puissent être amorcés le plus vite possible.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a refusé il y a quelques minutes de répondre à des questions directes visant à savoir si des membres de

son personnel ou du Conseil privé avaient été informés de la capture de terroristes d'Al-Qaïda et de leur remise aux autorités américaines. Cela laisse supposer que quelqu'un à son cabinet ou au BCP était au courant mais a négligé d'en informer le premier ministre.

Est-ce que quelqu'un au cabinet du premier ministre ou au BCP était au courant de l'incident et l'avait sciemment caché au premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la structure hiérarchique est très claire. Le ministre de la Défense nationale rend compte au premier ministre et il nous a appris l'incident, à moi et à ses collègues, à l'occasion d'une réunion du Cabinet, comme c'est son devoir de le faire.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre refuse-t-il de répondre à une question directe sur le sujet? Cela n'a aucun sens, à moins qu'il tente de cacher quelque chose.

Le principe de responsabilité ministérielle veut que les ministres rendent compte de leurs actions et de celles de leur personnel et de leur ministère. Si quelqu'un au sein du cabinet du premier ministre ou du BCP savait qu'on avait remis des prisonniers aux Américains il y a deux semaines, alors le premier ministre doit en assumer la responsabilité.

Le premier ministre répondra-t-il des actions de ses subalternes qui l'ont tenu volontairement dans l'ignorance?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, toutes les fois qu'un ministre prend la parole dans cette Chambre et tente de blâmer un bureaucrate, ils disent tous que le ministre en question est le seul responsable. C'est comme cela.

Non, je n'ai pas été informé par quiconque au sein de mon cabinet et c'est le ministre de la Justice qui m'a mis au courant. Je ne suis pas du genre à blâmer mes subalternes. Je suis capable d'assumer toutes les responsabilités qui m'incombent en tant que premier ministre de ce pays.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je m'intéresse particulièrement au problème de la pauvreté.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'a accompli le forum économique qui s'est récemment tenu à New York et quels sont les derniers obstacles à la lutte contre la pauvreté dans le tiers monde?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Brampton-Centre pour l'intérêt qu'il manifeste depuis longtemps à ce sujet.

L'un des principaux obstacles, nous le savons, est que des centaines de millions de gens vivent avec moins d'un dollar par jour dans les pays les plus pauvres du monde qui font face, comme malheureusement les agriculteurs canadiens, à d'importantes subventions agricoles aux États-Unis, en France et en Europe, des subventions qui les empêchent d'exporter leurs produits.

Ces pays dépensent en fait cinq fois plus d'argent au titre des subventions agricoles qu'à celui de l'aide publique au développement, ce qui est fondamentalement mauvais.

L'un des grands points du Forum économique mondial a été le plan exposé par le premier ministre en faveur de l'Afrique, qui a reçu un accueil favorable de la part de tous les participants à cette rencontre.

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, trop de Canadiens ont le cœur déchiré devant la souffrance et la perte d'êtres chers parce que notre pays est incapable d'assurer un approvisionnement sûr en insuline.

Les rapports selon lesquels huit décès et plus de 450 mauvaises réactions à l'insuline synthétique auraient été causés au Canada sont sûrement suffisants pour amener le gouvernement à agir. Pourtant, il n'a fait aucune mise en garde et n'a prévu aucun système de déclaration obligatoire et ni aucun système de contrôle efficace.

La ministre de la Santé interviendra-t-elle aujourd'hui avec compassion dans ce sérieux problème, fera-t-elle des mises en garde contre les mauvaises réactions causées par l'insuline synthétique et assurera-t-elle un approvisionnement sûr en insuline pour tous les Canadiens qui souffrent du diabète?

• (1445)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que le diabète est un problème médical complexe et difficile. Ses effets varient d'une personne à l'autre. Je suis certes très consciente des préoccupations exprimées par ceux qui ont souffert en raison de mauvaises réactions à l'insuline synthétique.

Je tiens à assurer aux députés que l'insuline animale est toujours disponible dans notre pays, tout comme l'est l'insuline synthétique. La monographie concernant l'insuline synthétique énumère clairement diverses mauvaises réactions éventuelles. Permettez-moi de rassurer tous...

Le Président: Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a la parole.

* * *

LES FORCES ARMÉES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, hier, l'ombudsman du ministère de la Défense a rendu public son rapport sur le syndrome de stress post-traumatique.

De nombreux militaires et leurs familles souffrent de cette terrible maladie. L'ombudsman a formulé à l'intention du gouvernement de nombreuses recommandations afin que ce dernier prenne des mesures pour protéger la santé mentale de nos soldats et de leurs familles.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Va-t-il maintenant accorder les ressources et le personnel nécessaires afin de lutter contre le syndrome de stress post-traumatique?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Absolument, monsieur le Président. Nous nous réjouissons des recommandations que l'ombudsman a présentées à cet égard. La santé et le bien-être de nos soldats revêtent pour nous une importance capitale.

Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration de la qualité de vie, de la rémunération et des

Questions orales

avantages sociaux. Cette année, nous mettons un accent particulier sur la réforme du système des soins de santé. Nous voulons nous assurer que ceux qui souffrent de maladies physiques ou mentales et, notamment, dans le cas qui nous préoccupe, du SSPT, obtiennent le genre de traitement dont ils ont besoin.

Nous essaierons d'obtenir le plus vite possible les services de spécialistes dans ce domaine et nous continuerons d'en recruter afin qu'ils puissent dispenser les services dont nos soldats ont besoin.

* * *

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre a précisé à la Chambre que le ministre de la Défense nationale lui avait signalé que la FOI 2 avait fait des prisonniers huit jours après coup. Pourtant, le service d'élite britannique, le SAS, a un double système de rapport pour veiller à ce que le Cabinet soit informé en même temps que le ministre de la Défense. Il en va de même des Australiens.

Pourquoi le Canada se distingue-t-il à ce chapitre? Pourquoi laisse-t-on le ministre de la Défense déterminer si l'information est suffisamment importante pour être transmise au premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais corriger une déclaration que j'ai faite. En réponse au porte-parole en matière de défense de l'Alliance, j'ai parlé du ministre de la Justice, mais je voulais dire le ministre de la Défense.

Dans notre système, le ministre de la Défense a la pleine responsabilité. C'est celui qui s'occupe des problèmes au jour le jour. Il est appelé à prendre des décisions parce que j'ai confiance en lui et je pense qu'il accomplit de l'excellent travail.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, nous ne sommes pas d'accord avec le premier ministre. Le ministre n'informe pas bien la Chambre et le premier ministre.

Il reste à savoir pourquoi il y a un trou béant dans la chaîne de commandement. Pourquoi ne suivons-nous pas le même système que le SAS? Notre système est basé sur celui du SAS. Pourquoi ne suivons-nous pas le même système que les Australiens? Pourquoi le premier ministre n'est-il pas informé? Pour quelles raisons y a-t-il ce trou béant dans la chaîne de commandement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est parce que nous sommes Canadiens et nous avons notre propre système. Le débat porte tout le temps sur la nécessité d'avoir nos propres façons de faire et c'est ce que nous faisons.

Nous ne fonctionnons pas exactement comme les autres. Ainsi, le ministre de la Défense a confirmé que des forces spéciales menaient des opérations dans des grottes d'Afghanistan. Il semble que d'autres pays participent à ces opérations et que leur Parlement n'en est même pas informé.

*Questions orales***L'AGENCE CANADIENNE DES DOUANES ET DU REVENU**

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos agents des douanes sont la première ligne de défense du Canada. À la Chambre, hier, le vice-premier ministre a dit que nous ne devons pas nous mettre à craindre des problèmes qui n'existent pas. Malheureusement, ce n'est pas le point de vue exprimé dans nombre de rapports. À l'aéroport Pearson, par exemple, un passager s'est emporté et est devenu violent et il a déchiré des papiers qu'il a lancés à la figure d'un agent. Lors de son arrestation, il a mordu l'agent à la cuisse.

Le gouvernement prend-il au sérieux la protection et la sécurité des fonctionnaires des douanes, oui ou non?

• (1450)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous avons des policiers à la frontière et des militaires qui ne sont pas loin. Ils sont prêts à protéger les intérêts des Canadiens, au besoin. Nos fonctionnaires des douanes sont très bien formés et font un excellent travail.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis vraiment content d'entendre la députée mentionner les policiers, car dans un autre cas, une personne violente aurait approché et attaqué un agent des douanes. Les policiers ont été appelés dès le déclenchement de l'alarme, mais il leur a fallu 12 minutes avant d'arriver sur les lieux.

Comment le vice-premier ministre pense-t-il que les agents des douanes peuvent protéger les Canadiens quand ils ne sont même pas en mesure d'assurer leur propre protection?

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous avons la certitude que nos agents des douanes font un très bon travail. Ils font preuve d'une vigilance constante afin d'assurer la protection et la sécurité des Canadiens.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le ministre des Finances confirmait que les deux milliards de dollars promis dans le dernier budget pour les infrastructures ne seront plus gérés par une fondation, mais plutôt par le biais d'un fonds contrôlé directement par le gouvernement.

Le vice-premier ministre peut-il dire si les deux milliards de dollars sont disponibles immédiatement ou s'ils le seront sur une période de sept ans, selon l'interprétation de certaines personnes?

Les deux milliards de dollars sont-ils disponibles immédiatement, oui ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, il y a maintenant un projet de loi devant le Parlement qui sera débattu et sur lequel les membres du Parlement voteront. Avant cela, il n'y a pas d'argent. Après cela, il sera nécessaire que je propose un programme au Conseil du Trésor en vertu duquel on pourrait dépenser l'argent.

Mais en bout de ligne, je devrai répondre aux questions, ici, au Parlement, sur la façon dont les fonds seront appliqués.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les protocoles d'entente pour les routes 175, 185 et l'autoroute 30 sont prêts.

Est-ce que le gouvernement peut s'engager à signer immédiatement ces trois protocoles pour permettre au Québec d'aller de l'avant et pour respecter les promesses des libéraux lors des dernières élections?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il serait prudent pour moi, au moins, d'attendre que le projet de loi soit adopté par le Parlement. Mais, de toute façon, je vais préparer un programme, je vais discuter avec les gouvernements provinciaux et, après cela, on peut prendre des décisions.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Santé Canada dissimule de l'information sur l'insuline synthétique. La réponse à une demande de renseignements présentée conformément à la Loi sur l'accès à l'information montre que Santé Canada tait 465 cas de réaction indésirable, dont huit décès.

Pourquoi le ministère de la ministre cache-t-il cette information vitale?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Santé ne cache pas cette information. Nous sommes bien au fait de ces notifications d'effets indésirables et nous surveillons la situation de près.

Je me permets d'assurer au député que nous connaissons bien les inquiétudes des personnes qui souffrent du diabète et des personnes qui sont préoccupées par les effets indésirables de l'insuline synthétique.

Le ministère de la Santé continuera de suivre la situation de près et prendra toutes les mesures qui s'imposent.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a eu des incidents de crises d'épilepsie, de coma, de lésions cérébrales et des décès. Les médecins ne disposent pas de cette information vitale parce que Santé Canada la cache.

La Society for Diabetic Rights réclame une enquête publique sur l'accès à l'insuline d'origine animale. La ministre commandera-t-elle une enquête et s'assurera-t-elle que les diabétiques du Canada aient les médicaments dont ils ont besoin?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'assure au député que l'insuline d'origine animale est disponible au Canada. En fait, mon ministère ne cache rien au sujet d'effets indésirables signalés. Le ministère est bien au fait des réactions et des décès tragiques.

Je signale aussi que tout médicament a des effets indésirables. Le diabète est une maladie particulièrement complexe et difficile à soigner. Nous sommes en train d'étudier ces réactions indésirables.

Je tiens à assurer aussi au député que les médecins disposent de la monographie du produit qui fait clairement état d'effets indésirables possibles.

Questions orales

•(1455)

[Français]

L'AMIANTE CHRYSOTILE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, toujours dans la foulée de l'appui de notre gouvernement à la défense de l'utilisation sécuritaire du chrysotile, j'aimerais demander à mon honorable collègue, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ce qu'il en est de la politique d'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile dans les édifices fédéraux et gouvernementaux?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie mérite toutes nos félicitations. Le député qui vient d'intervenir les méritent également pour ses efforts concernant l'utilisation sécuritaire de l'amiante. Je sais que tous les députés l'applaudissent.

Mon ministère inspecte les immeubles régulièrement. Le gouvernement du Canada, par la voie de mon ministère, reconnaît que les produits modernes du chrysotile peuvent être utilisés en toute sécurité, s'il y a une bonne application. C'est la politique de mon ministère et il me fait plaisir de le confirmer à l'honorable député suite à son excellente question.

* * *

[Traduction]

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le président Robert Mugabe du Zimbabwe continue de brutaliser ses citoyens même après la rencontre des ministres du Commonwealth ayant eu lieu la semaine dernière. Mugabe continuera de jouer avec la vie de ses citoyens jusqu'à ce que nous réagissions et à ce que nous adoptions une position ferme.

Le gouvernement est-il disposé à agir, à faire ce qu'il faut, à épargner des vies et à imposer des sanctions unilatérales à Robert Mugabe et à ses acolytes?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, il existe au sein du Commonwealth un processus en vertu duquel...

M. Vic Toews: Allez Bill, fais ce qu'il faut.

M. Myron Thompson: Fais preuve de leadership, Bill.

L'hon. Bill Graham: J'ai hâte de répondre à la question, monsieur le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre a hâte d'entendre la réponse, et un peu de calme pourrait être utile. L'hon. ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Bill Graham: Monsieur le Président, certains des députés d'en face observent manifestement depuis trop longtemps les tactiques de M. Mugabe et ils suivent son exemple.

Nous voulons être en mesure de protéger la population du Zimbabwe. On a clairement dit à la réunion du Commonwealth que M. Mugabe autoriserait des inspecteurs à entrer dans son pays et qu'il permettrait la tenue d'élections équitables, faute de quoi il risquerait d'être expulsé du Commonwealth à l'occasion de la prochaine rencontre en Australie. Lorsque notre premier ministre se rendra à-là-bas, je suis convaincu qu'il transmettra ce message à M. Mugabe.

[Français]

LES ENLÈVEMENTS D'ENFANTS

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, Mme Fabienne Brin, une française de passage actuellement au Canada, est à la recherche de sa fille qui a été enlevée par son ex-conjoint. Alors qu'un mandat international était émis contre lui, ce dernier a pu entrer au Canada, déjouant ainsi la GRC, l'Agence des douanes et Immigration Canada.

Comment le ministre peut-il expliquer qu'un individu faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international pour enlèvement d'enfant puisse franchir la frontière canadienne et se balader avec l'enfant kidnappé comme bon lui semble, d'un océan à l'autre?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, on vient tout juste d'apprendre un fait nouveau dans ce dossier. Une arrestation a été effectuée. Tout le monde est sauf. Le père est détenu. La mère et les autorités françaises ont été informées. La GRC communiquera des détails au sujet de cette arrestation plus tard cet après-midi.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a mis en oeuvre il y a plusieurs années une série de règlements autochtones ayant provoqué des perturbations dans le secteur commercial de la pêche au saumon en Colombie-Britannique. Après avoir exhorté sans succès pendant cinq ans le ministre des Pêches à corriger cette situation illégale, les membres du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation ont voté en décembre dernier en faveur d'un rejet de ces règlements.

Le président du Comité d'examen de la réglementation de la Chambre des communes, le député de Surrey-Centre, peut-il nous dire quand il va déposer le rapport de rejet au Parlement?

•(1500)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport est devant le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui se réunit demain. Il va de soi que la sagesse des membres du comité prévaudra.

Le ministre des Pêches et des Océans aurait dû résoudre ces problèmes il y a longtemps. Le dossier dort sur son bureau depuis près de cinq ans. Cette situation fait certes ressortir la nécessité d'une réforme de la réglementation au pays. Cette réglementation aurait pu être corrigée avant le début de la pêche commerciale en Colombie-Britannique cette année.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Ce matin, devant le comité sénatorial américain des finances, les délégués commerciaux américains ont envisagé la possibilité d'imposer des droits antidumping et compensateurs aux agriculteurs canadiens et à la Commission canadienne du blé. Que compte faire le gouvernement pour protéger nos agriculteurs?

Privilège

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, cette situation n'a rien de nouveau. Pas moins de huit fois depuis une dizaine d'années, nous avons entendu de telles affirmations et les autorités américaines ont fait enquête à leur sujet. À ce jour, c'est le Canada qui remporte la victoire, avec un score de 8 pour le Canada à 0 pour les autres.

La Commission canadienne du blé est un organisme qui pratique le commerce équitable et qui respecte les règles de l'ALENA et de l'OMC. Si les États-Unis veulent remonter jusqu'à la source du problème sur les marchés céréaliers mondiaux, ils leur suffit de se regarder dans la glace et de reconnaître que ce sont leurs propres subventions déloyales qui en sont à l'origine.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème est qu'il n'y aura pas d'élections loyales au Zimbabwe. Depuis la réunion des ministres, Robert Mugabe a muselé la presse; il brutalise la population et a engagé des hommes de main pour assassiner des civils.

Le gouvernement interviendra-t-il pour s'assurer de la tenue d'élections loyales, en prenant la décision unilatérale d'imposer des sanctions, notamment l'expulsion immédiate du haut-commissaire du Zimbabwe au Canada?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député d'en face s'inquiète sincèrement du bien-être des peuples africains. Comme il conviendra assurément, notre gouvernement a pour politique de s'assurer de la présence d'observateurs du Commonwealth lors des élections et cette solution est la meilleure qui soit. Nous pourrions nous occuper du gouvernement de M. Mugabe une fois les élections terminées.

Notre gouvernement a fermement indiqué qu'il prendra les dispositions qui s'imposent pour protéger les Zimbabwéens.

* * *

[Français]

LA MONARCHIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le vice-premier ministre déclarait qu'il considérait que la monarchie était une institution vétuste et dépassée et qu'il était peut-être temps pour le Canada d'envisager le fait d'avoir son propre chef d'État.

Peut-il dire si, aujourd'hui, il est toujours d'accord avec ce qu'il déclarait il y a quelques temps?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous voulions rendre hommage à Sa Majesté, aujourd'hui, et l'opposition n'a pas voulu nous donner l'autorisation de le faire. Et à une célébration comme celle-là, tous les députés se seraient joints à une déclaration qui aurait été faite soit par le premier ministre ou même par le vice-premier ministre.

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Hier, un collègue du ministre, le vice-premier ministre, a déclaré que notre position est qu'il doit exister un processus pour déterminer le statut des prisonniers capturés par les Forces canadiennes. Il n'existe pas de processus pour le moment.

Je pose une question directe au ministre. Pourquoi le Canada continue-t-il de dire que nous allons remettre des prisonniers aux États-Unis alors qu'il n'existe aucun processus de détermination de leur statut? Pourquoi faire preuve d'un tel mépris à l'égard du droit international?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la réponse donnée à la Chambre aujourd'hui par le premier ministre est très claire; nous coopérons depuis longtemps avec notre allié, les États-Unis, parce qu'il est entendu que le droit international et les Conventions de Genève sont mis en application.

M. Rumsfeld lui-même nous en a donné l'assurance et nous allons continuer de veiller à ce que tout se déroule conformément au droit international et aux Conventions de Genève.

* * *

[Français]

PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège.

Durant la période des questions orales, le premier ministre m'a accusé, et mes collègues également, d'être devenus les défenseurs des terroristes.

Il disait, et je le cite: «Alors, ce n'était pas imprudent de la part du gouvernement, dans le combat que nous menons contre les terroristes, de prendre la part des gens qui ont été attaqués et de ne pas devenir les défenseurs—j'imagine qu'il voulait dire "les défenseurs"—des terroristes, comme l'a fait le Bloc québécois.»

Je pose la question de privilège parce qu'effectivement, c'est une attaque à notre réputation, non seulement contre ma réputation mais celle de tous les députés du Bloc québécois.

Dès le début de cette crise, après les terribles événements du 11 septembre, nous avons soulevé la nécessité de s'attaquer aux terroristes, mais de le faire, comme le disait le premier ministre alors, «en donnant l'exemple de la démocratie, en ne devenant pas comme eux, c'est-à-dire en ne respectant pas les conventions internationales».

Ce que nous soulevons aujourd'hui, c'est qu'on doit attaquer les terroristes, certes, mais tout en respectant la démocratie et les conventions internationales.

Je demande donc au premier ministre de retirer ses paroles. Il s'agit d'une attaque contre ma personne, contre les députés du Bloc québécois, et je vous dirai, contre le Parlement et contre la logique.

Affaires courantes

● (1505)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il existe un différend sur les déclarations faites durant la période des questions. Il s'agit sans doute d'un sujet à débat, mais je ne crois pas que cela puisse faire l'objet d'une question de privilège qui serait recevable à la Chambre pour le moment.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais appuyer la question de privilège du leader du Bloc québécois.

À mon avis, la réponse du premier ministre, qui laisse entendre que les députés de l'opposition—ou de quelque parti que ce soit—qui critiquent la politique du gouvernement appuient les terroristes, s'apparente à une forme de maccarthysme parlementaire inacceptable ici et un tel propos devrait être censuré.

Le Président: La Présidence prendra la question en délibéré et se prononcera ultérieurement au besoin.

[Français]

J'ai entendu les remarques de l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie, du leader du gouvernement à la Chambre ainsi que de l'honorable député de Winnipeg—Transcona. Je considérerai toutes ces remarques et je rendrai une décision sur ce point plus tard, si nécessaire.

* * *

*[Traduction]***RECOURS AU RÈGLEMENT**

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, durant la période des questions, le premier ministre a dit que l'opposition avait bloqué une motion visant à féliciter la reine pour son glorieux règne.

Je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre reconnaisse que ce n'est pas l'Alliance canadienne qui a bloqué une telle motion, car nous ne ferions jamais cela. Je suis d'ailleurs prêt à présenter une motion à l'effet que nous appuyons le glorieux règne de Sa Majesté.

Je voudrais aussi que les gens d'en face comprennent bien où est le problème et le reconnaissent, sinon nous allons pousser l'affaire plus loin. Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de prendre la parole pour rectifier les propos du premier ministre.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison de dire que, dans toutes les conversations que j'ai eues avec lui ou avec des représentants de son parti, l'Alliance canadienne s'est toujours montrée très enthousiaste à l'idée de souligner l'anniversaire du règne de Sa Majesté.

Il y en a peut-être d'autres à la Chambre qui n'appuient pas cette idée, mais il est juste de dire que ce n'est pas l'Alliance canadienne. Je signalerai que la question qui a été posée au premier ministre et à laquelle il a répondu en faisant allusion à l'opposition ne venait pas de l'Alliance canadienne, mais bien d'un autre parti à la Chambre.

Le Président: J'espère que les choses ont été clarifiées. La période des questions est maintenant terminée.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre ne semble avoir rien appris de l'histoire. Le premier ministre insinue quelque chose, et un parti intervient pour donner des précisions à cet égard. Le leader du gouvernement à la Chambre laisse ensuite planer un doute quant à la possibilité que ce soit peut-être le NPD ou un autre parti...

● (1510)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que tout deviendra clair au moment opportun.

[Français]

Comme je l'ai dit, je crois que tout va devenir clair en temps et lieu. L'honorable leader parlementaire du Bloc québécois a la parole pour une très brève intervention.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en tant que leader parlementaire du Bloc québécois, je suis profondément affligé que mes collègues se sentent dans l'embarras.

Pour éviter toute équivoque, c'est le Bloc québécois qui a refusé que la motion sur la fête de la reine soit déposée. C'est nous qui l'avons fait.

Le Président: Comme je l'ai déjà dit, tout sera clair bientôt.

AFFAIRES COURANTES*[Traduction]***COMMISSION SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ AU CANADA**

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport provisoire de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 6 février 2002. Les députés doivent savoir que ce doit être une journée douce-amère pour Sa Majesté la Reine Elizabeth II, reine du Canada. Il y a cinquante ans mourait son père bien-aimé, et c'est donc aujourd'hui le cinquantième anniversaire de son accession au trône.

Affaires courantes

Le gouvernement a donné avis d'une motion prévoyant la présentation d'une humble adresse à Sa Majesté pour marquer cette occasion et nous y donnerons suite très bientôt. Je suis persuadé que les députés profiteront alors de l'occasion pour transmettre leurs meilleurs vœux.

Il semble toutefois approprié que la Chambre souligne cet événement le jour même de l'anniversaire. Sa Majesté a souvent rendu visite au Canada tout au cours de son règne et nous serons heureux de l'accueillir à nouveau cet automne.

Sa majesté est la 40^e à monter sur le trône depuis Guillaume le Conquérant. Seulement cinq de ses prédécesseurs ont régné plus longtemps qu'elle ne l'a fait jusqu'à maintenant. Nous lui souhaitons de régner encore longtemps.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je me fais le porte-parole de l'opposition officielle pour remercier le leader du gouvernement à la Chambre de ses commentaires et pour dire que nous sommes désolés de ne pas avoir eu l'occasion de présenter une humble adresse à Sa Majesté devant la Chambre aujourd'hui. Je crois savoir qu'une adresse à la Souveraine figure au *Feuilleton*, à juste titre d'ailleurs.

Il y a 50 ans aujourd'hui, la princesse Elizabeth, alors âgée de 25 ans, apprit la nouvelle du décès de son père, le roi George VI, en se réveillant le matin dans le lodge où elle séjournait lors d'un safari au Kenya. *Dei gratia Regina Elizabeth II* était le 40^e monarque à accéder au trône depuis Guillaume le Conquérant et le cinquième à régner sur le Canada depuis la Confédération.

Depuis lors, elle s'est entièrement consacrée à son devoir de chef d'État de plus d'une vingtaine de pays, de chef du Commonwealth, de protectrice de centaines d'organisations et de régiments, notamment au Canada, et, bien sûr, de reine du Canada.

Elle a visité toutes les régions de son Dominion du Canada, s'adressant aux Canadiens dans nos deux langues officielles. Elle a promulgué notre nouvelle Constitution rapatriée en 1982.

Sa Majesté, à qui nous avons tous ici juré allégeance, a ouvert le Parlement en 1957, lors de la première des 20 visites officielles qu'elle a faites au Canada.

Lorsqu'elle nous rendra visite à l'occasion de son jubilé d'or, en octobre, j'espère qu'elle sera de nouveau invitée à ouvrir le Parlement pour bien montrer que la Couronne demeure une partie intégrante du Parlement, ce qu'Eugene Forsey a qualifié de «principe premier du gouvernement canadien».

[Français]

Cette institution est bien ancrée dans le passé. La Couronne symbolise la protection des droits de nos citoyens les plus humbles par la monarchie, et ce, partout à travers le royaume. En échange, nous devons notre allégeance sincère à la monarchie. Je crois que c'est John Farthing qui a le mieux expliqué ce point. L'historien a dit: «La liberté porte une couronne».

● (1515)

[Traduction]

De telles occasions sont rares. Le dernier jubilé d'or que les Canadiens ont célébré remonte à 1891, année du décès de notre premier ministre, sir John A. MacDonald, et c'était le jubilé d'or de la reine Victoria.

À une époque où les Canadiens se préoccupent davantage de leur souveraineté et de leur rôle sur la scène mondiale, la monarchie demeure une des institutions canadiennes qui nous distingue de nos voisins américains.

Les députés de la Chambre vont et viennent selon le climat politique du moment, mais la Couronne demeure un symbole ultime d'ordre et de continuité au sein de notre monarchie constitutionnelle. Avec ses 50 années de service désintéressé, la reine Elizabeth a rempli son rôle avec grâce et dignité. Qu'elle règne longtemps! *God save the Queen!* Vive la reine!

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, nous prenons note avec respect des vœux présentés par le leader du gouvernement à la Chambre à l'endroit de la reine, et nous considérons que les députés des autres provinces du Canada peuvent avoir, pour Sa Majesté la reine d'Angleterre, un respect qui leur est propre.

Mais pour notre part, nous ne reconnaissons d'aucune façon l'autorité qu'elle prétend exercer sur le Canada et surtout sur le Québec, et davantage sur nos institutions.

L'incarnation de la reine au Canada, que sont la gouverneure générale et les lieutenants-gouverneurs dans les provinces, est, à notre avis, une institution nettement dépassée, pour laquelle nous n'avons aucune admiration et pour laquelle nous pensons qu'il faudrait apporter une réforme en profondeur le plus rapidement possible.

Nous pensons sincèrement, dans notre formation politique, que si les députés des autres provinces et les députés libéraux du Québec veulent comme chef de leur pays un monarque qui vient d'ailleurs, libre à eux de le faire.

Les députés du Bloc québécois sont élus ici et représentent des citoyens qui veulent un pays souverain qui ne relève d'aucun monarque de l'extérieur, qui relève du peuple qui élira celui ou celle qui le présidera.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de l'annonce faite par le leader du gouvernement à la Chambre que l'on aura l'occasion de parler plus longuement à la Chambre du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté.

Pour l'instant, au nom du caucus du NPD, j'aimerais exprimer mes meilleurs vœux à Sa Majesté la reine Elizabeth II à l'occasion du cinquantième anniversaire de son accession au trône.

La reine a présidé aux destinées du Commonwealth britannique avec beaucoup de dignité et elle jouit de la grande affection des Canadiens et symbolise pour beaucoup les mérites d'une monarchie constitutionnelle dans laquelle le chef d'État, ou au Canada son représentant, reste à l'écart des luttes politiques constantes qui marquent notre histoire.

Nous lui souhaitons la santé et, comme il est dit dans le *God Save the Queen*, un long règne.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, il s'agit véritablement d'un exercice d'humilité que de me lever dans cette Chambre historique pour exprimer, au nom de mes collègues et de nos électeurs, nos plus sincères félicitations à la reine Elizabeth II à l'occasion du cinquantième anniversaire de son règne.

Affaires courantes

La lourde responsabilité de la charge publique et des fonctions constitutionnelles confiées à la reine alors qu'elle n'était âgée que de 25 ans et qu'elle était déjà mère de deux enfants représentait un défi énorme. Pendant un demi-siècle, avec la grâce qu'on lui connaît et une intégrité totale, elle s'est acquittée de ses obligations constitutionnelles à l'égard des habitants de son pays et de tout le Commonwealth.

Elle avait fait la promesse, d'abord à 21 ans, en sa qualité de princesse, puis plus tard au moment de son couronnement, de servir son peuple jusqu'à sa mort. Existe-t-il promesse plus noble que de servir son peuple et de préserver la règle de droit? Il n'y en a pas de plus élevée.

Dans son message sur Internet ce matin, la reine a exprimé l'espoir que l'année de son jubilé ne soit pas nostalgique, mais constitue plutôt l'occasion d'entrevoir l'avenir avec confiance et fierté. C'est ce que nous ferons.

Aujourd'hui, jour anniversaire de la succession, de nombreux Canadiens d'une génération antérieure à la mienne se souviennent personnellement avec gratitude de la vie et du service du père de la reine, le roi George VI, qui est décédé il y a 50 ans aujourd'hui. Mort trop jeune, ce monarque, qui a accédé au trône pendant une période de crise, a soutenu son peuple durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, nous pensons aussi à sa veuve, qui a marqué sa vie de service public par son sens de l'innovation et son dynamisme.

Comme une majorité de Canadiens, je n'ai eu d'autre souverain que la reine actuelle. La reine Elizabeth a toujours été là. Sous son règne, nous avons connu la stabilité constitutionnelle et avons grandi dans un royaume pacifique. Nous tenons trop souvent les choses pour acquises ou ne les remarquons pas parce qu'elles nous sont familières.

Le Parlement canadien est le Parlement de la reine. Nous adoptons les lois de la reine pour préserver la paix de la reine. Ceux qui siègent au Cabinet servent la Couronne au nom du peuple et non pas en tant que maîtres du peuple. La Couronne et les concepts de devoir et de service sont au cœur même du Parlement et du gouvernement responsable.

Depuis 50 ans, la reine Elizabeth tient son serment envers le peuple du Canada. Elle n'a pas été notre amie qu'en période faste; elle nous est aussi demeurée loyale pendant les jours difficiles. Nous avons aujourd'hui l'honneur de lui rendre cette loyauté avec reconnaissance. Elle nous est demeurée fidèle dans l'exercice de ses devoirs, et nous lui en sommes reconnaissants.

Le chef de la Coalition PC/RD, mes collègues et mes électeurs envoient leurs meilleurs vœux à la reine. Nous sommes impatients de l'accueillir au Canada durant cette année de jubilé et, selon les paroles de l'hymne, nous lui souhaitons un long règne.

* * *

● (1520)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

[Traduction]

Conformément à l'alinéa 108(1)c) du Règlement, le comité a le plaisir d'informer la Chambre qu'il a convenu de tenir une séance sur le rapport annuel du commissaire à la protection de la vie privée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

* * *

PÉTITIONS

POSTES CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom de plusieurs électeurs de ma circonscription, je suis heureux de présenter une pétition demandant au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LA DETTE DE PAYS ÉTRANGERS

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Crowfoot. Les pétitionnaires viennent des villages de Czar, Wainwright, Provost, Chauvin, Amisk et Brownfield.

Ils demandent au gouvernement d'établir des lignes directrices en vue de tenir un débat de fond au Parlement sur la remise de leur dette aux pays étrangers, ce que notre premier ministre a décidé de faire presque unilatéralement, ainsi que sur les conséquences de cette décision pour les contribuables canadiens, et de tenir un vote sur cette question à la Chambre des communes et au Sénat.

C'est pour moi un privilège de présenter cette pétition.

LA PORNOGRAPHIE

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions, la première porte sur la question de la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la possession de pornographie juvénile demeure une infraction grave au Code criminel et de donner pour consigne aux forces de police fédérale d'accorder la priorité à l'application des lois protégeant les enfants.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Ma deuxième pétition concerne la protection des personnes handicapées. Les pétitionnaires demandent que le Parlement, conformément au paragraphe 15(1) de la Charte, fasse respecter la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Latimer.

LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 84 personnes qui pensent qu'il est contraire à l'éthique de porter atteinte à des êtres humains ou de les détruire, et ce, au profit d'autres êtres humains. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'interdire la recherche sur les embryons humains et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada de n'appuyer et de ne financer que la recherche prometteuse, conforme à l'éthique, qui n'entraîne pas la destruction d'un être humain.

Initiatives ministérielles

L'ÂGE REQUIS POUR CONSENTIR À DES RELATIONS SEXUELLES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient également d'électeurs de ma circonscription, Wetaskiwin, qui trouvent inacceptable que l'attitude par trop libérale de notre gouvernement envers les questions de nature sexuelle mette nos enfants en danger. Ils demandent donc que le Parlement du Canada rétablisse à 18 ans l'âge légal pour consentir à des relations sexuelles, au lieu de 14 ans comme le prévoit actuellement la loi.

• (1525)

[Français]

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition provenant de gens de mon comté.

Les pétitionnaires demandent que l'on soit plus exigeant en ce qui regarde l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés qui sont contenus dans certains aliments et demandent que la loi soit modifiée par le Parlement.

* * *

QUESTIONS INCRITES AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je voudrais informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de neuf minutes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 février, de la motion et de l'amendement.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais informer la présidence et la Chambre que des discussions se poursuivent entre les partis au sujet de cette question de privilège. Pendant que les discussions se poursuivent, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que la Chambre ajourne la question à la prochaine séance. Nous verrons ce qu'il résultera de ces discussions entre-temps.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter aujourd'hui, en deuxième lecture, le projet de loi C-49, Loi d'exécution du budget de 2001. Ce projet de loi met en oeuvre un bon nombre des mesures annoncées dans le budget de 2001.

J'aimerais commencer par vous présenter un aperçu du budget de 2001, ce qui établira le contexte des mesures contenues dans ce projet de loi.

Permettez-moi de me reporter un moment au 11 septembre. Les attentats terroristes perpétrés cette journée-là aux États-Unis ont constitué d'abord et avant tout une grande tragédie humaine, mesurée en vies perdues, en familles détruites et en peurs ranimées, comme l'a souligné le ministre des Finances. Le budget de 2001 porte sur les conséquences économiques de cette tragédie.

Il s'appuie sur le plan à long terme du gouvernement visant à bâtir une économie forte et à assurer la sécurité de la société, mais il répond également, et ce, de quatre façons, aux préoccupations immédiates des Canadiens et des Canadiennes sur le plan de l'économie et de la sécurité dans la foulée des événements du 11 septembre.

Premièrement, le budget stimule l'économie en cette période de ralentissement et d'incertitude à l'échelle mondiale. Il confère aux Canadiens les moyens de tirer pleinement profit de la reprise attendue.

Deuxièmement, il renforce la sécurité personnelle et la sécurité économique en protégeant les Canadiens, en maintenant les terroristes hors du pays et en gardant notre frontière sécuritaire, ouverte et efficace.

Troisièmement, dans l'optique d'une saine gestion financière, le budget est équilibré pour cet exercice et le sera pour les deux suivants.

Quatrièmement, il maintient intégralement le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars annoncé en octobre 2000, ainsi que l'aide supplémentaire de 23,4 milliards de dollars accordée au titre des soins de santé et du développement de la petite enfance, annoncée en septembre 2000.

Je tiens à assurer mes collègues de la Chambre que les événements du 11 septembre n'ont pas ébranlé les convictions budgétaires du gouvernement.

Notre gouvernement continue de préparer un meilleur avenir. Il continue d'investir dans les ressources humaines, de réduire les impôts, d'alléger la dette et de bâtir une économie forte.

Initiatives ministérielles

Nous maintenons notre engagement de réduction de la dette. En outre, le budget de 2001 confirme que le gouvernement continuera d'appliquer son plan à long terme consistant à investir dans l'avenir sans retomber dans une situation déficitaire. C'est là le résultat de notre approche prudente.

• (1530)

[Traduction]

Ayant donné quelques renseignements concernant le budget, je voudrais maintenant faire un survol du projet de loi. Les principaux objectifs du projet de loi peuvent se résumer de la façon suivante:

D'abord, en ce qui concerne les transports, le projet de loi prévoit la création de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ainsi que l'imposition de droits pour la sécurité des passagers du transport aérien. Ensuite, le projet de loi renferme des mesures visant à améliorer le système d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que le système d'assurance-emploi. En troisième lieu, il comprend des mesures visant à financer la Fondation pour l'infrastructure stratégique et à établir le Fonds canadien pour l'Afrique.

Je voudrais dire quelques mots sur chacun de ces éléments, à commencer par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Dans le cadre de la réaction globale du gouvernement aux événements du 11 septembre, le budget de 2001 prévoyait des dépenses de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour accroître la sécurité du transport aérien. Cet engagement est capital pour que les usagers du transport aérien continuent de jouir de l'un des systèmes de transport aérien les plus sûrs et les plus sécuritaires dans le monde.

Les services de la sécurité aérienne seront maintenant confiés à la nouvelle Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, qui assurera des services de sécurité du transport aérien essentiels, maintiendra un système de sécurité du transport aérien intégré et améliorera les services et les normes de rendement en matière de sécurité.

L'administration sera chargée des domaines que voici. Le premier est l'octroi des certificats de conformité aux fournisseurs de services de contrôle. Le deuxième est le contrôle de sûreté avant embarquement des personnes qui ont accès par des points de contrôle à un aéronef ou à une zone réglementée. Le troisième est l'acquisition, le déploiement et l'entretien des systèmes de détection des explosifs et du matériel classique de contrôle avant embarquement dans les aéroports. Le quatrième est la contribution fédérale aux services de police dans les aéroports relativement aux mesures de sécurité de l'aviation civile. Le cinquième est la conclusion d'accords avec la GRC pour les agents armés à bord des appareils.

Transports Canada continuera de régir et de surveiller la prestation des services de sécurité tandis que la nouvelle administration se chargera de la prestation proprement dite. Cette séparation entre la prestation des services d'une part, et la réglementation et le contrôle d'autre part, améliorera le système de freins et contrepoids. Les voyageurs peuvent maintenant avoir l'assurance que le Canada conserve l'un des systèmes de transport aérien les plus sûrs du monde.

J'en arrive maintenant au droit pour la sécurité du transport aérien. Le système de sécurité amélioré sera financé par ce nouveau prélèvement. Il sera perçu par les transporteurs aériens ou leurs agents au moment de l'achat des billets.

Ce sont surtout les voyageurs qui se déplacent par avion qui profiteront de la sécurité améliorée du transport aérien. Il est donc

financièrement responsable et raisonnable d'imposer un droit aux usagers.

Pour un déplacement au Canada, le droit sera de 12 \$ pour l'aller simple et de 24 \$ pour l'aller-retour. Pour un déplacement vers la zone continentale des États-Unis, il sera de 12 \$. Pour les destinations à l'extérieur du Canada et de la zone continentale des États-Unis, il s'élèvera à 24 \$. Ces montants englobent la TPS, lorsque celle-ci s'applique.

En ce qui concerne les déplacements au Canada, le droit s'appliquera aux vols entre les 90 aéroports où le gouvernement entend améliorer la sécurité. Les petits appareils qui ne transportent que de quatre à six passagers et certains services spécialisés comme l'ambulance aérienne seront soustraits à cette mesure. Tout le produit de ce droit, y compris la TPS nette, servira à financer l'amélioration du système de sécurité des transports aériens.

Dernier point très important et très simple à ce propos, si, avec le temps, les recettes dépassent les coûts, le gouvernement réduira le droit imposé.

• (1535)

[Français]

Passons maintenant aux mesures concernant le système d'assurance-emploi.

La mesure que j'aimerais maintenant aborder améliore les prestations parentales reçues aux termes du programme d'assurance-emploi.

Pour renforcer le soutien offert aux familles, entre autres mesures, le budget de 2000 prolongeait de 10 à 35 semaines la durée des prestations parentales aux termes du programme d'assurance-emploi, donnant ainsi aux parents l'occasion de passer davantage de temps à domicile avec leur nouveau-né ou avec l'enfant qu'ils venaient d'adopter. Le projet de loi C-49 bonifie encore ces prestations.

En vertu de l'actuel programme d'assurance-emploi, certaines femmes qui ont une maladie grave pourraient ne pas avoir accès aux prestations parentales prolongées en raison du plafond de 50 semaines appliqué au total combiné des indemnités de maladie, des prestations de maternité et des prestations parentales qu'un particulier peut recevoir.

Le projet de loi C-49 hausse ce plafond d'une semaine pour chaque semaine d'indemnités de maladie prise par une mère pendant sa grossesse ou pendant qu'elle reçoit des prestations parentales, afin de lui permettre de profiter pleinement des prestations spéciales. Ce changement entre en vigueur le 3 mars 2002.

La deuxième mesure tient compte du fait qu'à l'heure actuelle, les parents doivent demander des prestations parentales dans l'année qui suit la naissance ou l'adoption d'un enfant. Cela peut limiter les prestations quand un enfant est hospitalisé pendant une longue période après la naissance ou l'adoption.

Pour donner une marge de manoeuvre aux parents qui veulent commencer à demander des prestations parentales une fois que l'enfant quitte l'hôpital et arrive à la maison, ces parents disposeront désormais d'une période de deux ans pour demander des prestations parentales. Ce changement entrera en vigueur une fois que le projet de loi C-49 aura été adopté.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le troisième élément dont je voudrais parler est la Fondation pour l'infrastructure stratégique. Comme je le disais, le gouvernement s'est fixé pour objectifs à long terme d'édifier une économie forte et une société sûre et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Les immobilisations stratégiques annoncées dans le budget de 2001 aideront à réaliser ces objectifs en répondant aux besoins actuels et en préparant un avenir meilleur.

L'économie moderne du XXI^e siècle doit reposer sur une infrastructure physique solide, afin d'assurer la croissance de notre pays et la qualité de vie de ses citoyens. Le Canada doit posséder l'infrastructure physique nécessaire à sa réussite. Les budgets précédents avaient annoncé des immobilisations en vue d'améliorer l'infrastructure provinciale et municipale et le budget de 2000, en particulier, annonçait la création du programme Infrastructures Canada et du Programme stratégique d'infrastructure routière.

Répondant aux besoins d'aide supplémentaire pour les programmes d'infrastructures stratégiques d'envergure, le projet de loi C-49 annonce la création de la Fondation pour l'infrastructure stratégique, qui sera dotée d'un capital d'au moins deux milliards de dollars, annoncé dans le budget de 2001. Cette nouvelle fondation viendra compléter d'autres programmes d'infrastructure fédéraux comme les deux programmes que je viens de mentionner.

Ouvrant conjointement avec les programmes provinciaux et municipaux et le secteur privé, la Fondation pour l'infrastructure stratégique permettra de financer de grands projets d'infrastructures dans des secteurs comme les autoroutes et les voies ferrées, les transports locaux, le tourisme, le développement urbain, l'épuration des eaux et le traitement des eaux usées.

Les investissements dans ces projets contribueront, à court terme, à stimuler la création d'emplois et la confiance et, à moyen terme, ils rendront l'économie plus productive et plus compétitive. Le ministre responsable des infrastructures sera responsable de tous les programmes d'infrastructures gouvernementaux, de façon à assurer une meilleure coordination de toutes les activités gouvernementales dans ce domaine.

Je vais maintenant parler du Fonds pour l'Afrique. Les députés se souviendront que le discours du Trône de janvier dernier indiquait que le bien-être à long terme du Canada et des Canadiens dépend de notre capacité d'améliorer la sécurité humaine, la prospérité et le développement dans le monde.

Au cours du Sommet du G-8 qui s'est tenu à Gènes, en juillet dernier, les dirigeants africains ont présenté leurs propositions et les dirigeants du G-8, dont le Canada, se sont engagés à appuyer leur initiative. Le partenariat vise à permettre aux Africains de prendre en main leur propre développement.

Depuis, le premier ministre a réaffirmé sa détermination à faire du développement en Afrique l'un des principaux thèmes du sommet du G-8 dont le Canada sera l'hôte en juin prochain. Comme on l'a vu pendant la période des questions aujourd'hui, l'appui que le premier ministre a accordé récemment à ce projet, à New York, a reçu un soutien enthousiaste.

Suite à cet engagement, le budget de 2001 a annoncé que 500 millions de dollars seraient affectés au développement en Afrique. Le nouveau Fonds pour l'Afrique permettra de financer, à hauteur de 500 millions de dollars, des activités qui contribueront à réduire la pauvreté, à financer l'éducation primaire et à engager l'Afrique, de façon durable, sur la voie d'un avenir meilleur.

J'aborde maintenant la question de l'investissement dans les compétences et l'apprentissage. Le budget prévoit un autre investissement stratégique dans ces domaines. Les nombreuses modifications apportées au régime fiscal favorisent l'acquisition de compétences et l'apprentissage.

En premier lieu, une aide fiscale sera consentie pour aider les apprentis mécaniciens d'automobiles à défrayer les coûts extrêmement élevés des outils. Une deuxième mesure touche les étudiants adultes qui reçoivent de l'aide gouvernementale pour le paiement des frais de scolarité au titre de l'éducation de base, aux niveaux primaire et secondaire.

Cette aide doit être ajoutée au revenu, sans crédits compensatoires. Pour de nombreux citoyens, le coût de cette aide, aux fins de l'impôt, constitue un véritable fardeau et les désincite à poursuivre leurs études. Le projet de loi C-49 prévoit une exemption d'impôt sur l'aide financière consentie pour la formation de base des adultes, dispensée dans le cadre de certains programmes fédéraux, notamment celui de l'assurance-emploi. Cette mesure s'appliquera à toute aide financière admissible pour le paiement des frais de scolarité, reçue après 1996.

Une troisième mesure aidera davantage de citoyens à entreprendre une formation permanente. À compter de 2002, le crédit d'impôt pour études sera également accordé aux étudiants qui ont reçu une aide financière au titre de l'éducation postsecondaire dans le cadre de certains programmes gouvernementaux de formation, notamment l'assurance-emploi.

● (1540)

Ces modifications représenteraient un allègement fiscal considérable pour environ 65 000 Canadiens qui pourraient améliorer leurs compétences et avoir accès aux mêmes avantages fiscaux offerts aux autres citoyens qui étudient au niveau postsecondaire.

Je signale brièvement nombre de mesures fiscales visant à améliorer le régime d'impôt sur le revenu des particuliers et le régime d'impôt des sociétés. En premier lieu, il y aurait une amélioration dans le traitement fiscal des transferts de terres à bois à un enfant.

En deuxième lieu, nous rendrions permanente la mesure budgétaire prise en 1997 au titre de l'aide fiscale spéciale pour les dons de certaines valeurs mobilières à des organismes publics de bienfaisance.

En troisième lieu, il y a également une mesure pour améliorer le système de crédits pour TPS.

En quatrième lieu, pour que les petites entreprises bénéficient de liquidités, les acomptes provisionnels d'impôt des sociétés pour janvier, février et mars 2002 seraient reportés de six mois sans pénalité.

Enfin, je signale que ce n'est pas une liste exhaustive des mesures prévues. Toutefois, le budget permet également de déduire entièrement le coût des repas fournis à des employés dans les chantiers de construction temporaires où la main-d'oeuvre ne peut rentrer à la maison tous les jours.

[Français]

En conclusion, le système de transport aérien du Canada est l'un des plus sûrs au monde. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien le rendra encore plus sûr.

Initiatives ministérielles

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est financièrement judicieux et raisonnable. Il n'est que logique que les coûts des nouvelles dépenses en matière de sécurité soient assumés par les voyageurs qui utilisent le système de transport aérien, plutôt que par l'ensemble des contribuables.

Les modifications apportées aux prestations parentales dans le cadre du Programme d'assurance-emploi aideront les familles qui comptent un nouveau-né ou un enfant nouvellement adopté.

Le Fonds canadien pour l'infrastructure stratégique permettra de faire en sorte que le Canada ait l'infrastructure matérielle dont il a besoin pour réussir au XXI^e siècle.

Le Fonds canadien pour l'Afrique constitue la preuve que les Canadiens n'ont pas perdu de vue l'obligation qu'ils ont d'aider les moins bien nantis.

De plus, les modifications apportées en matière d'impôt sur le revenu contribuent à rendre notre régime fiscal plus simple et plus équitable.

Le budget de 2001 fait état des décisions prises par le gouvernement dans cette période d'incertitude. Gérer l'économie en période difficile est affaire d'équilibre. Le budget de 2001 en est le meilleur exemple. Il fournit un soutien essentiel au cours d'une période cruciale. Il ne le fait toutefois pas au détriment de nos progrès antérieurs ou de nos perspectives d'avenir.

● (1545)

[Traduction]

Pour terminer, j'invite les députés à appuyer sans réserve la mesure législative. Je leur rappelle que l'administration canadienne de la sécurité aérienne et la nouvelle taxe sur la sécurité aérienne imposée aux voyageurs aériens doivent être en vigueur le 1^{er} avril.

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget. Je suis désolé de dire au député qui vient de parler que ce projet de loi n'obtient pas l'appui de l'opposition officielle.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, ce budget est le pire que le ministre des Finances ait jamais déposé. Honnêtement, c'est une honte de voir une augmentation des dépenses de 9,3 p. 100 de même que de constater certains états de fait. Nous avons un déficit de 6,2 milliards de dollars, mais voilà que cette année le gouvernement a modifié la méthode comptable à son avantage, de manière à éviter l'embarras de voir le déficit exposé dans ses propres documents. Je ne suis pas le seul qui ait observé cela. J'y reviendrai dans un instant.

Les marchés ont porté leur jugement sur le budget. Cela se manifeste par la plongée à pic que subit le dollar depuis plusieurs semaines. Le recul de notre devise est absolument étonnant, en dépit même des efforts amateurs que fait le gouvernement pour le soutenir par de belles paroles. Comme si de belles paroles pouvaient soutenir le dollar à long terme. Cela ne vaut que pour le court terme.

Le gouvernement s'embrouille. Nous l'avons bien vu dans le cadre des événements des derniers jours. Le gouvernement parle de remplacer le programme d'infrastructures tout à fait indépendant qu'il avait proposé par un programme administré par le vice-premier ministre et soumis aux caprices et fantaisies d'un politicien. Le vice-premier ministre est un politicien, au fond. Il sera donc toujours tenté d'utiliser les fonds du gouvernement à ses propres fins politiques. C'est une situation dangereuse qu'il faudra surveiller de près.

Nous avons vu que, dans le budget, le gouvernement a proposé un autre truc comptable grâce auquel il placerait 500 millions de dollars dans une fiducie. C'est ce qu'il a fait avec le Fonds pour l'Afrique. Le

ministre des Finances a déclaré aujourd'hui que cela ne se produira pas. Il a dit que l'argent servira à rembourser la dette. L'accusation adressée au gouvernement parce qu'il n'a pas remboursé la dette cette année a vraiment touché un point sensible. Cependant, même une somme de 500 millions de dollars est dérisoire lorsque la dette se chiffre à 547 milliards de dollars. Il faudrait des centaines d'années pour la rembourser entièrement au rythme de 500 millions de dollars par année.

Le budget est une vraie honte pour d'autres raisons. Alors que le monde entier a été secoué par les événements du 11 septembre et que le rôle premier du gouvernement doit être de protéger ses citoyens, il est ignominieux que la protection de la population occupe si peu de place dans le budget. J'y reviendrai en détail dans un moment.

Au cours des dernières semaines, on a découvert que le gouvernement avait commis une erreur comptable de 3,3 milliards de dollars, à la manière d'Enron. Il est clair que l'argent semble lui couler entre les doigts comme de l'eau. On peut donc se demander si le gouvernement a bien analysé tout ce qu'il fait pour éliminer le gaspillage et la mauvaise gestion. À mon avis, la réponse est non. J'y reviendrai plus tard.

En résumé, le budget est absolument terrible. Le ministre des Finances n'a pas de quoi se féliciter. Il a été applaudi, même par l'opposition, pour certaines de ses mesures, mais il a gâché sa réputation en présentant ce budget.

J'en donnerai pour preuves certains commentaires que nous avons lus dans les journaux au lendemain de la présentation du budget. En voici un paru dans la *Gazette* de Montréal. Après avoir dit que le ministre des Finances «dépense comme le Père Noël», l'auteur ajoute:

Comme premier budget en 22 mois, il était impardonnablement tardif. Comme moteur de croissance des dépenses axées sur la sécurité et la défense, il était indéniablement tiède.

● (1550)

Voici un autre commentaire tiré de la *Gazette* de Montréal. L'auteur cite Jack Mintz, président du C.D. Howe Institute et l'un des économistes les plus respectés au Canada. Il a qualifié la Fondation pour l'infrastructure de «caisse noire stratégique des candidats à la direction du Parti libéral», en faisant remarquer qu'elle pourrait servir à n'importe quoi s'inscrivant dans le cadre d'une description générale.

Voici ce que la société TD Canada Trust avait à dire à propos du budget:

...d'après l'ancien cadre de planification, le gouvernement prévoyait un déficit de l'ordre de 5,5 milliards de dollars pour l'exercice 2002-2003.

Voici un extrait d'un éditorial du *Sun* d'Ottawa:

Ce budget illustre à merveille que la plus grosse menace pour les finances du pays n'est pas la récession ni le terrorisme, mais l'abject refus du gouvernement d'adopter une politique de limitation des dépenses, surtout en période de difficultés économiques.

Dans le titre d'une de ses chroniques publiées dans le *National Post*, Andrew Coyne décrit le budget en ces termes:

Une escroquerie insouciant et malhonnête de deux ans: Le budget abandonne l'image imméritée de responsabilité budgétaire.

Voici ce que Terence Corcoran, du *National Post*, avait à dire à propos du budget de décembre:

...Paul Martin a réitéré sa volonté de maintenir une réserve pour éventualités constituée d'un montant annuel de 3 milliards de dollars devant servir à couvrir les erreurs de prévision et autres erreurs économiques. «Il ne s'agit pas d'une source de financement pour de nouvelles initiatives stratégiques. Si on n'en a pas besoin, ces fonds serviront à rembourser la dette publique.» Hier, M. Martin a réécrit les règles.

Initiatives ministérielles

Voici ce que disait Walter Robinson, de la Fédération des contribuables canadiens:

Le ministre Martin a refusé encore une fois d'instituer un plan statutaire de réduction de la dette [...] et par conséquent perpétue le crime budgétaire d'évasion fiscale intergénérationnelle perpétré contre nos enfants...

Tous ces extraits viennent appuyer mes affirmations voulant que ce budget soit le pire budget que le ministre ait jamais déposé.

J'aimerais souligner certaines choses que le budget n'a pas réussi à faire. Tout d'abord, il n'a pas permis de rehausser la confiance face à notre fragile dollar. La poursuite de la chute du dollar depuis le dépôt du budget en est d'ailleurs la preuve. Le budget n'a rien fait non plus pour accroître notre productivité et il ne fera rien à ce chapitre. Pour ce faire, le gouvernement devrait se retirer jusqu'à un certain point de l'économie, diminuer ses interventions, réduire les impôts et fournir une certaine vision économique pour l'avenir. Cela ne s'est pas produit encore.

En conséquence, le budget n'a rien fait pour accroître les possibilités d'emploi à un moment où le chômage est à la hausse. Le gouvernement devrait sans aucun doute s'en préoccuper, mais on ne retrouve rien à cet effet dans le budget. Il n'a rien fait non plus pour offrir de nouvelles possibilités d'investissements au Canada, un domaine lié de près au concept de la productivité.

En bref, il n'y a pas de vision qui pourrait permettre d'aider le Canada à réaliser tout son potentiel à titre de nation. Le gouvernement n'a pas rééquilibré ses dépenses. C'est plutôt scandaleux, compte tenu des événements survenus le 11 septembre dernier. C'est presque une négligence grave de la part du gouvernement.

Dans ce budget de 170 milliards de dollars, une enveloppe d'environ 15 milliards a été prévue pour chacune des années au chapitre des subventions et des octrois. Je ne suis pas prêt à dire que ces 15 milliards correspondent à des choses que le gouvernement pourrait couper sans faire de tort à qui que ce soit. Toutefois, une bonne partie des sommes prévues constituent des dépenses inutiles qui ne revêtent pas une grande priorité.

On a prouvé à de nombreuses reprises que les subventions accordées aux artistes et les subventions de perfectionnement dénaturent l'économie et font mal aux entreprises qui réussissent par elles-mêmes. Elles sont toujours assujetties à la politique. Nous avons souvent dénoncé à la Chambre la façon dont le gouvernement récompense ses amis politiques en distribuant les octrois et les subventions de façon très libérale, et ce, au sens propre comme au sens figuré.

Ne s'étant pas penché sur cette enveloppe de 15 milliards de dollars en octrois et subventions, le gouvernement n'a pas pu trouver de fonds supplémentaires sans accroître les impôts qui, autrement, auraient pu servir à l'aider à remplir le rôle le plus important de tout gouvernement. Quel est le rôle principal du gouvernement? C'est de faire observer la loi. Aucune société ne peut survivre longtemps à moins de pouvoir compter sur un gouvernement qui fait systématiquement observer la loi.

•(1555)

Pour cela, il nous faut un excellent système de justice pénale. Nous devons veiller à ce que la police fasse respecter la loi et à ce qu'il y ait des contrôles rigoureux à nos frontières et en matière d'immigration. Nous avons également besoin d'une armée nationale et d'un service du renseignement qui soient solides.

Cependant, le gouvernement a montré qu'il faisait peu de cas de son véritable rôle et qu'il préférerait augmenter les dépenses dans tous

les autres domaines, dépenses qui sont en fait des caisses noires, à mon avis, et qui l'aident à remporter des élections.

Il s'ensuit que des organisations comme le SCRS, soit le service de renseignement chargé de protéger les Canadiens, doivent composer avec le minimum. Avant ce dernier budget, le gouvernement a imposé au SCRS des coupes de l'ordre de 28 p. 100 et, bien qu'il remette des fonds dans le SCRS, le niveau de financement est égal à celui de 1993, en dollars constants.

Le SCRS, qui est chargé de découvrir, entre autres, s'il y a des terroristes ou des criminels qui tentent d'entrer au pays ou qui y poursuivent des activités, ce qu'ils font au juste, à quel point ils sont actifs et s'ils s'infiltreraient dans le gouvernement, a subi des coupes draconiennes de la part du gouvernement libéral.

Le gouvernement devrait être sévèrement critiqué pour cela, puisqu'il compromet ainsi la sécurité publique. Au cours des derniers mois, on s'est aperçu maintes fois que des terroristes étaient entrés au pays et que, dans certains cas, ils étaient recherchés par les autorités internationales en rapport avec les efforts d'Al-Qaïda et même avec les événements du 11 septembre. C'est honteux et nous ne devrions pas tolérer cela.

Il ne faut pas en conclure que ces choses ne peuvent jamais se produire, même avec une organisation bénéficiant de tous les fonds nécessaires, mais il est évident que le gouvernement doit accorder plus de priorité à cela. Il en va de même pour l'immigration. Nous avons souligné les problèmes maintes fois à la Chambre. Nous sommes d'avis que l'immigration est bénéfique, mais qu'il ne faut pas pour autant laisser entrer n'importe qui. Il doit y avoir une surveillance à la frontière, et cela n'implique pas une multitude de nouvelles lois, des lois comme celles que le gouvernement s'est données dans la foulée du 11 septembre, qui lui permettent de prendre toutes sortes de mesures sans consulter le Parlement, des mesures qui contredisent notre tradition de la common law, où le gouvernement peut détenir des gens pendant 72 heures sans leur donner accès à un avocat et sans les interroger.

Nous avons vraiment besoin d'un plus grand nombre de fonctionnaires à nos frontières compte tenu des cas qui se présentent. Nous en avons vraiment besoin. Tout le monde sait que plusieurs milliers de personnes qui ont demandé le statut de réfugié en arrivant au Canada se sont ultérieurement fait refuser un tel statut. Nous ne savons pourtant pas si ces personnes ont quitté le pays.

Pourquoi se sont-elles vu refuser le statut de réfugié? Parce que, dans plusieurs cas, on les soupçonnait de représenter un risque pour la sécurité. Nous ne savons pas si ces personnes ont quitté le pays. Selon certaines estimations, il pourrait y avoir autant que 27 000 personnes qui se sont évanouies dans la nature au Canada. Évidemment, cela devrait préoccuper le gouvernement au plus haut point, mais la sécurité reste son parent pauvre, comme toujours, et cela même si le rôle premier de tout gouvernement consiste à l'assurer.

Il y a quelques années, l'Alliance canadienne a signalé à la Chambre que la GRC en Colombie-Britannique n'avait pas les moyens de munir ses voitures de pneus neufs. Elle n'avait pas les moyens de ravitailler ses bateaux et ses avions en essence et de patrouiller les eaux de la côte ouest afin de réprimer le trafic de drogues. Quelle honte!

Le rôle premier du gouvernement est d'adopter et d'appliquer des lois, car aucun pays ou aucune société ne saurait exister sans lois. Tout en prétendant ne pas avoir les ressources financières nécessaires pour cela, le gouvernement dépensait en pure perte des milliards et des milliards de dollars. Quelle honte!

Initiatives ministérielles

Nous tentons de rattraper le temps perdu, mais le gouvernement est coupable de ne pas en avoir fait une priorité pendant trop longtemps. Au cours des derniers jours, on nous a présenté des exemples illustrant à quel point le gouvernement avait laissé tomber les fonctionnaires des douanes, qui, après tout, constituent la première ligne de défense pour l'entrée au Canada.

• (1600)

Lorsque des gens entrent dans notre pays, les premières personnes qu'ils rencontrent sont nos douaniers. Les douaniers doivent faire respecter des dizaines de lois au Canada. Nous avons entendu parler de douaniers, qui ne sont pas armés, soit dit en passant, qui ont eu tellement peur de certaines gens à qui ils ont eu affaire à la frontière qu'ils les ont laissés entrer parce que ces douaniers n'étaient pas armés et avaient peur de la personne qui se trouvait en face d'eux. Nous avons entendu des douaniers eux-mêmes raconter cela.

À notre avis, le gouvernement s'est terriblement mal occupé de nos douaniers quand il s'est agi de faire en sorte qu'ils soient bien protégés et qu'ils puissent refuser l'entrée à ceux qui sont soupçonnés de se livrer à une activité criminelle, voire à une activité terroriste, ou qu'ils puissent les arrêter.

On a appris il y a quelques jours que les douaniers de l'aéroport Pearson ne disposaient d'aucun matériel de protection. Ils n'ont ni gaz poivré, ni bâton ni gilet pare-éclats. Or, nous croyons savoir que les responsables de l'immigration ont remis ce matériel à leurs agents. N'est-ce pas un peu paradoxal? Les douaniers sont les premiers à accueillir les nouveaux arrivants au Canada, mais ils ne reçoivent pas ce matériel. Ce n'est qu'après que les douaniers se soient entretenus avec les arrivants que ces derniers sont dirigés vers les agents d'immigration.

Nous avons interrogé le vice-premier ministre à ce sujet hier. Tout cela le déroutait beaucoup. Il n'était pas au courant de la situation. Nous savons de source sûre qu'elle existe. Nous voulons que le gouvernement commence à prendre au sérieux la sécurité du Canada, ce dont le budget n'a tout simplement pas tenu compte.

Je trouve paradoxal que, ces derniers jours, beaucoup de préoccupations ont été exprimées par les simples députés libéraux, et même par d'anciens ministres, comme Lloyd Axworthy, à propos de la souveraineté, à la suite des attentats du 11 septembre et des discussions sur une meilleure collaboration avec nos alliés, notamment les États-Unis, à l'égard des mesures de sécurité, par exemple. Si cela est très paradoxal, c'est que ceux qui ont voté à plusieurs reprises contre l'augmentation des fonds consacrés aux Forces canadiennes, à la GRC et au SCRS sont les mêmes qui se plaignent de la menace que présentent les États-Unis à l'égard de notre souveraineté.

Ils se moquent des menaces posées à notre souveraineté par les terroristes ou les criminels, qui sont causées par le refus de financer les autorités chargées d'accueillir les gens dangereux qui se présentent à nos frontières. En revanche, dès qu'il est question de coopérer avec les États-Unis et d'exercer notre souveraineté en décidant, dans l'intérêt du Canada, de travailler avec les États-Unis, ils crient au meurtre. À mon avis, c'est de l'hypocrisie flagrante.

Les choses ne s'arrêtent pas là. De quoi parlons-nous au juste lorsque nous parlons de souveraineté? À mon avis, nous parlons de la capacité d'un pays de prendre les décisions qui influent sur son propre destin. Qu'arrive-t-il si, en tant que pays, nous décidons de coopérer avec les États-Unis dans les dossiers qui, selon nous, présentent des avantages pour le Canada? Si nous exerçons notre souveraineté de cette manière? Cette décision choque-t-elle les

députés d'en face? Tout ce que nous faisons, c'est exercer notre souveraineté.

Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une question de souveraineté. Ce qui embête les députés d'en face, c'est l'idée de coopérer avec les États-Unis d'Amérique. Beaucoup d'entre eux ne peuvent admettre cette idée. Ils en veulent aux Américains d'avoir tant d'argent quand ils voient le niveau de vie baisser au Canada par rapport aux États-Unis. Ils leur en veulent de pouvoir investir plus d'argent dans les soins de santé publics que le Canada dans son système de médecine socialisée.

• (1605)

Ils sont pleins de ressentiment, un ressentiment qu'ils dissimulent en invoquant la souveraineté, mais ne nous leurrons pas. Tout ce qu'ils éprouvent, c'est de l'amertume et du ressentiment et il était temps que ça sorte.

Je veux...

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse auprès du député de l'Alliance, mais le message qu'il livre est tellement intéressant qu'il devrait y avoir plus de libéraux pour l'entendre. Je n'en vois que trois dans cette Chambre. Je demande qu'on vérifie le quorum.

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a effectivement pas suffisamment de députés. Convoquez les députés.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Bélair): Il y a maintenant quorum et le débat se poursuit.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, mes amis d'en face m'honorent de leur présence au discours que je prononce.

Je veux dire quelques mots au sujet de ce qui est peut-être la plus grande lacune de ce budget et qui est certainement la plus grande lacune du gouvernement en général. Le gouvernement libéral est au pouvoir depuis 1993. Plus que n'importe où ailleurs, son travail laisse surtout à désirer au niveau de l'économie.

Chaque année, il doit décider de la façon dont il dépensera plus de 170 milliards de dollars provenant des contribuables. Je pense qu'il joue un jeu. Il s'approprie au moyen des impôts l'argent durement gagné par les contribuables et le distribue ensuite aux mêmes contribuables en leur disant de se montrer reconnaissants. C'est très bien jusque-là, sauf que, comme ne l'ignorent pas les députés d'en face, cela finit par avoir des conséquences terribles pour notre économie. J'entrerai dans les détails dans un moment.

La vérité est que dans les quelques dernières années, le niveau de vie au Canada a chuté énormément. Je citerai quelques statistiques pour étayer mes propos. Les années 1990 ont été marquées par une véritable dérive au Canada. J'aimerais lancer quelques chiffres et j'espère que les députés m'autoriseront à le faire.

Les impôts ont représenté une plus grande part de notre économie en 2000, soit 44,3 p. 100 du PIB, comparativement à 44 p. 100 en 1999. Le niveau de vie des Canadiens a baissé de 44 \$ ou à peu près 0,2 p. 100, passant de 17 915 \$ en 1989 à 17 871 \$ en 2000. Au cours de cette décennie, notre niveau de vie a baissé en fait.

Initiatives ministérielles

Le niveau de vie des Américains s'est accru de 2 573 \$ ou environ 13 p. 100, passant de 20 546 \$US en 1989 à 23 119 \$ en 2000, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,1 p. 100. L'Américain moyen pouvait acheter plus en 2000 qu'en 1989. Les Américains étaient beaucoup plus riches.

L'écart entre les Américains et les Canadiens s'est accru de 61 p. 100 entre 1989 et 2000. En 2000, le niveau de vie des Canadiens équivalait à seulement 70,3 p. 100 de celui des Américains, comparativement à une proportion de 79,3 p. 100 en 1989.

Je précise que ce ne sont pas mes chiffres. Il y a deux ans à peine que l'ancien ministre de l'Industrie, qui est maintenant vice-premier ministre, a soulevé ces questions à la Chambre. Il a déclaré que le niveau de vie moyen des Canadiens à ce moment-là était inférieur à celui des habitants des États américains les plus pauvres, l'Alabama et le Mississippi. C'était une tragédie. Quelqu'un sait-il pour qui cela était une véritable tragédie? Eh bien, pour les plus démunis au Canada.

Depuis des années, je siége dans cette enceinte et j'entends le gouvernement nous faire la leçon sur l'importance qu'il attache aux petites gens. Cependant, lorsque l'économie ne fonctionne pas à plein régime, qui sont les gens qui sont le plus durement touchés? Ce ne sont pas ceux qui ont de gros revenus et qui ont fait des études poussées. Ce ne sont pas non plus ceux qui ont toutes sortes de contacts. Ce ne sont pas les membres des grandes familles. Ce ne sont pas les gens qui ont des liens avec le gouvernement. Ceux-là ne sont pas touchés. Ce sont plutôt les gens sans compétences, ceux qui viennent de régions sous-développées du pays.

Si notre économie ne fonctionne pas à pleine capacité et que notre taux de chômage est passé de 7 p. 100 à 8 p. 100 à 8,4 p. 100 au cours des derniers mois, c'est parce que le gouvernement a décidé qu'il était prêt à sacrifier la croissance économique pour garder des milliards de dollars qu'il pourrait utiliser à des fins politiques dans son intérêt et celui de ses membres. C'est honteux, mais c'est ce qui se produit à chaque budget.

• (1610)

Ce que les libéraux devraient faire, et ils le savent, car il y a des économistes qui participent aux réunions de leur caucus, c'est éliminer les dépenses inutiles. Par définition, si c'est inutile, c'est un gaspillage et cela n'a pas sa raison d'être. Ils devraient remettre cela aux gens sous forme de baisses d'impôt, ce qui crée plus d'activité économique et élargit l'assiette fiscale. Lorsque davantage d'entreprises sont lancées en raison d'une activité accrue, il y a plus d'emplois créés et le taux de chômage baisse à plus ou moins long terme.

Le meilleur exemple de cela, c'est l'expansion récente survenue aux États-Unis. J'ai souligné cela à maintes occasions à la Chambre. Pendant que l'expansion aux États-Unis était à son point culminant, le taux de chômage dans la communauté noire de ce pays, laquelle a de tout temps été le groupe ethnique le plus pauvre aux États-Unis, a chuté à 7 p. 100. Il était le même que notre taux de chômage à l'échelle nationale. Ce fut extraordinaire, car la communauté noire avait été défavorisée depuis tellement de décennies aux États-Unis.

À la suite de cette grande expansion, de nombreuses entreprises qui ne pouvaient trouver du personnel alors que le taux de chômage était de 4 p. 100 se sont tournées vers des régions où le taux de chômage était très élevé. Elles ont envoyé des représentants dans les ghettos. Elles ont dit qu'elles dispenseraient de la formation aux gens parce qu'elles voulaient qu'ils viennent travailler pour elles. Ces gens-là avaient peut-être été bénéficiaires de l'aide sociale toute leur

vie, ils n'avaient peut-être pas les compétences nécessaires ou ils n'avaient peut-être pas terminé leurs études. Quoi qu'il en soit, les entreprises voulaient qu'ils travaillent pour elles. Elles ont dit que s'ils le faisaient, ils gagneraient non seulement un salaire, mais qu'ils recevraient une formation, qu'ils établiraient des contacts, qu'ils acquerraient de la confiance et qu'ils trouveraient un peu d'espoir, ce dont ils avaient été privés depuis toujours. C'est le grand triomphe d'une économie qui fonctionne à plein régime.

Au Canada, notre économie ne peut fonctionner à plein régime, car elle est considérablement ralentie par les impôts et par la dette que le gouvernement a accumulée.

La solution consiste à modifier entièrement notre façon de faire. Il ne nous suffit pas de maintenir le statu quo ou d'empirer les choses en augmentant les dépenses de 9,3 p. 100, ce qu'a fait la dernière fois le gouvernement. Nous supprimons ces lourdes dépenses extraordinaires et inutiles et nous rendons cet argent à la population sous la forme d'une réduction d'impôts. Nous éliminons les règlements inutiles et réduisons la dette. Le gouvernement devrait mettre l'accent sur son rôle principal, soit veiller à ce que nous ayons un pays pacifique et à ce que la population soit protégée et en sécurité.

Si ces mesures étaient adoptées, comme cela s'est produit aux États-Unis à l'occasion de la récente expansion, des régions défavorisées du Canada comme le Cap-Breton, Terre-Neuve, le nord du Canada, le nord de l'Ontario, le nord de l'Alberta et le nord de la Saskatchewan verraient arriver des industries. Ces dernières s'y installeraient en raison des bassins de main-d'oeuvre, des personnes n'ayant pas d'emploi mais souhaitant en obtenir un. Des gens bénéficieraient bientôt de débouchés sur lesquels ils ne comptaient pas auparavant.

Il est honteux que le gouvernement n'ait jamais reconnu qu'il doit adopter beaucoup plus rapidement des mesures pour assurer le fonctionnement de notre économie, afin que les gens les moins fortunés et n'ayant jamais eu une chance au Canada bénéficient enfin de certains débouchés.

Je promets au gouvernement que, tant et aussi longtemps que je serai dans l'opposition, je vais le harceler à ce sujet chaque fois que j'en aurai l'occasion. L'attitude adoptée a été tout à fait hypocrite, les libéraux ne cessant de dire à quel point ils se préoccupent de la situation des gens, alors que, par ailleurs, leurs gestes témoignent d'une attitude complètement différente.

• (1615)

En conclusion, j'estime que la loi d'exécution du budget ne devrait pas être appuyée. Je souligne de nouveau que c'est un budget scandaleux, le pire qu'ait jamais présenté le ministre des Finances. Nous le constatons dans l'évolution récente de la situation, le gouvernement cherchant encore à le tripotouiller deux mois après sa présentation. La chute du dollar témoigne du jugement des marchés. Il est manifeste que les marchés n'en veulent pas et estiment que le gouvernement s'en va à la dérive. Une hausse des dépenses de 9,3 p. 100 est tout à fait consternante.

À titre d'exemple, le gouvernement n'a absolument pas mis l'accent sur l'aide aux militaires, ces braves hommes et femmes qui se rendent en Afghanistan. Il n'a pas fait de leur protection une priorité en leur accordant un financement pertinent et en veillant à ce qu'ils soient bien équipés. Il en va de même dans le cas des agents des douanes, de l'immigration, de la GRC et du SCRS, autant de gens qui ne ménagent aucun effort pour protéger notre pays.

J'exhorte les députés à voter contre le projet de loi C-49, le pire budget à avoir jamais été présenté par le gouvernement.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'étais justement en train d'expliquer à ma collègue, la porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires internationales, comment ce budget avait diamétralement changé si on se fie aux déclarations faites hier par le ministre des Finances.

C'est la première fois que je vois un ministre des Finances, huit semaines après avoir déposé un budget, changer complètement d'idée sur des aspects fondamentaux de la stratégie budgétaire du gouvernement lue ici à la Chambre, écrite dans les documents budgétaires et annoncée dans les différents points de presse qui ont suivi l'énoncé du budget. Cela nous donne une drôle d'image de ce gouvernement, en particulier du ministre des Finances, qui ne semble pas savoir où il va. C'est impossible d'avoir annoncé cela, et je vais donner deux exemples assez flagrants de ce qui s'est passé hier.

Il y a huit semaines, on nous a annoncé qu'au cours du présent exercice financier 2001-2002, le ministre des Finances ne mettrait pas un sou dans le remboursement de la dette à cause du ralentissement économique et des autres priorités qu'avait le gouvernement, entre autres, celle de financer des infrastructures pour donner un coup de pouce à la croissance économique et créer le fonds africain d'aide, ce qui est bienvenu dans les circonstances.

Hier, comme par magie, et pour employer une expression du premier ministre qui l'a utilisée durant la période des questions orales, le ministre des Finances fait un «flip flop». Il décide qu'on va mettre tous les surplus réalisés en fin d'exercice 2001-2002, soit l'exercice se terminant le 31 mars 2002, sur la dette.

Concernant la fondation, on va voir, on ne sait pas. La Fondation pour l'infrastructure a été transformée en Fonds pour le soutien des infrastructures et on ne connaît pas les modalités. On ne sait pas comment cela va fonctionner alors que cela aurait été si simple de tout simplement reconduire, avec de nouveaux crédits, les ententes qui existent à l'heure actuelle, notamment avec le gouvernement du Québec, concernant le programme d'infrastructures.

On arrive mal à comprendre où s'en va le ministre des Finances. Lors de la période des questions orales, en plus d'avoir dit hier qu'il mettrait tous les surplus réalisés qui s'avèrent peut-être plus importants sur le remboursement de la dette, aujourd'hui, il dit: «Les surplus diminuent et ils vont être insignifiants».

Comment peut-on comprendre où va la gestion de ce gouvernement alors que le ministre des Finances, en huit semaines, change sa politique au chapitre de l'utilisation des surplus, change, en quelques heures, sa vision sur l'ampleur de ces surplus et, en quelques minutes, passe du Fonds sur les infrastructures à la fondation des infrastructures alors qu'on a dit hier que la Fondation n'existait plus? Il y a une incroyable confusion dans la gestion de ce ministre des Finances qui nous fait dire qu'il ne sait pas où il s'en va.

Comment peut-on avoir confiance dans les mesures qu'il met de l'avant, qui découlent justement d'un budget présenté il y a huit semaines? Depuis hier, il les contredit de façon éhontée en ce qui concerne la dette et les fonds d'infrastructures.

Avant d'aborder de plain-pied le projet de loi et les différentes mesures proposées pour en faire l'appréciation et la critique, j'aimerais redonner certains éléments du cadre financier qui doit nous aider à évaluer ces mesures.

Premièrement, il est faux de prétendre—le ministre des Finances le maintenait aujourd'hui alors qu'il disait le contraire hier—que les surplus ne seront pas importants.

À la fin de l'exercice financier de cette année, les surplus vont être importants et probablement le double de ce que nous a annoncé le ministre des Finances. Même en tenant compte des nouvelles mesures qui totalisent autour de quatre milliards de dollars et qui ont été avancées il y a huit semaines par l'entremise du budget, les surplus nets après toutes ces mesures vont probablement dépasser les six milliards de dollars.

Nous avons évalué l'ordre de grandeur des surplus à environ 10 ou 12 milliards de dollars, avant les mesures annoncées il y a huit semaines. En enlevant les mesures prévues au budget d'il y a huit semaines, il va rester six ou sept milliards de dollars de surplus. Il faut donc que les gens sachent qu'il y a encore des possibilités pour réaliser des choses.

Deuxièmement, il y a quand même quelque chose d'assez étonnant. Et ensuite il se demande pourquoi on ne le prend pas au sérieux et qu'on dit que c'est davantage un «stand-up comic» qu'un vrai gestionnaire des fonds publics. Hier, j'ai relu le budget parce que je n'étais pas certain d'avoir bien compris le ministre des Finances et ses déclarations concernant la dette et la fondation comparativement au Fonds pour l'infrastructure.

● (1620)

J'ai revu ses estimations pour m'apercevoir qu'il avait surestimé ses dépenses. Il y a une augmentation de 11 milliards de dollars de dépenses, d'une année à l'autre, alors que la réalité est tout autre.

Troisièmement, il a sous-estimé ses recettes. Par exemple, si on regarde le fonds de l'assurance-emploi, on voit que quelques semaines après les prévisions de l'actuaire du fonds, qui nous disait que les surplus pourraient dépasser sept milliards de dollars, le ministre des Finances, lui, écrit dans son budget que les surplus à la caisse de l'assurance-emploi seront à peu près de 3,5 milliards de dollars. C'est la moitié de ce que l'actuaire en chef a prévu.

Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles. Il faut arrêter de faire des flip-flops, comme on fait, avec des choses aussi importantes. Comment évalue-t-on ce ministre des Finances et ce gouvernement en général, à l'extérieur, lorsqu'on voit des volte-face huit semaines après le dépôt d'un budget? On ne prend pas ces gens-là au sérieux.

Lorsque je suis allé à New York en fin de semaine, j'ai rencontré des gens d'affaires. J'ai aussi rencontré des gens qui font de la prévision, des gens sérieux. Et justement, on ne prend au sérieux ni le premier ministre ni le ministre des Finances lorsqu'ils se présentent à New York en disant que «tout va bien dans le meilleur des mondes, on contrôle nos finances publiques», alors qu'on vient d'apprendre, huit semaines après le dépôt d'un budget, qu'on change de politique et surtout qu'on évacue toute la question de l'instabilité monétaire et du débat qui s'annonce ici, au chapitre de l'intégration monétaire des trois Amériques.

Il ne faut pas prendre les gens pour des caves. Les gens qui suivent l'évolution de l'économie canadienne, les finances publiques, les budgets et les débats, les grands débats sur la monnaie, savent fort bien que lorsqu'on évacue un pan de ces grands débats, c'est parce qu'on ne veut pas en parler. Et si on ne veut pas en parler, c'est parce qu'il y a un problème.

Initiatives ministérielles

Et lorsque le ministre des Finances leur dit: «Dans le *New York Times* et dans le *Washington Post*, peut-être qu'on pourrait mettre de la publicité pour vendre le dollar canadien», il ne faut pas être brillant pour faire des affirmations comme celle-là. Cela sème un doute dans le secteur financier.

On dit: «Pourquoi a-t-on besoin d'une publicité dans le *New York Times* et dans le *Washington Post*, pour vanter la valeur du dollar canadien et dire qu'il n'est pas apprécié à sa juste valeur, s'il n'y a pas de problème». On vient de signaler qu'il y a un problème en faisant cela.

On peut bien dépenser des milliards de dollars en publicité, mais premièrement, cela ne rehaussera pas la compétitivité des entreprises canadiennes face aux Américains, et c'est le principal facteur qui a fait décroître, depuis les 30 dernières années, la valeur du dollar canadien.

Deuxièmement, on ne convaincra pas les spéculateurs internationaux, qui font des milliards de dollars sur des variations infinitésimales des monnaies secondaires comme le dollar canadien, de ne plus faire de milliard, sur le plan de la spéculation. C'est tout à fait ridicule.

Si le ridicule tuait, il y a longtemps que plusieurs membres du gouvernement seraient disparus. Cela n'a pas de sens de gérer les fonds publics de la façon dont le ministre des Finances le fait, surtout depuis les dernières 24 heures; il faut le faire!

Il y a des aussi des décisions douteuses et contestables qui sont prises dans ce budget—je reviens au projet de loi spécifique, le projet de loi C-49—dont celle de vouloir imposer une taxe sur le transport aérien intérieur, particulièrement.

On vient de vivre des événements malheureux le 11 septembre dernier aux États-Unis. S'il y a un secteur qui a été frappé de plein fouet et de façon assez catastrophique, c'est bien celui du transport aérien. Et le ministre des Finances, dans sa grande sagesse, disposant de surplus de beaucoup supérieurs à ce qu'il prétend disposer au cours du présent exercice, décide d'imposer une nouvelle taxe sur le transport aérien.

Belle façon d'aider le transport aérien! Belle façon, aussi, de relancer l'économie comme on le lui demande depuis le mois de septembre, parce que déjà, on était dans une période de ralentissement et le 11 septembre a comme précipité ce ralentissement. Belle façon d'aider le transport aérien! Belle façon d'aider le développement régional aussi!

Mais faut-il ne pas être avisé—et je suis poli quand je dis cela—pour imposer une taxe sur le transport aérien pour les petits transporteurs qui font le trafic aérien dans les régions éloignées, en particulier. Ils n'ont pas assez de difficulté, et on vient de leur ajouter une nouvelle taxe. C'est bien brillant!

• (1625)

D'ailleurs, à l'heure actuelle, des transporteurs régionaux se retirent des activités de transport parce que ce n'est plus rentable, et on abandonne des lignes. Et à cause de la taxe qui s'en vient, ce sera encore moins rentable. Le transport aérien ne sera plus compétitif. Les gens des régions seront considérés comme des citoyens de seconde zone. On vient d'apprendre qu'Air Alma a supprimé ses vols entre Alma et Montréal, et récemment entre Alma et les Îles-de-la-Madeleine. Quel pays est-on en train de faire? Faut-il manquer de jugeote pour imposer des mesures de cette nature? On a des questions à poser là-dessus.

Dans le projet de loi mettant en oeuvre le budget, on a classifié les aéroports qui seront améliorés au plan de la sécurité par les produits

de cette taxe. Au Québec par exemple, cette taxe sera appliquée dans 20 aéroports et elle variera entre 12 \$ et 24 \$ par billet, comme si le prix des billets d'avion n'était pas déjà assez élevé. Je rappellerai que depuis 1983, le prix des billets d'avion a augmenté de 9,2 p. 100 au Canada, de façon générale, alors que pendant la même période, il a diminué de 43 p. 100 aux États-Unis. C'est une belle façon d'augmenter la compétitivité.

Au lieu de dire des stupidités, de dire qu'on va aller faire de la publicité dans le *New York Times* ou dans le *Washington Post* pour sauver le dollar canadien, on devrait avoir plus d'intelligence et avoir des mesures qui ne vont pas à contre-courant de l'amélioration de la productivité, comme on le fait à l'heure actuelle pour le secteur aérien. C'est complètement ridicule.

On se demande pourquoi, dans la classification des aéroports assujettis à ces améliorations au plan de la sécurité, sur 90 aéroports canadiens touchés, il y en a 20 au Québec—partout en région et je vais les nommer plus tard, c'est assez particulier—alors qu'en Ontario, il n'y en a que 15? Pourquoi éprouve-t-on plus le besoin d'améliorer la sécurité dans les aéroports québécois que dans les aéroports ontariens?

Cela veut dire qu'il y a plus d'aéroports au Québec où on devra payer cette taxe, qu'il y a plus d'aéroports au Québec qui seront frappés et les compagnies aériennes également, par cette nouvelle taxe qui brimera leur compétitivité. Cela veut dire qu'il y aura probablement plus de citoyens des régions éloignées du Québec qui se retrouveront avec des baisses de fréquence des voyages, ou il y aura tout simplement l'élimination de certains itinéraires. Peut-on nous expliquer pourquoi c'est ainsi? C'est ce genre de question que l'on posera lors de l'étude en comité. On aura beaucoup de questions à poser.

Je regarde les aéroports retenus dans la liste et il y en a dans toutes les régions. Il y a les aéroports d'Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Chibougamau, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Kuujuaq, La Grande Rivière, La Grande-3, La Grande-4, Blanc-Sablon, Mont-Joli, Montréal, Québec, Roberval, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Val-d'Or. Presque toutes les régions sont touchées.

Pense-t-on qu'à Kuujuaq on va se retrouver avec des problèmes de terrorisme? Est-ce qu'on pense qu'on doit à ce point améliorer la sécurité à Kuujuaq en cas d'événement malheureux?

Parfois, il faut faire preuve d'un peu de logique. On pose encore la question. Pourquoi y a-t-il plus d'aéroports assujettis à cette claqué en pleine face au chapitre de la compétitivité des sociétés aériennes au Québec qu'il y en a en Ontario? Est-ce que le préjudice lié à cette taxe sera plus grand au Québec qu'il ne va l'être en Ontario? Je pense qu'il faudrait avoir des réponses à ces questions.

Comme l'allure générale du budget, le projet de loi C-49 nous fait nous interroger sur la compétence du ministre des Finances. Les événements des 24 dernières heures nous font nous interroger davantage sur cette compétence. On se demande quelquefois si le ministre des Finances ne devrait pas laisser sa place à quelqu'un d'autre. Par chance, le vice-premier ministre est là pour mettre un peu d'ordre dans les affaires du gouvernement, sinon, disons que cela donnerait une drôle d'image du gouvernement et de sa gestion.

Par ailleurs, nous, du Bloc québécois, avons toujours eu le souci d'améliorer les choses. C'est pour cela que, dès le 11 septembre, nous avions fortement, fait des suggestions, au gouvernement et au ministre des Finances, celui qui fait des flip-flops perpétuels, pour aider la conjoncture économique, pour soutenir l'économie et il n'avait rien voulu entendre.

Initiatives ministérielles

•(1630)

On a même présenté à ce moment-là, soit à la fin d'octobre ou au début novembre, un plan d'urgence en cinq points pour aider notamment les entreprises, les travailleurs et les travailleuses qui pourraient être touchés de plein fouet par le ralentissement économique, voire la récession qu'on prévoyait à ce moment-là. On lui avait même fait part par écrit de suggestions parce que ce ministre des Finances est en panne d'idées et d'originalité et ne sait pas où il s'en va.

On s'est dit: «On va s'asseoir à la table à dessin. On va lui faire des suggestions en bonne et due forme et on va l'aider un peu. S'il est en panne d'idées et s'il a des problèmes, de notre côté, on en a des idées pour aider les gens et les entreprises». À ce moment-là, on a rendu public notre plan d'urgence qui prévoyait, entre autres, une réforme, une vraie réforme au régime d'assurance-emploi. Pourquoi? Parce que ce gouvernement a fait des coupures sauvages dans ce régime et qu'il a littéralement volé les chômeurs, les chômeuses et ceux qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi.

Les gens ne devraient jamais oublier que le gouvernement fédéral ne met plus un traître cent dans le fonds de l'assurance-emploi. Ce sont les cotisations des employeurs, des employés, des PME et des salariés moyens qui apportent, toutes proportions gardées, les plus grandes contributions au fonds de l'assurance-emploi. Mais ce gouvernement, en particulier depuis cinq ans, vole littéralement, année après année, les surplus à la caisse de l'assurance-emploi. Ce ministre, qui se targue de compétence, se pète les bretelles en disant qu'il est un bon gestionnaire, alors que c'est le fruit d'un vol qui lui permet d'avoir des surplus et de se faire une belle jambe.

Dans notre plan d'urgence, on prévoyait améliorer le régime d'assurance-emploi pour aider à soutenir l'économie de deux façons. Premièrement, en aidant les acteurs de cette économie qui risquaient d'être touchés par le ralentissement. On l'a vu par l'augmentation du taux de chômage au cours des derniers mois. Il s'agissait de les aider à intégrer le régime parce que plusieurs d'entre eux et d'entre elles pouvaient avoir été mis de côté à cause des exigences et des critères exclusifs imposés de façon inhumaine par ce gouvernement. Notre plan visait à aider les chômeurs actuels et futurs avec un régime humain et décent, qui ne serait pas assujéti à des critères tout à fait inhumains et sauvages, comme ceux que ce gouvernement a implantés il y a quelques années.

Deuxièmement, notre plan prévoyait l'injection de fonds nouveaux dans l'économie. Il ne faut pas oublier que chaque fois où on met en circulation de l'argent neuf, cela peut aider l'économie. Cela peut aider les régions à passer à travers le ralentissement économique. On nous a dit non.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines a fait 17 recommandations. Ce furent des recommandations unanimes. C'est rare qu'on a une unanimité ici. Tous les députés membres du Comité permanent du Développement des ressources humaines, y compris les libéraux, ont signé un rapport proposant 17 recommandations pour améliorer le régime d'assurance-emploi afin de le rendre plus humain, plus accessible et plus universel. À l'heure actuelle, il n'y a que 40 p. 100 des gens qui sont couverts par le régime. N'est-ce pas imbécile d'avoir un régime qui ne couvre même pas la majorité de la clientèle qu'il devrait aider? C'est complètement ridicule.

Malgré cette unanimité—on connaît le courage proverbial des députés libéraux qui peuvent dire bien des choses au sein des comités, mais qui se font tordre le bras par la suite parce qu'ils ont tous l'ambition de devenir ministres et qui se la ferment lorsque vient

le temps de voter—, ils ont tous voté pour le budget même s'il n'y avait qu'une mesure prévue sur les 17 recommandations, une mesure que d'ailleurs nous saluons. Cette mesure, qui vise l'amélioration en ce qui concerne la marge de manoeuvre accrue pour les parents dont les enfants sont hospitalisés pour une longue période, nous la saluons parce que c'est le Bloc québécois qui l'a défendue. C'est nous qui avons demandé cela dans les améliorations humaines qui n'excluent pas des gens, surtout parmi les plus démunis.

Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques s'est battu à cet égard. Avant lui, ce fut ma collègue de Mercier, qui est maintenant porte-parole de notre parti pour les affaires étrangères. Tout le Bloc québécois s'est battu pour avoir des améliorations de cette nature. On nous présente une amélioration, alors qu'il y a 17 recommandations qui auraient utilisé non pas la totalité des surplus de sept milliards de la caisse de l'assurance-emploi, mais seulement une partie. La mesure prévue implique une dépense d'environ 50 millions de dollars.

Il faut rire du monde pour dire: «Nous aidons les chômeurs». Il faut être millionnaire et sans coeur pour présenter les choses ainsi et dire: «Nous aidons les chômeurs», alors qu'on présente des mesures aussi insignifiantes que celle-là. À un moment donné, il va falloir qu'il se passe quelque chose parce que cela n'a pas bon sens de gérer les fonds publics de cette façon et de tromper chaque année la population avec des prévisions de surplus qui n'ont plus aucun bon sens.

•(1635)

Nous avons aussi demandé, dans le cadre de notre plan d'urgence, de prévoir—parce qu'on est responsables, nous—des mesures qui ne sont pas coûteuses, mais qui peuvent donner un coup de pouce aux entreprises, surtout en temps de crise, après les événements du 11 septembre, pour les aider à passer à travers la secousse séismique qu'on a vécue à ce moment-là, mais aussi pour les aider à passer à travers le ralentissement économique qui avait débuté auparavant.

On proposait une mesure qui coûte presque rien au gouvernement. C'était le report des acomptes provisionnels. On connaît les impôts que les entreprises ont à payer périodiquement. À cet égard, on disait: «Laissez-les s'organiser un peu plus. Laissez-les évaluer la situation, prendre des mesures de correction, aussi, sur le plan de la gestion de leur entreprise, de la planification stratégique, aussi, à la suite des événements et du ralentissement. Et pour leur donner un bon coup de main, ce serait une bonne idée de reporter de six mois le paiement des leurs impôts, le paiement des acomptes provisionnels.»

Mme Marois, à Québec, n'a pas attendu le mois de décembre, elle. Tout de suite, elle avait suggéré cette mesure qui avait été applaudie par les chefs d'entreprise. Mais non! Notre ministre des Finances réfléchissait! Il n'agit pas. Et quand il réfléchit, c'est dangereux, parce qu'il change d'idée à peu près quatre fois en 24 heures.

On est heureux de cette mesure, parce qu'on la retrouve. Nous, du Bloc québécois, on a fait cette bataille sur les acomptes provisionnels pour aider les PME à passer à travers le ralentissement économique. Mais il aurait été si facile, à la fin du mois d'octobre, de la mettre en application, cette mesure-là, de l'annoncer. Cela aurait donné une espèce de vent de fraîcheur aux entreprises. Mais non! On réfléchit. Et comme cela ne venait pas de lui, ce n'était peut-être pas si bon que cela. Il y a un peu de narcissisme en politique. Le ministre des Finances n'en est pas exempt.

Initiatives ministérielles

Nous avons apprécié une autre mesure. Il aurait été difficile de faire autrement, parce que c'est nous qui l'avons suggérée: la déduction fiscale pour les outils des mécaniciens. C'est mon collègue de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, le whip adjoint, qui avait suggéré cela par l'entremise d'un projet de loi qu'il avait déposé à la Chambre, ici, il y a de cela plusieurs mois. On ne parle pas de la semaine passée. Cela fait plusieurs mois. Il était précurseur. On retrouve cela dans le budget du mois de décembre.

Lorsque mon collègue a présenté ce projet de loi salulaire—parce que, depuis quelques années, sur le marché, ces outils coûtent une fortune à un mécanicien et à un apprenti mécanicien; il y a des évolutions technologiques incroyables dans ce domaine et on a besoin de ce genre de mesures—notre ministre des Finances «stand-up comic», au lieu de voter pour ce projet de loi, a indiqué à ses collègues libéraux—on l'a vu, on était témoins—de voter contre le projet de loi de mon collègue, parce que ce n'est pas lui qui le présentait. Espèce d'orgueilleux de ministre!

Monsieur le Président, il y a des fois où l'émotion nous fait dire de ces choses. Mais je me suis retenu. C'aurait pu être pire.

Nous étions contents de voir cela dans le budget. Mais pourquoi, encore une fois, avoir attendu presque un an avant d'implanter une telle mesure, alors qu'il aurait été si facile de l'annoncer immédiatement? Il trouvait que c'était une bonne idée, puisqu'il l'a reprise. Il trouvait que le Bloc avait une bonne idée, puisqu'il l'a reprise.

Mais pourquoi avoir voté contre le projet de loi de mon collègue de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans? On appelle cela de la petite politique. Faire passer son image de politicien, son prestige, donner l'impression qu'on a des idées et qu'on les présente soi-même et qu'on est applaudi dans le cadre de la présentation du budget, c'est de la petite politique. C'est cela ou aider les gens véritablement.

Le ministre des Finances a décidé de faire des spectacles avec le budget, de faire des spectacles avec des annonces surprises en fin d'exercice, de surplus plus grands que prévus, alors qu'il fallait être tout à fait stupide pour faire des prévisions telles qu'il les avait faites, lui, avec des erreurs, des marges de manoeuvre, en six ans, de 50 milliards de dollars.

Cela s'appelle se soucier de sa carrière politique, de son image politique, de ses chances de gagner une prochaine course au leadership. C'est «cheap», parce que les fonds publics qu'on confie à ce gouvernement ne sont pas les fonds du ministre des Finances. Ce ne sont pas ses fonds. Ce sont les fonds des contribuables. Les contribuables s'attendent à ce qu'on utilise leurs fonds de façon correcte, de façon honnête, aussi, de façon éclairée, et qu'on arrête de les remplir avec des prévisions qui n'ont pas d'allure.

• (1640)

On avait une belle mesure. Le ministre des Finances a attendu, il l'a présentée lui-même et la majorité a fait qu'elle a été adoptée. Par contre, cette mesure n'est que partielle. Le projet de loi de mon collègue était beaucoup plus complet. Il touchait l'ensemble des mécaniciens, pas seulement les apprentis. Bravo, on est contents pour les apprentis, mais cela aurait été une bonne idée, comme pour plusieurs professions, de permettre des déductions fiscales à tous ceux et celles qui pratiquent cette profession, de les permettre de façon universelle. Mais non.

Parfois, on a de la difficulté à comprendre le raisonnement, la structure de ce raisonnement, la structure de pensée et la philosophie sous-jacente aux décisions et aux «flip-flops» du ministre des Finances.

Je suis désolé que le ministre des Finances ne soit pas plus clairvoyant et ne soit pas plus vaillant dans les idées et dans les mesures qu'il prend. Dans le dernier budget, il aurait pu y avoir des possibilités immenses d'interventions pour améliorer le bien-être général de la société, des contribuables, des chômeurs, des chômeuses et aussi des entreprises. Le ministre des Finances aurait pu sauter sur cette occasion pour démontrer, pour une fois, qu'il était capable d'avoir des idées à lui et aussi d'avoir une vision pour l'avenir.

Prenons le Québec. On n'est pas mieux, on ne veut pas dire qu'on est meilleurs qu'ailleurs, mais regardez ce qui s'est passé lors des deux derniers budgets. La ministre des Finances et vice-première ministre, Mme Marois, avec le peu de moyens dont elle disposait, a réussi à mettre en place des mesures structurantes pour l'avenir. Savez-vous pourquoi nous avons peu de mesures au gouvernement du Québec, et là je parle de mesures budgétaires? C'est parce que le gouvernement fédéral lui a enlevé ces mesures budgétaires. Depuis 1995, le gouvernement fédéral a coupé outrageusement dans les transferts pour financer la santé, l'éducation et la sécurité du revenu. Cela fait que la situation budgétaire du Québec n'est pas celle des surplus immenses dans lesquels surnage notre «flip-flop» de ministre.

Malgré cela, on a réussi à mettre en place des programmes pour aider les régions, pour attirer les investisseurs dans les régions éloignées, pour améliorer la deuxième et la troisième transformation dans les régions-ressources, pour attirer le capital étranger, pour faire de Montréal un centre financier international reconnu, pour faire des régions autre chose que des fournisseurs de personnel pour les grands centres. On a mis des mesures en place pour que les jeunes dans les régions puissent rester, vivre décemment, gagner leur vie, prospérer et augmenter la richesse dans les régions.

Alors qu'ici on faisait preuve d'inertie, le gouvernement de M. Landry a aidé la Gaspésie. Avec très peu de moyens, on est arrivé à développer des mesures intelligentes. Il ne faut pas des milliards pour arriver à cela.

On en a la preuve vivante. Le ministre des Finances a des milliards de notre argent qu'il va chercher en trop dans nos poches et il n'est même pas capable de penser à une politique de développement et à une politique pour aider à soutenir l'économie. Il arrive en retard avec ses mesures. Ce sont des mesures parcellaires et basées sur des prévisions de surplus erronées.

En plus de cela, huit semaines après, il change d'idée. Je ne sais pas où il arrive à maintenir sa crédibilité, mais c'est assez spécial comme façon de gérer les finances publiques.

Je disais donc que malgré le vol qualifié fait aux provinces en matière de transferts pour financer la santé, l'éducation et la sécurité du revenu, on est arrivé au Québec à prévoir, dans les deux derniers budgets, des mesures qui aident les gens, qui aident les entreprises, qui aident les régions éprouvant certaines difficultés, alors qu'ici on n'a même pas été capable de lever le petit doigt pour aider les régions en difficulté, ni même pour améliorer le régime d'assurance-emploi, alors qu'on est dans une période de ralentissement où le chômage a augmenté.

Initiatives ministérielles

Je trouve un peu indécent de présenter le projet de loi C-49 et de nous demander de l'appuyer parce qu'on y retrouve de bonnes mesures. S'il y a de bonnes mesures, savez-vous d'où elles viennent? Elles viennent des suggestions du Bloc québécois. Parce que la pression était trop forte sur le ministre des Finances, il fallait qu'il donne certaines petites mesures, sinon il ne passait pas à travers.

• (1645)

Il y a une chose à laquelle le ministre des Finances devrait penser d'abord et avant tout, c'est le bien-être des citoyens. Il devrait d'abord et avant tout bien servir les contribuables et arrêter d'utiliser sa fonction pour mousser sa prochaine course au leadership. Les budgets qu'il nous a présentés, particulièrement depuis 1996, sont toujours des budgets pour améliorer sa cote de popularité, pour se faire une belle jambe parce qu'il y a des surplus imprévus, pour dire que c'est lui qui est bon gestionnaire, c'est lui qui a bien pris les décisions, alors que les provinces, en particulier le gouvernement du Québec, en ont arraché depuis qu'il est ministre des Finances. Il a sauvagement coupé dans les transferts qu'on aurait dû continuer à faire en matière de santé et d'éducation.

Le gouvernement du Canada investit 8¢ en santé et 13¢ en éducation par dollar investi par le gouvernement du Québec. C'est cela la contribution de ce gouvernement. Ce sont les plus basses contributions de l'histoire.

Ce gouvernement nous envoie par la poste—au Québec le document est différent du reste du Canada—des documents où on lit en première page: «La santé, c'est primordial; l'éducation, un investissement». Ah oui? Le gouvernement du Canada met 8¢ par piastre investie en santé et 13¢ pour l'éducation. Et la santé, c'est primordial et l'éducation, c'est un investissement?

Il faut avoir du front tout le tour de la tête pour faire de la publicité sur l'implication du gouvernement canadien en santé et en éducation, alors qu'il ne met presque plus d'argent dans ces secteurs. Il faut également avoir du front tout le tour de la tête aussi pour dire que leur contribution est même à 50 p. 100, parce qu'ils tiennent compte des points d'impôt cédés en 1977 dans le calcul des dépenses fédérales dans les transferts aux provinces. Il faut avoir du front tout le tour de la tête pour prétendre cela.

Quand vous vendez votre maison, monsieur le Président, est-ce que 20 ans après, vous allez voir le nouveau propriétaire et vous avez encore la prétention que cette maison vous appartient? On a cédé des points d'impôt, on a rééquilibré la fiscalité. À ce moment-là, il y avait des ministres assez intelligents, des premiers ministres également, pour songer qu'il y avait un rééquilibrage à faire parfois dans les pouvoirs fiscaux des différents paliers de gouvernement.

Ce qu'on demande aujourd'hui en rapport avec le déséquilibre fiscal, ce n'est pas comme si on avait réinventé la roue. Au cours de l'histoire, il y a eu deux grandes conférences importantes, soit celle de Québec et celle de 1977, pour rééquilibrer les pouvoirs fiscaux des provinces et du gouvernement fédéral. C'est à ce moment-là qu'on a cédé des points d'impôt. On n'utilisait pas des rhétoriques insignifiantes comme celle que nous présente le ministre des Affaires intergouvernementales, des affaires tout à fait démagogiques, des citations tronquées de leur fond, pour nous faire croire qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal. Non. Il y avait des gens qui discutaient et qui croyaient que c'était une bonne idée à un moment donné de rééquilibrer les affaires. Surtout que les principales fonctions des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Québec sont d'offrir des services cruciaux à la population en santé, en éducation et autres, en formation de la main-d'oeuvre maintenant.

Pour toutes ces raisons, nous, du Bloc québécois, allons continuer le combat pour défendre les gens et pour défendre l'utilisation la plus efficace et la plus performante possible des fonds qu'on confie à ce gouvernement, pour en faire en sorte que le ministre «flip-flop» arrête de faire ses changements comme cela en 24 heures, qu'il arrête aussi de faire sa promotion comme politicien et qu'il pense d'abord et avant tout au bien-être des citoyens et des citoyennes qu'il a la prétention de représenter.

Nous allons continuer à travailler pour obtenir les réformes majeures qu'on demande depuis des années, surtout à l'assurance-emploi, afin d'avoir un régime équitable et correct. On va également continuer notre combat pour éliminer les conventions honteuses entre le Canada et La Barbade par exemple, qui permettent justement l'évitement fiscal avec la complicité du gouvernement et d'un ministre des Finances qui a peut-être des intérêts à La Barbade. Ce n'est pas «peut-être» puisque dans son organigramme d'entreprises, il a des entreprises à La Barbade.

Nous allons nous battre pour aider le gouvernement du Québec et les gouvernements des provinces canadiennes à obtenir satisfaction en ce qui concerne le rééquilibrage des pouvoirs fiscaux. Pendant qu'ils font des «shows», pendant qu'ils font des flip-flops, des beaux sourires et se pètent les bretelles en ce qui concerne leur performance économique et financière, il y a de vrais décideurs et de vrais gestionnaires de l'État au sein du gouvernement du Québec et des gouvernements des provinces qui s'occupent des gens parce qu'ils gèrent les systèmes de soins de santé, d'éducation et de sécurité du revenu.

• (1650)

À un moment donné, la part de l'un est plus facile à prendre que la part de l'autre. Nous, du Bloc québécois, allons nous battre au cours des prochains mois de façon particulière afin que l'on rééquilibre les pouvoirs fiscaux pour mieux servir les citoyens et les citoyennes, non pas pour servir un ministre des Finances ambitieux.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, L'agriculture.

À compter du prochain orateur, il y aura une période de questions et commentaires de dix minutes.

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-49 met en oeuvre de nombreux éléments du budget de décembre. Ce budget aux occasions manquées ne fait rien pour résoudre de nombreux problèmes importants qui assaillent les Canadiens.

Le projet de loi de mise en oeuvre reprend cinq ou six aspects clés du budget. Un changement important a été apporté au cours des huit dernières semaines à l'organisation du budget, notamment en ce qui concerne le programme de modernisation de l'infrastructure et le Fonds pour l'Afrique.

La semaine dernière, le budget a été adopté à la Chambre sans gémissements, ragots ni la moindre mention du fait qu'on avait considérablement modifié l'administration d'une partie importante du budget. Je parle du fonds pour l'infrastructure qui était censé être administré indépendamment du Cabinet, du gouvernement fédéral, des politiciens. Il devait être administré comme une fondation indépendante.

Initiatives ministérielles

Je nourris aussi des réserves sur les conditions de reddition de comptes au Parlement. Le gouvernement a complètement changé son fusil d'épaule. Il a décidé que le fonds pour l'infrastructure relèvera du vice-premier ministre.

Le fonds pour l'infrastructure risque de devenir un fonds politiquement ciblé pour le Parti libéral du Canada s'il est dirigé par des politiciens. Quelque deux milliards de dollars, c'est tentant. On sera vraiment tenté d'investir une partie de cet argent dans la réalisation de projets sensibles au plan politique, plus en tout cas que si l'administration du fonds était complètement indépendante du gouvernement fédéral.

L'autre gros changement concerne le Fonds pour l'Afrique de 500 millions de dollars. Encore là, l'administration du fonds devait être indépendante du gouvernement fédéral, mais les choses ont changé et elle relève désormais aussi de la responsabilité politique du vice-premier ministre du Canada.

Je me demande si le ministre des Finances a perdu une petite partie de bras de fer avec le Cabinet. Le premier ministre semble favoriser le vice-premier ministre comme son successeur à la direction du Parti libéral. Il a essayé d'avoir M. Brian Tobin, l'ancien ministre de l'Industrie, mais cela n'a pas marché. Cela a fait long feu. Il a fait de l'ancien ministre des Affaires étrangères le vice-premier ministre. Il lui a conféré beaucoup plus de responsabilité et beaucoup de pouvoir politique pour ce qui est d'accorder des faveurs à toutes sortes de députés ministériels. Cela m'inquiète vraiment et cela inquiète de nombreux autres députés.

Outre les problèmes que j'ai déjà mentionnés, le projet de loi d'exécution met en exergue d'autres aspects du budget. Il crée la nouvelle administration canadienne de la sécurité aérienne, décision prise par suite des événements du 11 septembre. Cette nouvelle administration sera chargée de la sécurité dans les aéroports. Elle justifiera des pleins pouvoirs accordés à une société d'État et sera dirigée par 11 personnes qui seront nommées par le gouvernement. Je parie ce que l'on voudra que les 11 administrateurs qui seront retenus seront des membres actifs du Parti libéral du Canada. Ce sera 11 autres nominations politiques.

De par le libellé du projet de loi et des explications qui nous ont été fournies, je ne crois pas que les voyageurs ordinaires observeront un changement notable au titre des contrôles de sécurité dans les aéroports. J'ai l'impression que ce sont les mêmes entrepreneurs du secteur privé qui seront chargés de la sécurité dans nos aéroports.

Il convient de signaler que, curieusement, un sondage d'opinion a révélé que 70 p. 100 des Canadiens souhaitaient que les services de sécurité aéroportuaires soient assurés par des fonctionnaires fédéraux. Seulement 20 p. 100 de Canadiens veulent que ces services soient confiés à des entreprises privées. Je prédis que ces services continueront d'être assurés par des entreprises privées et je ne crois pas que cela aille dans le sens de la volonté exprimée par la population.

•(1655)

Je m'inquiète également au sujet des droits des travailleurs déjà en poste. Ils sont beaucoup à être membres du Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique, lequel syndicat représente un grand nombre de travailleurs affectés à la sécurité dans les aéroports. Je m'inquiète de leurs droits tandis que nous procéderons à ces changements et au remplacement progressif du système actuellement en place.

Il conviendrait aussi de ne pas oublier que, l'année dernière, les autorités aéroportuaires de Toronto ont fait don de 7 500 \$ au Parti libéral du Canada et je pense que, une fois cette nouvelle société

d'État en place, les 11 administrateurs nommés par le gouvernement fonderont leurs décisions sur des considérations politiques et non pas nécessairement et uniquement sur les seuls aspects de la sécurité du public voyageur.

Deuxièmement, je voudrais mentionner une nouvelle mesure prévue dans ce projet de loi, à savoir la mise en place à compter du 1^{er} avril 2002 d'un droit que les voyageurs auront à payer pour financer le renforcement de la sécurité dans les aéroports. Ce droit sera de 12 \$ par vol, soit 24 \$ pour un vol aller-retour, en plus de la TPS—peu importe la durée du vol. Que ce soit un vol long courrier effectuant la liaison Vancouver-Halifax ou un petit ou moyen courrier effectuant la liaison Ottawa-Toronto ou Regina-Winnipeg, le droit à payer sera de 24 \$, plus la TPS. Aux États-Unis, cette taxe sera de 2,50 \$ US par vol. Disons que cela correspond à quatre dollars canadiens par vol. Notre gouvernement exige 24 dollars canadiens par vol, soit 20 dollars canadiens de plus qu'aux États-Unis. Selon des recherches qui ont été effectuées, de ce montant, 2 \$ serviront à financer la nouvelle Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et 10 \$ seront versés dans les coffres du gouvernement. Autrement dit, c'est une taxe déguisée. D'un côté, on réduit les impôts, de l'autre on les augmente, et encore une fois aux frais du contribuable.

C'est une chose qui nous inquiète et contre laquelle nous lutterons en comité. Je suis sûr que les Canadiens nous appuieront si nous nous mobilisons contre cette nouvelle taxe d'aéroport qui ira, en grande partie, non pas au renforcement de la sécurité dans les aéroports mais dans les coffres du gouvernement pour être ultimement utilisée à d'autres fins.

Il y a un autre point que je voudrais mentionner et c'est une chose avec laquelle je suis certes d'accord dans le projet de loi d'exécution du budget, car nous ne devrions pas oublier qu'il s'agit d'un projet de loi d'ensemble. On y retrouve de tout, du meilleur au pire. Le pire, ce sont les nouveaux frais d'aéroport. Il y a beaucoup de mauvaises mesures dans le projet de loi, mais il renferme de bonnes dispositions également.

Je parle notamment du report des impôts pour six mois pour les petites entreprises du pays. Le gouvernement fédéral va reporter jusqu'à six mois les acomptes provisionnels de janvier, février et mars 2002 afin d'aider les petites entreprises à faire face à un manque de liquidités. Il est question de deux milliards de dollars. Il ne s'agit pas d'une réduction d'impôt, mais d'un report d'impôt. À la suite du ralentissement économique, de la récession ou presque qui frappe le Canada et à la suite des événements du 11 septembre, on reporte les impôts pour une période pouvant aller jusqu'à six mois pour les petites entreprises qui veulent exercer ce droit de report. Nous sommes en faveur de cela, car les petites entreprises emploient environ la moitié de la population canadienne et créent maintenant près de 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

Lorsque je parle des petites entreprises, je veux vraiment dire les petites entreprises. En fait, 80 p. 100 des petites entreprises au Canada ont des ventes inférieures à un million de dollars par année. Or, 80 p. 100 des nouveaux emplois se trouvent dans les petites entreprises. Les ventes de 80 p. 100 de ces petites entreprises sont inférieures à un million de dollars par année. Elles emploient de une à 20 personnes, et cela peut aller jusqu'à 30 personnes environ. Souvent, il s'agit d'entreprises qu'une seule personne fait fonctionner. Beaucoup de gens exploitent ces entreprises à partir de leur maison ou ont un commerce de détail comme un salon de coiffure. Ces entreprises créent environ 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

Initiatives ministérielles

C'est un secteur sur lequel nous devrions nous pencher pour ce qui est de créer des emplois et de la richesse, d'aider les Canadiens et leur redonner du travail. Ce report d'impôt est une petite façon d'aider les gens qui sont employés par ces petites entreprises ou même qui en sont les propriétaires. Je rappelle à la Chambre que la majorité des chefs de petites entreprises et ceux qui y travaillent maintenant sont des femmes et non des hommes. C'est un secteur qui aura besoin de beaucoup d'aide à l'avenir.

● (1700)

La nouvelle disposition qui permet aux apprentis mécaniciens d'automobiles de déduire une partie du coût des outils acquis après 2001 est un autre élément positif de cette mesure législative. Auparavant, les mécaniciens, hommes et femmes, qui achetaient des outils pour leur entreprise ne pouvaient déduire ces dépenses. Or, les mécaniciens achètent ces outils pour leur travail. Les citoyens qui sont en affaires et qui engagent des frais d'exploitation légitimes peuvent les déduire de leurs impôts. C'est notamment le cas des médecins, des dentistes et de bien d'autres professionnels, y compris les consultants. Les consultants qui ont une entreprise à domicile peuvent déduire une partie de leurs dépenses domiciliaires de leurs impôts. Ils peuvent réclamer jusqu'à 20 p. 100 de leurs dépenses domiciliaires, en plus des frais téléphoniques et d'une partie des frais des services publics. Ce sont de véritables frais d'exploitation qui sont déduits. Pourtant, les mécaniciens, souvent de jeunes gens qui commencent à travailler, dépensaient des milliers de dollars pour des outils mais ne pouvaient déduire ces dépenses à titre de frais d'exploitation.

En 1991, j'ai présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-338, qui réclamait la déduction du coût d'acquisition d'outils des mécaniciens, de l'impôt sur le revenu. J'ai présenté cette mesure législative après avoir fait circuler une pétition dans ma circonscription et dans toute la Saskatchewan. Des centaines de mécaniciens ont signé cette pétition réclamant un traitement équitable et des mesures fiscales justes. J'ai soulevé cette question à maintes reprises au Comité permanent des finances. Dans son budget, le gouvernement n'a pas été aussi loin que l'auraient souhaité les mécaniciens, mais c'est un début. Le gouvernement est sur la bonne voie et il permettra la déduction de certains coûts liés à l'achat d'outils. Je continuerai à faire des pressions pour que nous obtenions, dans les années à venir, l'autorisation de déduire la totalité du coût des outils des mécaniciens.

Le budget prévoit un autre changement d'application pour ce qui concerne les dons de titres que peuvent faire les entreprises à des organismes publics de bienfaisance. Au Canada, les gains en capital enregistrés par les citoyens sont imposés dans une proportion de 50 p. 100. La modification apportée à la loi en 1997 pour les sociétés faisant des dons à des organismes de bienfaisance prévoyait que la proportion imposable de ces revenus ne serait plus de 50 p. 100 mais de 37,5 p. 100. Le présent budget baisse cette proportion à seulement 25 p. 100.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les dons de titres cotés en bourse aux organismes de bienfaisance sont exemptés d'impôt. Au Canada, nous avons adopté une mesure qui se situe à mi-chemin entre celle du Royaume-Uni et des États-Unis et celle que nous avons auparavant. J'appuie cette disposition également. Je suis d'accord pour qu'il soit plus facile aux sociétés de faire des dons à des organismes de bienfaisance. Ces derniers temps, beaucoup de pressions ont été exercées à cet égard auprès du Comité des finances. En effet, beaucoup de membres du Comité des finances voudraient que les dons de titres cotés en bourse aux organismes de bienfaisance soient exemptés entièrement de l'impôt. Je ne suis pas allé aussi loin,

et le ministre des Finances non plus, mais certains progrès sont au moins réalisés en ce sens.

Je voudrais mentionner autre chose encore une fois. J'ai commencé à parler, au début de mes observations, d'une grande initiative, soit le Fonds canadien sur l'infrastructure, de deux milliards de dollars, destiné aux travaux d'infrastructure du Canada. Nous avons besoin d'un énorme programme d'infrastructures au Canada. C'est un des moyens de créer des emplois, un des moyens de bâtir notre pays et notre économie. Nous avons besoin d'une vision pour bâtir notre pays et notre économie, pour construire les routes et les réseaux d'aqueduc et pour assainir l'environnement. Le budget prévoit un fonds de deux milliards de dollars sur six ans.

Au cours de la période équivalente, les États-Unis se sont engagés à consacrer 217 milliards de dollars à l'infrastructure des transports seulement. Dans notre pays, nous disposons de quelque deux milliards de dollars pour couvrir tous les travaux d'infrastructure sur une période de six ans. Si nous voulions investir un montant équivalent dans nos infrastructures, compte tenu de notre population, nous aurions besoin d'au moins 18 milliards de dollars de plus que le montant prévu dans ce projet de loi d'exécution du budget.

Certaines dispositions du projet de loi seront débattues en comité. Certaines sont négatives, d'autres sont positives et d'autres encore sont vraiment mauvaises, comme la taxe d'aéroport que tout le monde devra payer.

● (1705)

Une autre partie du projet de loi porte sur le fonds d'aide à l'Afrique qui vise à réduire la pauvreté, à fournir des programmes d'éducation et à mettre le peuple africain sur la voie d'un développement plus durable de leurs sociétés et de leurs vies. C'est une promesse qui avait été faite à Nelson Mandela par le premier ministre il y a plusieurs années. On parle de 500 millions de dollars sur six ans.

Malgré cela, nous ne consacrons à l'heure actuelle que 0,25 p. 100 de notre PIB à l'aide étrangère. Depuis des années, l'objectif est fixé à 0,7 p. 100. Nous dépensons un peu plus d'un tiers de ce que nous devrions dépenser pour aider les pays du tiers-monde. C'est une triste indication du niveau de participation de notre pays. Au Canada, nous devrions militer en faveur d'une agence de développement économique mondiale ayant une vision sur la mise au point d'un nouveau plan de développement, un genre de plan Marshall des temps modernes, qui permettrait d'accélérer le développement de l'Afrique, de l'Afghanistan et d'autres parties du monde. Ce devrait être l'une des choses que le Parlement et le gouvernement du Canada devraient avoir à coeur.

Nous devons résoudre certains des problèmes reliés à la pauvreté, au désespoir et à la faim dans le monde. Pendant que nous discutons de la question ici aujourd'hui à la Chambre des communes, des gens meurent de faim. Des centaines de personnes meurent littéralement de faim dans le monde alors que nous avons les moyens ici au pays et ailleurs dans le monde de produire beaucoup de nourriture. Nous avons les moyens d'aider au développement international. Si nous n'arrivons pas à régler certains de ces problèmes, nous connaîtrons beaucoup d'autres tragédies comme celle du 11 septembre et d'autres crises viendront nous hanter dans les années à venir. Nous avons les moyens.

Initiatives ministérielles

Il y a trois ans environ, le Parlement a adopté une motion d'initiative parlementaire que j'avais présentée et qui demandait qu'on appuie en principe la taxe Tobin sur la spéculation financière internationale. Cette taxe avait été proposée par un professeur américain, nommé James Tobin, qui voulait imposer une taxe minime, de l'ordre de 0,1 ou 0,2 p. 100, sur toutes les transactions monétaires. De nos jours, ces transactions, faites principalement par les grandes banques, se chiffrent à un billion de dollars par jour. Grâce à cette petite taxe, on pourrait accumuler des centaines de milliards de dollars pour le développement international et la dépollution environnementale. Une bonne partie de cet argent pourrait servir à créer des programmes sociaux dans divers pays, à éliminer la pauvreté et à réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Nous pouvons recueillir des fonds de ce genre pour aider tous les Canadiens et tous les habitants de la planète, que ce soit par le truchement d'une taxe Tobin ou grâce à d'autres mesures qui nous permettraient de financer ces initiatives.

Je termine en disant que le budget du ministre des Finances est un parfait exemple d'occasions manquées. Ce budget ne prévoit rien par rapport à certains de nos véritables problèmes. De même, il ne fait rien pour l'économie et le chômage. En décembre, le taux de chômage a grimpé à 7,5 p. 100.

• (1710)

[Français]

Aujourd'hui, le taux de chômage au pays est de 8 p. 100. C'est le taux le plus élevé que nous ayons eu depuis quelques années. Dans les propositions du ministre des Finances d'il y a deux mois, il n'y avait aucune vision pour la création d'emplois pour les Canadiennes et les Canadiens.

[Traduction]

Il nous faut créer des emplois, et cela se fait en investissant dans l'infrastructure, en injectant des fonds dans la construction de logements à prix abordables, dans la dépollution de l'environnement et dans la construction d'installations de traitement d'eau d'un bout à l'autre du pays.

Cela se fait également en assurant un marché équitable aux agriculteurs canadiens. Ces derniers sont dans une véritable situation de crise, largement attribuable aux subventions publiques massives distribuées aux agriculteurs aux États-Unis et en Europe. Le Congrès américain est actuellement saisi d'un projet de loi à cet égard, déjà approuvé par la Chambre des représentants, sauf erreur, et renvoyé au Sénat. Il a été approuvé par le président des États-Unis. Il injectera dans l'économie américaine des fonds supplémentaires de plus de 170 milliards de dollars américains à distribuer en subventions de soutien aux agriculteurs des États-Unis d'Amérique. Nous devrions réfléchir aux répercussions qu'aura cette mesure sur les agriculteurs canadiens. Or, le gouvernement a présenté un budget qui ne prévoit absolument rien pour les agriculteurs canadiens. Ces derniers ont besoin d'un traitement équitable et d'un marché équitable. Notre pays est fondé sur l'agriculture, de sorte que lorsque les agriculteurs améliorent leur situation, nous nous en trouvons tous mieux. Cela stimulerait la création d'emplois dans les villes et villages d'un bout à l'autre du pays. Nous avons besoin d'une aide accrue pour nos agriculteurs. Nous en avons raté l'occasion. Le ministre des Finances devrait changer certaines choses à cet égard au lieu des changements qu'il a apportés à la Fondation pour l'infrastructure et au Fonds canadien pour l'Afrique.

Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé. Nous avons une société caractérisée

par l'emploi à temps partiel, un taux de chômage élevé et de bas salaires, et c'est ce qu'il faut changer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député, qui est porte-parole du NPD pour les questions financières.

Le budget ne prévoit rien pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Pendant que le gouvernement libéral fédéral dressait le budget, le ministère du Revenu adressait aux personnes handicapées une lettre renfermant ce que je considère comme la pire insulte à ces derniers. Cent six mille personnes ont reçu la lettre. Celle-ci disait que quiconque pouvait marcher raisonnablement longtemps à l'aide d'un appareil sur une surface plane n'aura plus droit au crédit d'impôt pour personne handicapée.

Nous avons tenu une conférence de presse dans ma circonscription. Quand il a reçu cette lettre insultante, un homme de 60 ans n'ayant plus qu'une jambe depuis l'âge de 13 ans a remercié les libéraux, car il n'y avait qu'eux pour lui enlever son handicap. Malheureusement, quand il s'est regardé, il ne voyait toujours qu'une jambe.

Quand une personne n'a qu'une seule jambe, le député ne croit-il pas qu'elle est légèrement handicapée? S'il le croit, pourquoi le gouvernement libéral fédéral prive-t-il cette personne du crédit d'impôt?

La plupart de ces gens-là obtiennent un crédit d'impôt de 200 \$ à 800 \$ par année en guise de compensation pour les frais supplémentaires qu'ils doivent engager pour s'habiller et se procurer des appareils afin d'avoir un semblant de vie normale. Le gouvernement tente de leur enlever tout cela. C'est une insulte envers les personnes âgées et les personnes handicapées. Qu'est-ce que le député a à dire là-dessus?

• (1715)

L'hon. Lorne Nystrom: Madame la Présidente, je suis certainement d'accord avec le député quand il dit que, si une personne n'a qu'une jambe, elle est handicapée. Pourquoi le gouvernement voudrait-il lui retirer une petite prestation d'invalidité ou un petit crédit d'impôt?

Voilà le genre de situation que le gouvernement a préféré ne pas aborder dans son budget de décembre. Il se flatte plutôt de tenir sa promesse de réduire les impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans. Ce sont surtout les nantis et les grandes sociétés qui en bénéficient. Le gouvernement devrait essayer de faire quelque chose pour ceux qui touchent des prestations d'invalidité et qui devraient avoir droit aux crédits d'impôt pour personnes handicapées.

C'est un des aspects de la politique sociale que le gouvernement laisse tomber année après année. Ma mère, qui est décédée aujourd'hui, a souffert pendant des années d'une polyarthrite rhumatoïde très grave. Quand je rencontre des gens qui vivent ce genre de situation, je constate qu'il y a un grand trou dans le filet de sécurité sociale pour ce qui est de fournir une aide appropriée pour les personnes handicapées, que ce soit au moyen d'un nouveau programme social, du régime fiscal ou d'un programme fédéral-provincial. C'est un triste commentaire sur la société moderne.

Initiatives ministérielles

Notre société engage bien des dépenses pour les grandes entreprises ultra-subsventionnées. Il y a beaucoup de gaspillage dans toutes sortes de projets. Il affecte 60 millions de dollars par an au Sénat en face, qui n'est pas élu et qui n'est pas tenu de rendre des comptes. En tant que gouvernement et de Parlement, nous faisons tout cela, alors que des personnes handicapées manquent d'argent pour se nourrir, se loger décentement, acquitter leurs factures de services publics et aider leurs enfants.

Nous avons une drôle de vision d'une société juste et équitable. Nous devrions nous efforcer pour stimuler le gros bon sens, favoriser l'égalité, aider les gens à s'aider eux-mêmes et donner des chances à ceux qui ont besoin d'aide. C'est justement la raison d'être du gouvernement.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je sais gré au député de Regina—Qu'Appelle de ses commentaires. Il serait probablement d'accord pour dire que dans le meilleur des cas ce budget n'offre rien de plus que le statu quo et qu'il ne change en rien le bilan pitoyable du gouvernement.

Je suis député depuis neuf ans, et c'est le huitième budget que je vois. Nous savons ce qui s'est produit avec l'autre qui aurait dû être présenté. Un budget est toujours rempli de merveilleuses formules prédisant les choses extraordinaires que le gouvernement fera. Les libéraux ont un ministre des Finances qui n'a pas son pareil pour présenter un budget à la télévision et réussir à le faire passer pour extraordinaire.

Nous savons tous que le budget est creux parce que les libéraux ne donnent pas suite à leurs engagements. Les livres rouges ne livrent pas la marchandise annoncée depuis des années, par exemple la suppression de la TPS.

Le budget renferme tout ce que l'opposition sait que le gouvernement ne fait pas mais pourrait faire. Nous connaissons le manque de ressources des secteurs de la sécurité et nous savons que les agriculteurs n'obtiennent aucune aide. Nous savons tout cela.

Pourtant, voilà que soudainement le ministère du Revenu consacre 50 millions de dollars pour l'embauche de 960 percepteurs. On embauche plus de vérificateurs que l'on charge de courir après les propriétaires d'entreprise familiale et les agriculteurs qui ont toute la misère du monde à payer leurs impôts. Comme tous ses collègues, le député est certainement saisi de cas où des contribuables sont harcelés par Revenu Canada.

Le gouvernement embauche une armée de gens pour faire cela. Il en coûtera 50 millions de dollars. Je trouve cela parfaitement inexcusable. Je sais que le NPD n'a pas l'habitude d'être scandalisé par les impôts, mais j'aimerais tout de même savoir ce que le député néo-démocrate a à dire à ce sujet.

• (1720)

L'hon. Lorne Nystrom: Madame la Présidente, je commencerai par dire ce que j'ai dit au député qui vient d'intervenir. Un bon exemple de harcèlement nous est fourni par les personnes que l'on tourmente à propos du crédit d'impôt pour personnes handicapées. On les prive de ce crédit qu'elles devraient avoir.

Le gouvernement semble dépenser tellement d'argent pour embaucher des gens juste pour harceler les citoyens ordinaires. Il soutire quelques dollars ici et quelques dollars là à des personnes qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. C'est une priorité mal inspirée et la mauvaise chose à faire. Le cas de l'unijambiste qui nous a été rapporté nous en fournit un bon exemple. On tourmente cette personne pour quelques dollars par année.

Pourtant, il existe des fiducies familiales qui sont constituées en dehors du pays pour échapper au fisc. Il y a aussi des grosses entreprises qui ne paient pas leur juste part d'impôts. Et le gouvernement se prive chaque année de recettes fiscales énormes afin de subsventionner les grosses multinationales. Je ne parle pas ici des petites entreprises, mais des très grosses sociétés.

Si on veut doter les Canadiens d'un régime fiscal juste, alors il faut traiter tout le monde de façon juste et équitable, en tenant compte de la capacité de payer de chacun. Notre régime fiscal est moins juste et moins progressif depuis quelques années.

Il y a un certain nombre d'années, les Canadiens pouvaient compter sur un régime fiscal plus progressif comportant sept ou huit taux marginaux d'imposition. Ces taux ont commencé à disparaître à mesure qu'on aplanissait le système.

Une réduction d'impôt, comme c'est le cas en Ontario, et je soupçonne que c'est la même chose en Alberta, bien que je ne connaisse pas la situation à cet endroit, entraîne souvent une hausse des frais imposés aux usagers. Ces frais ont augmenté dans bien des cas en Ontario pour les gens ordinaires.

Les frais d'utilisation sont un impôt uniforme. Riches et pauvres doivent acquitter les mêmes frais pour entrer dans un parc et payer une même cotisation pour les soins de santé, comme c'est le cas en Alberta. Ce n'est pas la bonne façon d'agir. Au lieu de cela, il faut s'assurer d'avoir un régime fiscal très progressif fondé sur la capacité de payer. Cela n'existe pas au Canada.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): En juillet dernier, madame la Présidente, on nous a fait l'honneur de nous proposer l'accord de Whitehorse concernant l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture a présenté un plan quinquennal. Il ne nous a pas dit alors qu'il faudrait cinq ans pour le mettre au point. La prochaine fois que les ministres se réuniront, une des cinq années de ce plan sera écoulée. Nous ne disposons d'aucun détail et il n'y a aucun accord entre les provinces. On n'a pas libéré de fonds nouveaux pour ce plan.

Il est intéressant de remarquer que le gouvernement fédéral accorde moins de 1 milliard de dollars à l'agriculture. Les libéraux ont dépensé sans broncher une caisse noire de deux milliards de dollars. Comment les agriculteurs obtiendront-ils de l'aide d'un gouvernement qui se préoccupe beaucoup plus de relations publiques que d'aider les agriculteurs à étoffer ce plan?

L'hon. Lorne Nystrom: Madame la Présidente, c'est une excellente question, et il n'est pas facile d'y répondre. Comment les agriculteurs obtiennent-ils de l'aide du gouvernement? Nous avons essayé de répondre à cette question depuis de nombreuses années. Nous avons fait élire à la Chambre des communes bon nombre d'éloquents députés originaires des Prairies et du Canada rural. Cependant, le gouvernement d'en face a obtenu très peu de votes des agriculteurs et, dans les rangs des libéraux, très peu de députés représentent des circonscriptions agricoles.

Ce qu'il faut faire, et je dis cela en toute sincérité, c'est examiner sérieusement notre système électoral. Nous devrions y intégrer un aspect de la représentation proportionnelle, adopter un système de représentation proportionnelle mixte qui serait plus équitable. Dans un système électoral équitable, le vote d'un électeur à Kamsack, en Saskatchewan, aurait la même valeur que celui d'un électeur à Toronto ou à Ottawa.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement d'en face devra écouter tous les Canadiens, indépendamment de la circonscription où ils vivent. Actuellement, les libéraux n'écourent pas les agriculteurs. Ces derniers ne leur font remporter aucun siège, alors pourquoi seraient-ils une grande priorité au chapitre des dépenses? Tant et aussi longtemps que nous aurons un système électoral qui nuit au travail accompli à cet endroit, cette situation subsistera.

Je sais que certains collègues du député ont étudié cette question. Un système de représentation proportionnelle signifierait que chaque vote serait égal. Il n'y aurait envers quiconque aucune discrimination structurelle intégrée dans le système, car le vote de chacun compterait. Actuellement, il n'y a aucun député libéral représentant la partie rurale des Prairies. Or, cette partie rurale des Prairies a tendance à être laissée pour compte, mais avec la représentation proportionnelle, le vote d'un électeur de cette région vaudrait autant que celui d'un électeur d'Ottawa.

• (1725)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-49 qui concerne le budget. Ce dernier a d'ailleurs énormément déçu beaucoup de Canadiens. Au lendemain de sa présentation, lors de la période des questions, le ministre des Finances a déclaré:

...ce qui est important dans un budget, c'est la façon dont il est accueilli par le public.

Nous avons tous lieu d'être déçus par un ministre des Finances qui s'appuie sur l'opinion publique et l'avis des groupes de concertation pour gouverner le pays, alors qu'il arrive parfois que les décisions les plus importantes et les plus appropriées pour le bien à long terme du pays ne soient pas toujours celles qui ont la faveur populaire. Je fais référence à des décisions comme celles concernant le libre-échange, la déréglementation des services financiers, des transports et de l'énergie, autant de décisions qui ont toutes été controversées et dont un bon nombre n'avaient pas eu la cote auprès des Canadiens. Même la mesure remplaçant la taxe sur les ventes des fabricants, qui avait été instaurée pour déguiser l'introduction de la TPS, n'avait pas la faveur populaire, mais s'est révélée appropriée après coup.

Les Canadiens ont chèrement payé ce type de gouvernement qui s'appuie sur des sondages et l'opinion de groupes de concertation et qui n'a pas la sagesse, le discernement ou la perspicacité voulus pour prendre les décisions susceptibles d'améliorer la vie des Canadiens pendant une bonne partie du siècle.

Reprenons ce budget du point de vue du ministre des Finances pour qui «ce qui est important dans un budget, c'est la façon dont il est accueilli par le public». Font partie de ce public les agriculteurs canadiens qui ont vivement exprimé leur désaccord avec le budget. Ils en ont été déçus, comme tous les autres Canadiens, et comme ils l'ont été par tous les autres budgets présentés par le ministre des Finances, et déçus notamment par le fait que le ministre et le gouvernement n'ont pas été fichus de trouver de solution adéquate à la crise confrontant les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada.

On semble croire, au ministère fédéral de l'Agriculture, que si ça ne pousse pas ou que ce n'est pas élevé dans l'Ouest, cela ne concerne pas l'agriculture. En ma qualité de député de la circonscription de Kings—Hants, qui compte pour 50 p. 100 de l'ensemble de la production agricole de la Nouvelle-Écosse, et une production agricole plus forte que pour toute l'Île-du-Prince-Édouard, j'exhorte le ministre et le gouvernement à traiter avec sérieux les questions agricoles que le gouvernement a négligées

jusqu'ici. Ce dernier n'a pas réussi à reconnaître l'importance du rôle des agriculteurs du Canada dans la vie des Canadiens.

Le budget n'a pas apporté de solution à la crise à laquelle font face les forces armées canadiennes. Même sans les événements du 11 septembre, nos militaires canadiens avaient été privés de ressources. Dans le budget, le gouvernement n'a pas cherché à régler la crise du financement militaire qui existait avant le 11 septembre. Si, à cette difficulté et au fait que les ressources rares étaient étirées au maximum, nous ajoutons les impératifs découlant du 11 septembre et liés aux nouvelles mesures de sécurité ainsi que le niveau accru de tâches et de missions confiées à nos forces armées, il est manifeste que le budget est bien loin de répondre à ces besoins. C'était censé être un budget axé sur la sécurité, et il n'aborde même pas ces problèmes.

Le secteur sans but lucratif a fait devant le Comité des finances de la Chambre des communes de nombreuses présentations dans lesquelles il réclamait l'élimination permanente de l'impôt sur les gains en capital frappant les dons de titres cotés en bourse. Dans le budget, le gouvernement a conféré un caractère permanent à une réduction de l'impôt sur les gains en capital frappant les titres cotés en bourse, et ce fut un pas menu dans la bonne direction. Le secteur philanthropique canadien, les organismes de bienfaisance du Canada, qu'il s'agisse d'une fondation universitaire, de Centraide ou d'une fondation hospitalière, sont défavorisés lorsqu'ils sont en concurrence avec des fonds qui sont présentement attirés dans des endroits comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le gouvernement n'a pas collaboré avec le secteur sans but lucratif afin qu'il soit plus facile pour les institutions canadiennes, le secteur sans but lucratif, les universités, les hôpitaux, les fondations et les organismes de bienfaisance de réunir l'argent nécessaire, particulièrement pendant une période de réduction du financement venant du fédéral et des provinces.

• (1730)

Même si, de l'avis du ministre, nous devrions juger des budgets en nous fondant sur l'opinion publique, ce budget représente un lamentable échec. Le critère le plus accablant d'évaluation du budget tient probablement à ce que les marchés internationaux ont dit au sujet de ce dernier et de la performance du gouvernement.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir, la valeur du dollar canadien a baissé de 20 p. 100 par rapport à celle du dollar américain. La réponse habituelle du premier ministre, c'est que ce n'est pas vraiment un problème et qu'un dollar faible est bon pour les exportations. Si l'on s'arrête au corollaire logique des arguments du premier ministre et si l'on adopte sa logique erronée, en réduisant à zéro la valeur du dollar canadien, le Canada serait le plus grand pays exportateur au monde.

Le premier ministre dit aussi au sujet du dollar canadien que, même si nous nous comparons mal par rapport au dollar américain, ce n'est pas le cas par rapport à d'autres devises. Il a raison. À l'heure actuelle, notre dollar vaut plus que le rouble. Nous n'avons qu'à attendre, car la valeur de notre dollar a baissé de 15 p. 100 par rapport à la livre britannique et nous avons perdu beaucoup de terrain par rapport au peso mexicain.

Une baisse de 20 p. 100 de la valeur du dollar canadien représente une réduction de salaire pour chaque Canadien, une diminution de notre niveau de vie et un reflet du fait que les Canadiens s'appauvrissent sous le gouvernement en place pendant que les Américains s'enrichissent.

La semaine dernière, le premier ministre et le ministre des Finances sont allés à New York pendant quelques jours. Durant cette période où ils se sont absentés du pays, la valeur du dollar s'est légèrement améliorée. Cependant, depuis leur retour, elle a chuté de nouveau.

Je crois que le gouvernement devrait songer sérieusement à envoyer le premier ministre et le ministre des Finances à l'extérieur du pays pendant environ 30 jours. En fonction de ce qui s'est produit la semaine dernière, s'ils restaient à l'intérieur du pays pendant 30 jours, le dollar canadien pourrait revenir au niveau où il était avant que le gouvernement n'arrive au pouvoir en 1993. La solution consiste peut-être à éloigner le ministre des Finances et le premier ministre du pays.

S'ils ne sont pas ici, ils ne seront certes pas en mesure d'affecter des fonds à des ministères et des programmes de dépenses malavisés auxquels on ne devrait pas consacrer de deniers publics. Ils ne seront pas en mesure de dépenser l'argent dans l'un des 16 ministères qui, selon la vérificatrice générale, ne contrôlent plus leurs dépenses.

Lorsque le ministre des Finances a eu la chance de réduire les dépenses dans certains domaines clés, il n'en a pas profité. Il n'a pas sabré dans un seul domaine dans ce budget de 130 milliards de dollars. Personne ne prétend que le ministre des Finances devrait sabrer dans les soins de santé, dans les dépenses militaires ou dans l'agriculture, les principaux domaines dans lesquels il doit investir davantage.

Cependant, il y a du gaspillage dans d'autres domaines. Tous les députés à la Chambre savent en leur for intérieur que certaines dépenses gouvernementales ne reflètent pas les priorités, les besoins, les valeurs et les intérêts à long terme des Canadiens.

Il ne s'agit pas d'un débat ésotérique que nous menons alors que nous avons tellement d'argent que nous n'avons pas à nous inquiéter d'équilibrer le budget. Selon les normes comptables en vigueur au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne, le fait est que le Canada est en déficit à l'heure actuelle.

Selon nos propres normes comptables, le Canada se dirige vers un déficit l'année prochaine. Cette année, le gouvernement a offert aux entreprises non pas un allègement fiscal, mais des économies d'impôt reportés à l'exercice prochain. Pourquoi a-t-il fait cela? A-t-il voulu être gentil? A-t-il souhaité aider ainsi le secteur privé au Canada? S'il voulait faire cela, il aurait probablement procédé d'une façon profitant aux exploitations familiales et ces mesures auraient eu une portée plus vaste.

Le gouvernement a agi ainsi pour une seule raison: pour éviter de devoir faire face à la dure réalité d'un déficit l'année prochaine. Si le Canada n'est pas déjà en déficit, c'est uniquement en raison de la politique des dirigeants libéraux. Du côté des banquettes ministérielles, on a terriblement peur de retomber en position de déficit à cause de la prodigalité du gouvernement et parce qu'il n'a pas contrôlé les dépenses. Le gouvernement veut éviter cette réalité.

Les soins de santé sont en crise dans toutes les provinces canadiennes. Nous ne pouvons pas blâmer les gouvernements provinciaux pour cette crise qui sévit à l'échelle du Canada.

• (1735)

Les gens à blâmer sont le premier ministre et le ministre des Finances, qui ont réduit les transferts aux provinces. D'une manière cruelle et sans précédent, ils ont fait en sorte que les provinces n'ont pas eu les ressources requises pour combler leurs besoins essentiels. Les provinces assument maintenant entre 85 et 88 p. 100 des coûts des soins de santé. Lors de la création du régime d'assurance-

Initiatives ministérielles

maladie, le gouvernement fédéral payait 50 p. 100 des coûts. Sa part est maintenant réduite à 10, 12 ou 15 p. 100, selon la province, à telle enseigne qu'une province comme la Nouvelle-Écosse est en pleine crise à cet égard, car elle n'a pas une assiette fiscale comparable à celle de l'Alberta ou de l'Ontario. L'impact de ce genre de compressions est disproportionné pour une province comme la Nouvelle-Écosse.

Voilà pourquoi les gouvernements provinciaux ont tant de mal à assurer le fonctionnement de leurs cliniques et de leurs hôpitaux. Les listes d'attente pour les chirurgies et les traitements s'allongent bien au-delà de ce qu'on pourrait considérer comme acceptable. Il faut en attribuer la responsabilité au gouvernement qui a non seulement négligé d'agir à ce sujet lors de tous les budgets précédents, mais a aussi déçu tous les Canadiens préoccupés par les soins de santé lors de la présentation de ce dernier budget.

Si le gouvernement voulait réellement s'attaquer à certains des véritables défis que le Canada devra affronter au cours du siècle, un siècle durant lequel les Canadiens seront confrontés à des changements et à des défis encore plus grands que ceux auxquels ils ont dû faire face au cours du siècle précédent, il aurait utilisé le budget pour renforcer notre système de santé, pour renforcer notre engagement envers l'agriculture, pour rationaliser les dépenses dans les autres ministères, pour repérer des secteurs où se gaspillent les fonds publics et où il aurait pu réduire certaines de ces dépenses et s'attaquer au problème fondamental qui tracasse les Canadiens, le dollar canadien.

Le dollar canadien devrait être un objet de fierté, et non de honte, pour les Canadiens. Le dollar canadien ne devrait pas être un objet de ridicule. C'est vraiment gênant quand nos amis ou nos parents américains nous disent qu'ils sont payés en dollars U.S. et qu'ils se moquent de nous. Le dollar canadien n'est pas qu'une affaire de gagne-pain et de choses pratiques. C'est un symbole du Canada.

Plus tôt aujourd'hui à la Chambre, nous avons rendu hommage à la reine Elizabeth, dont le visage est représenté sur notre dollar canadien. Il est gênant de penser que nous rendons hommage à la reine Elizabeth à la Chambre, mais que nous l'embarrassons en négligeant d'introduire le genre de politiques économiques susceptibles de renforcer la valeur du billet de banque à son effigie.

Si nous voulons vraiment honorer la reine Elizabeth et le dollar canadien, nous devrions instituer un programme de productivité. J'entends par là une réforme fiscale axée sur la productivité, une réforme de la réglementation axée sur la productivité et une rationalisation des dépenses axée sur le genre d'initiatives qui assureraient le succès et la prospérité à long terme des Canadiens.

Je reconnais que, pour des raisons très importantes, l'éducation relève de la compétence des provinces au Canada, mais en rétablissant les paiements de transfert aux provinces au niveau auquel ils devraient être, le gouvernement fédéral pourrait apporter une aide importante en veillant à ce que tous les Canadiens aient la possibilité d'acquérir une éducation adéquate. Les coupes imposées par le gouvernement fédéral ont dévasté non seulement notre système de santé, mais aussi notre système d'éducation.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette, mais je dois aviser le député que son temps de parole est écoulé. Il aura cinq minutes et 54 secondes la prochaine fois que la Chambre sera saisie du projet de loi.

Initiatives parlementaires

M. Greg Thompson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis aussi intéressé à poser certaines questions au député que les autres députés de la Chambre doivent l'être. Demanderiez-vous le consentement unanime de la Chambre à cet égard?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis à la disposition de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1740)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): propose: Que le projet de loi C-408, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec la fort compétente députée de Kitchener-Centre.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette, mais les députés ne peuvent partager leur temps de parole durant la période consacrée aux initiatives parlementaires. Toutefois, si elle demande la parole, la Présidence la lui accordera.

M. Mac Harb: Madame la Présidente, je prévoyais prononcer un long discours sur cet important sujet, mais comme le projet de loi figure au *Feuilleton*, j'ai obtenu les assurances nécessaires de la part du gouvernement pour parler de la teneur du projet de loi.

Le gouvernement a la réputation, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier, d'être un chef de file progressiste en ce qui concerne les enfants. En tant que signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le gouvernement a pris une foule de mesures pour remplir son engagement.

Le projet de loi C-408 est conforme à cette convention. Un autre projet de loi, le C-15A, qui est actuellement à l'étude à l'autre endroit, reviendra à la Chambre demain pour l'étude article par article. Sous la direction du gouvernement, le projet de loi supprimerait toute allusion au mot illégitime relativement à des enfants. Ce serait une victoire non seulement pour la Chambre, mais encore pour tous les enfants du pays.

Une deuxième disposition du projet de loi concerne les enfants autochtones. J'ai obtenu des assurances selon lesquelles le gouvernement est actuellement en pourparlers avec les autochtones. Je ne doute pas qu'à la fin de ces pourparlers, la deuxième partie du projet de loi sera traitée de façon positive et expéditive.

Je suis ravi du leadership du gouvernement. Celui-ci n'a pas seulement écouté, il a agi. Il a à cœur le bien-être des enfants au Canada et dans le reste du monde.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui dans ce débat sur le projet de loi C-408 qui a pour objet de supprimer, dans deux lois du Canada, l'adjectif «illégitime» servant à qualifier un enfant ou un descendant et à le remplacer par «enfant né de personnes qui n'étaient pas mariées l'une à l'autre au moment de sa naissance».

Il ne s'agit pas là d'une modification purement cosmétique destinée à mettre les gens plus à l'aise. Les mots sont importants. Ils ont une signification profonde. Les mots évoquent des idées qui reflètent nos convictions profondes. Ils guident l'orientation des politiques. Dans ce contexte, le mot «légitimité» fait la différence entre le conservatisme et le libéralisme.

Le problème, c'est qu'il y a quelque chose de négatif dans le mot illégitime. Il y a dedans quelque chose d'injuste. Un enfant peut être né et élevé avec une étiquette qui va le stigmatiser à vie et va le faire se sentir inférieur à une personne légitime du fait des circonstances de sa naissance. Les circonstances dans lesquelles un enfant naît sont une chose sur laquelle cet enfant n'a aucun pouvoir, or le terme «illégitime» est un terme négatif qui le marque à vie. C'est vraiment injuste. Un enfant ne devrait pas avoir à souffrir des actions de leurs parents.

Les enfants peuvent souffrir de plusieurs façons des actions de leurs parents. Prenons le problème du syndrome d'alcoolisme foetal. Une femme enceinte qui a un problème d'alcool peut condamner son enfant à une vie qui sera remplie de difficultés personnelles. Encore une fois, c'est injuste.

Les parents qui ont des problèmes de toxicomanie, qui sont des joueurs invétérés, qui souffrent par leur faute de certaines maladies, transmettent quotidiennement leurs problèmes à leurs enfants. Les parents transmettent inconsciemment la violence verbale ou physique à leurs enfants. Nous sommes tous un reflet des qualités ou des défauts de nos ancêtres. C'est la réalité, mais ce n'est pas juste.

Pour cette raison, je suis d'accord pour supprimer l'adjectif «illégitime» servant à qualifier un enfant. Tous les enfants sont des personnes légitimes et les lois du Canada devraient en tenir compte.

Toutes les recherches publiées au monde démontrent qu'il est dans le meilleur intérêt des enfants de grandir dans un foyer stable où les parents sont mariés. Une professeure de l'Université de Chicago s'est penchée sur bon nombre d'études statistiques menées un peu partout en Amérique et elle a écrit ce qui suit dans son dernier ouvrage intitulé *The Case for Marriage*:

Pourquoi est-il important que les parents soient mariés? En bref, on peut dire que le mariage façonne la vie des enfants principalement parce qu'il permet de diriger vers eux le temps, l'énergie et les ressources de deux adultes ... c'est le mariage qui crée les conditions dans lesquelles on risque le plus de trouver un rapport parent-enfant chaleureux, affectueux et cohérent.

De nombreuses données proviennent du Canada aussi. Dans son Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada a établi que:

...les enfants élevés par une mère seule avaient plus de difficulté que les enfants élevés par deux parents au niveau de tous les problèmes émotifs et de comportement et des difficultés sociales et scolaires évalués et les différences dans les taux étaient toutes statistiquement importantes. Le revenu familial moyen d'une famille gynoparentale était ... inférieur à la moitié du salaire d'une famille composée de deux parents.

La valeur du mariage est confirmée par les commentateurs sociaux du Canada, tels le professeur John Richards, qui est un ancien député néo-démocrate de la Saskatchewan. Ce dernier a affirmé: «Je serai direct: la structure familiale est importante et il est beaucoup plus facile pour deux parents que pour un seul d'élever un enfant.»

Initiatives parlementaires

La légitimité de l'union est considérée comme une protection pour les enfants. La loi reconnaît que si deux personnes décident de joindre leurs destinées et de s'installer ensemble de façon permanente, leur union représente un cadre stable et sain dans lequel un enfant peut grandir heureux et en santé. Idéalement, tous les enfants devraient pouvoir profiter d'un tel environnement. Il est donc moins souhaitable qu'un homme et une femme aient un enfant sans avoir pris un engagement l'un envers l'autre ou envers l'enfant, et sans avoir l'intention d'accorder à cet enfant les avantages d'un tel appui collectif.

S'il est dans le meilleur intérêt des enfants de naître dans une famille où les parents sont légalement mariés, c'est également dans le meilleur intérêt de l'État, et c'est d'ailleurs la responsabilité de l'État d'encourager ce comportement. John Richards dit:

De façon générale, les familles bi-parentales, formées d'un père et d'une mère, ont plus de chance de bien élever leurs enfants que toute autre structure familiale... Aussi, la politique sociale devrait prévoir des mesures fiscales pour venir en aide à ces familles (et) ... il est logique d'adopter des mesures fiscales contre le divorce...

● (1745)

En tant que société, nous devrions réaffirmer que le sexe n'est pas juste une farce ou une émotion. C'est un acte très grave et important. C'est la plus profonde de toute union physique et il peut produire un autre être humain ayant droit à la dignité, au respect et à une vie de compassion et d'amour.

La reconnaissance de la valeur extraordinaire de chaque enfant est à la base de l'institution du mariage. Réduire sa position de privilège et d'honneur en légitimant des dispositions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'enfant, c'est réduire la protection que nous pouvons offrir aux membres les plus faibles de notre société, en l'occurrence, nos enfants.

L'État a le droit et la responsabilité d'aider les chefs de familles monoparentales et leurs enfants qui vivent des situations difficiles, ainsi que d'encourager le mariage et le besoin d'être deux pour élever les enfants, en utilisant la politique officielle et les institutions gouvernementales.

Cette question fait ressortir une grande différence entre la vision du monde des libéraux et celle des conservateurs. Les libéraux préconisent une plus grande liberté individuelle. Malheureusement, cela se produit souvent aux dépens d'autrui. Les conservateurs croient que l'État devrait exiger une plus grande responsabilité individuelle et inviter chacun à prendre davantage soin d'autrui.

Même si le dictionnaire définit «illégitime» comme «non conforme à la loi», le terme a un sens plus péjoratif. On devrait faire en sorte que le moins d'obstacles possible s'oppose à l'enfant qui vient au monde. Les répercussions psychologiques que supposent l'étiquette d'enfant illégitime sont un obstacle à une enfance saine.

En guise de conclusion, je réitère ma conviction selon laquelle un terme aussi péjoratif que celui d'illégitime ne devrait jamais servir à qualifier un enfant. Dès sa naissance, l'enfant est un être légitime et devrait être reconnu comme tel.

● (1750)

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, d'emblée, je tiens à dire que nous allons évidemment appuyer ce projet de loi. C'est un projet de loi qui nous semble intéressant à cause du fait qu'il enlève du Code criminel le mot «illégitime» en ce qui concerne les enfants.

Je veux également féliciter mon collègue de Ottawa-Centre pour sa perspicacité et pour avoir soumis le projet de loi C-408 à la Chambre.

Je n'utiliserai pas les dix minutes puisque qu'il semblerait que nous allons devoir revenir ultérieurement sur un autre projet de loi qui va nous être soumis. Nous allons donc revenir sur ce débat.

Je veux simplement exprimer une opinion très précise sur le projet de loi. Au Québec, depuis 1994, ces mots ont été enlevés du Code civil. Si on remonte un peu dans le passé, tout ce que cela signifiait pour les enfants dits «illégitimes» était quelque chose de très important dans leur vie de tous les jours.

Récemment, j'écoutais une émission en provenance des États-Unis. J'écoutais des enfants justement taxés d'illégitimes, des enfants qui avaient été mis en adoption ou qui avaient été placés dans des institutions. Ils racontaient leur histoire. Ce sont des gens qui ont aujourd'hui entre 40 et 45 ans et même un peu moins. Ils parlaient du traitement qu'ils avaient pu subir lorsqu'ils étaient enfants et comment ils ont pu être marqués à travers leur existence par le fait qu'ils étaient des enfants dits «illégitimes».

Plus près de nous, ici, au Canada, on a vécu ce genre de problèmes. Entre autres, on a vu le phénomène des enfants de Duplessis. On a vu ce qui s'est passé dans certains orphelinats à Terre-Neuve et pas tellement loin d'ici, en Ontario. On vient d'avoir encore une fois une autre vision de ce que cela signifiait d'être qualifié d'enfant illégitime dans nos sociétés censées être libres et qui laissaient une place importante à l'individu.

On vient d'en avoir un autre exemple avec le débat qui vient de se conclure en Irlande. J'ignore si mes collègues sont au courant, mais en Irlande, c'est un débat qui a duré des années et qui vient enfin de se conclure. Nos sociétés évoluent. Je pense qu'il est important, et ce l'est pour nous au Bloc québécois, qu'on enlève ce genre de termes du Code criminel. Un enfant ne peut pas être illégitime. Un enfant est le fils ou la fille d'une mère et d'un père. Il ne peut y avoir d'illégitimité à naître. Un enfant, au sens du droit, n'a pas d'illégitimité.

C'était le sens de mon propos. Je souhaite qu'on aille encore un peu plus loin. Je n'ai pas vu le nouveau projet de loi que le gouvernement entend présenter, mais je souhaite qu'on aille encore un peu plus loin. Je souhaite que le gouvernement canadien regarde ce qui a été fait en ce qui concerne la refonte du Code civil au Québec et qu'il aille chercher, à tout le moins, ce qui a été fait et bien fait à l'intérieur du Code civil québécois.

Ce sont des mots qui ont disparu. Dans la mesure du possible, je souhaiterais que dans l'ensemble du Code criminel, on regarde non seulement ce qui concerne les enfants, soit ce qui a été proposé par mon collègue d'Ottawa-Centre—je le félicite encore et je le remercie —, mais qu'on révise le Code criminel et qu'on essaie d'y trouver tout ce qui, à mon avis, ne rend pas justice aux citoyens et aux citoyennes et fait en sorte qu'on traîne ce que j'appelle de vieilles choses du passé. On traîne avec nous une sorte de bagage, de tradition qui, à mon avis, était malsaine, surtout dans le cas qui nous préoccupe présentement.

Comme nous allons devoir, comme je le disais tout à l'heure, revenir au débat qui nous a été soumis par mon collègue, je voulais simplement lui faire savoir que nous étions d'accord avec son projet de loi. Nous souhaitons que celui qui va nous être soumis par le gouvernement aille encore un peu plus loin.

Initiatives parlementaires

● (1755)

[Traduction]

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Madame la Présidente, la coalition appuie les modifications que le projet de loi propose à la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations. Ce projet de loi nous apparaît suffisamment important pour faire l'objet d'un vote. Nous devrions consacrer plus d'une heure de débat à une mesure de cette importance. Le projet de loi devrait faire l'objet d'un vote et être adopté.

Nous sommes opposés à toute forme de discrimination et nous estimons que le libellé de la loi est discriminatoire à l'égard des enfants nés hors mariage. La loi est formulée en des termes très contestables et le projet de loi C-408 permettrait justement de remédier à cette lacune.

Aux termes de l'article 241, «enfant» s'entend notamment d'un enfant adoptif ou d'un enfant illégitime. Le projet de loi C-408 modifierait ce libellé, qui est très important. Je sais, par expérience personnelle, que des enfants doivent parfois supporter un fardeau à cause de situations indépendantes de leur volonté. Le moins que nous puissions faire est de tenter de remédier aux préjudices que les mots peuvent causer à un enfant.

Dans notre société moderne, nous devons traiter équitablement les enfants qui naissent hors des liens du mariage. C'est un signe des temps. Nous pouvons accepter ou condamner cette situation et nous pouvons demander ou refuser que l'État accorde son soutien, mais il est injuste de porter un jugement sur les enfants qui ne sont pas en mesure de modifier les circonstances dans lesquelles ils naissent. Que nous le voulions ou non, la famille prend diverses formes de nos jours. Les familles n'ont pas toutes un père ou une mère. Il ne nous appartient pas, en tant que parlementaires, de faire preuve de discrimination à l'égard des enfants qui vivent dans une famille qui ne correspond pas à la définition traditionnelle de la famille.

Nous appuierons le projet de loi et espérons qu'il amènera un changement à la loi, quoiqu'il ne puisse faire l'objet d'un vote à la Chambre. Les jeunes vivent aujourd'hui une situation déjà suffisamment difficile, sans avoir à supporter la stigmatisation que les mots peuvent engendrer. Nous espérons seulement que le projet de loi d'initiative parlementaire à l'étude n'en restera pas là. Le gouvernement devrait être sensible à l'objet du projet de loi et y accorder son appui.

De nombreuses lois canadiennes comportent des termes qui n'ont plus leur place dans une société moderne. Voici un exemple de loi où il faut tenir compte des changements et faire en sorte que son libellé soit adéquat et reflète les changements qui surviennent dans notre société.

La coalition appuie avec enthousiasme le projet de loi à l'étude et nous souhaitons bonne chance au député qui l'a présenté. Nous espérons que, contrairement à son habitude, le gouvernement prendra note du débat et de l'appui dont bénéficie le projet de loi, et qu'il y accordera son appui afin d'apporter des changements importants.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis ravie de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-408 et féliciter le député qui l'a présenté. Je suis désolée de ne pas avoir entendu le débat qui a eu lieu plus tôt. Malheureusement, comme je siégeais à un comité, je n'ai pas pu me présenter ici à temps.

Le projet de loi est très remarquable par sa simplicité. La question a une longue histoire très douloureuse. Le très important principe qui est présenté ici vise à faire en sorte que des enfants ne soient pas victimes de discrimination en raison du recours à un langage et à des étiquettes vraiment archaïques.

Bien qu'il puisse être assez compliqué, sur le plan logistique, de mettre en oeuvre une disposition comme celle-ci pour assurer que la définition de «enfant» et l'utilisation de l'expression «enfant illégitime» soient supprimées de toutes les lois, nous ne devrions pas oublier le principe que renferme ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi et son principe. Comme le gouvernement du Canada est signataire de la convention internationale sur les droits de l'enfant, il est très important qu'il respecte cette convention et fasse en sorte que ses lois, ses politiques d'intérêt public et les programmes qu'il élabore ne soient pas discriminatoires pour certains enfants.

Dans cette optique, j'affirme catégoriquement qu'il est très important que nous examinions non seulement les programmes et les politiques afin de respecter les droits des enfants au Canada, mais également notre histoire et nos lois. Nous devons admettre qu'il nous faut parfois retourner en arrière pour mettre à jour, modifier et moderniser le langage.

Cela s'est fait à diverses occasions à la Chambre des communes, au moyen d'initiatives gouvernementales, et peut-être même d'initiatives parlementaires. Cela s'est fait dans le projet de loi concernant les couples du même sexe et la modernisation de leurs avantages et de leurs responsabilités. Cela s'est fait dans le projet de loi concernant l'égalité des femmes et l'utilisation d'un langage plus neutre. Toutes ces choses sont très importantes.

Lorsqu'il est question des droits des enfants et de la manière dont nous décrivons ces droits, il importe, non seulement dans la langue juridique mais aussi dans la langue parlée des médias et de nos collectivités, de veiller à utiliser des propos dénués de jugement et de ne pas renforcer les stéréotypes qui nuisent au bien-être des enfants dans notre société.

J'appuie sincèrement cet effort. J'espère que tous les députés de la Chambre feront de même. Ce projet de loi est explicite. Au plan logistique, il pourrait être difficile à réaliser, car il faudra passer au peigne fin Dieu sait combien de centaines de loi qui devront être modifiées, mais il doit l'être.

J'espère que les députés de tous les partis sont prêts à montrer la volonté et l'engagement nécessaires pour que nous adoptions le projet de loi et encourageons le gouvernement à entamer le processus qui consiste à apporter ces changements de sorte que les droits des enfants puissent être confirmés. Il importe que nous parlions des enfants de façon appropriée, de manière à refléter la société actuelle qui respecte les divers types de relations. Plus important encore, nous devons respecter les droits des enfants.

Je suis très heureuse d'appuyer le projet de loi et je remercie le député qui a eu le courage de le mettre de l'avant. J'espère que tous les députés accueilleront favorablement ce projet de loi et que nous pourrons le mener à terme.

● (1800)

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, le projet de loi C-408 traite d'une question importante pour bien des Canadiens. Il propose l'élimination du terme «illégitime» dans deux lois fédérales, soit le Code criminel et la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Initiatives parlementaires

Avant de passer à l'examen du projet de loi, je tiens à souligner le dévouement de mon collègue et sa détermination à extirper de la législation fédérale ce concept et ce langage dépassés. Au cours des années, il a ramené à plusieurs reprises cette question importante à la Chambre dans le cadre de projets de loi d'initiative parlementaire. Les Canadiens lui savent gré de son travail acharné et de sa conviction profonde que tous les enfants canadiens méritent la même protection en vertu de la loi et doivent être traités par celle-ci avec la même dignité.

Je sais que beaucoup de députés dans cette Chambre désirent se joindre à moi pour le remercier de son rôle et de sa contribution. Les enfants doivent être inclus dans la loi et protégés par elle, quelle que soit la relation qui existe entre leurs parents. Il appartient au gouvernement de veiller à ce que le concept d'illégitimité disparaisse complètement de toutes les lois fédérales.

La question n'est pas nouvelle à la Chambre. La Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, adoptée par le Parlement en juin 2000, visait plusieurs buts, dont celui d'éliminer les dernières références à l'illégitimité dans sept lois fédérales, dont la seconde loi que le projet de loi C-408 propose de modifier. Les modifications proposées répondent précisément aux préoccupations déjà exprimées par le député à la Chambre.

Je souligne que les modifications à la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations destinées à supprimer l'adjectif «illégitime» servant à qualifier un enfant ne changeront absolument rien à l'essence de la loi. Les sept lois en question englobent tous les enfants. L'élimination des références à des enfants illégitimes qui a été faite jusqu'à présent est le résultat de tentatives précédentes de la Chambre visant à s'assurer que les enfants nés en dehors du mariage sont admissibles aux mêmes avantages que les enfants de parents mariés.

Jusqu'à récemment, lorsqu'une loi faisait mention des enfants, on se demandait toujours s'il s'agissait seulement des enfants de parents mariés. Afin qu'il soit bien clair que la loi vise tous les enfants, on a modifié les lois il y a de nombreuses années et précisé que le terme « enfants » englobait à la fois les enfants légitimes et illégitimes, cela dans le but de rendre tous les enfants admissibles aux mêmes avantages.

Avec les nouveaux engagements et les changements survenus à l'échelle internationale récemment, ces précisions ne sont plus nécessaires du point de vue juridique. En droit, il est maintenant clair que toute mention qui est faite de l'enfant d'une personne inclut tout enfant, que ses parents soient mariés ou non. De toute évidence, l'objectif du gouvernement actuel est semblable à celui des gouvernements précédents qui ont adopté des modifications en ce sens, c'est-à-dire que tous les enfants, indépendamment de la relation qui existe entre leurs parents, méritent la même protection et le même traitement aux termes de la loi. Je suis certaine que tous les députés appuient cet objectif louable.

Avec la modernisation de nos mesures législatives, nous pouvons maintenant supprimer dans nos lois toute mention concernant la notion d'illégitimité sans risquer que certains enfants ne soient pas couverts par les protections conférées par la loi. En supprimant ces mentions, on contribuera par ailleurs à éliminer toute discrimination ou distinction dans le traitement des enfants.

Tel qu'il est mentionné dans le discours du Trône de l'an dernier, le gouvernement du Canada continue de souligner l'importance des familles et du soutien qui leur est accordé. Il estime que les enfants de toutes les familles sont importants—que celles-ci soient formées de couples mariés, de conjoints de fait ou de chefs de famille

monoparentale—et que, de ce fait, aucun enfant canadien ne sera stigmatisé à cause de facteurs aussi clairement indépendants de sa volonté.

Le projet de loi C-408 étaye le travail accompli dans la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations. La première disposition du projet de loi propose de modifier le Code criminel afin de supprimer dans la définition du mot «enfant» toute mention d'illégitimité. Cette modification vise une définition qui a été abrogée par le projet de loi C-15A et qui a été adoptée par la Chambre l'automne dernier.

La deuxième disposition du projet de loi C-408 aurait pour effet que la modification prévue dans la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et visant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec entre en vigueur le 31 décembre 2001. Dans la loi, la mention des descendants légitimes et illégitimes dans les définitions de «Inuk de Fort George» et de «Inuit de Fort George» a été supprimée.

• (1805)

Il est vrai qu'il n'est pas encore entré en vigueur. Pour une bonne raison, toutefois. La Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec est un statut fédéral fondé sur les ententes négociées que sont la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois. Par conséquent, les modifications que l'on propose d'apporter à cette loi doivent être discutées avec les Cris, les Naskapis et les Inuits avant d'être promulguées. Il a été question de telles discussions tant au comité permanent de la Chambre qu'au comité sénatorial au moment de l'adoption de la Loi sur la modernisation.

Si j'en crois des collaborateurs de mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, des consultations sont en cours avec les Inuits. On espère en arriver ainsi à un accord, après quoi la modification serait promulguée. Les députés comprendront, j'en suis sûr, que la promulgation immédiate de cette disposition risquerait de compromettre le processus en cours.

Les qualificatifs de légitime et illégitime risquent malheureusement de rester un peu plus longtemps dans le statut, mais cela ne changera rien pour les enfants visés par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, à savoir qu'ils continueront d'être visés.

Je signale enfin que, de l'avis du gouvernement, les expressions «enfants illégitimes» ou «enfants nés hors mariage» n'ont plus leur place dans des lois fédérales. À deux petites exceptions près, dont une est présentement à l'étude au Sénat dans le projet de loi C-15A, la loi fédérale n'établit plus de distinction de ce genre entre les enfants, et ce dernier vestige d'une autre époque disparaîtra enfin.

L'intention du projet de loi est louable et le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour y donner suite.

• (1810)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je ne peux pas résister à la tentation de prendre la parole pour exprimer mon soutien à l'égard de ce projet de loi. Je suis en profond désaccord avec le député sur bien des choses, et je ne me suis pas privé de faire des observations cinglantes, pas plus tard que ces jours derniers, au sujet du fait qu'il parraine un projet de loi visant à légaliser la prostitution, car je trouve tout à fait contraire à la personnalité du député de nous présenter aujourd'hui un projet de loi d'aussi bonne facture.

Ajournement

Ayant antérieurement dénoncé les aspects négatifs de ses actions précédentes, il m'a paru important de lui signifier à présent mon appui pour son action d'aujourd'hui.

La plupart des députés à la Chambre, et certainement nos pages, n'ont pas la moindre idée de la façon dont les choses se passaient il y a de nombreuses années de cela. J'adore installer mes petits-enfants sur mes genoux pour leur faire la lecture. Je suis arrivé à l'âge où il nous arrive de faire ce genre de choses.

Tandis que les députés donnaient leurs discours, je me suis mis à penser à l'époque où j'étais enfant. Je me suis souvenu que, à l'âge de sept ou huit ans, pour une raison dont je ne me souviens plus, je me suis convaincu que je n'étais pas l'enfant biologique de mes parents. Cette conviction m'a évidemment considérablement perturbé. À cette lointaine époque, il était particulièrement dévalorisant d'être un enfant issu de parents inconnus. On parlait d'enfants illégitimes, et je croyais en être. Cette impression a suscité en moi ce que l'on appelle aujourd'hui un manque d'estime de soi.

J'ai découvert plus tard qu'il n'en était rien. J'avais cependant tellement eu peur que cela puisse s'avérer, que je n'ai pas pu en parler à mes parents. Un jour, tandis que je fouillais dans les photos et autres affaires de ma mère, j'ai découvert une petite coupure de journal. On y annonçait que, le 11 mai, C.K. et Mary Epp avaient eu un fils. Cet article a paru en 1939, dans le journal local. Les députés ne peuvent s'imaginer le soulagement que j'en ai ressenti ce jour-là. J'étais bel et bien le fils de ma mère et de mon père. C'était très important à mes yeux, et j'ai repris confiance en moi.

Aujourd'hui, nous savons que, grâce à l'évolution de la société, ce type de flétrissure a pratiquement disparu et ce projet de loi contribuera à mieux la faire disparaître.

Quand mon épouse et moi élevions nos enfants et quand je vois nos enfants élever nos quatre petits-enfants qui forment la prochaine génération, j'observe la situation encore et encore et je me rends compte à quel point il est merveilleux qu'il faille deux personnes, un homme et une femme, pour réaliser le projet de faire un enfant. C'est un projet merveilleux parce que, lorsque je vois nos enfants élever leurs propres enfants, je me rends compte que c'est une occupation à plein temps.

Il n'y a pas si longtemps, je me trouvais dans un autobus en direction d'Ottawa où il y avait une jeune femme en compagnie d'un enfant. Je ne lui ai pas demandé si elle était mère célibataire ou si elle était mariée, mais j'étais vraiment peiné pour elle. L'enfant était absolument hors de lui et la mère était vraiment frustrée. Je me disais en moi-même que l'enfant avait besoin de la poigne ferme d'un père sur son épaule, sur sa nuque ou sur sa jambe pour lui dire de se calmer, comme j'ai dû le faire à certaines occasions. J'aimerais encourager tous les citoyens qui voient ce genre de situation. En tant qu'adultes, essayons de faire des choix qui sont bons pour nos enfants. Essayons de faire des choix qui assurent à ces enfants un foyer stable dans lequel ils pourront grandir.

• (1815)

Je souffre pour les nombreux enfants qui font l'expérience de foyers désunis à cause du divorce. Les enfants souffrent immensément de ces situations. Je ne pense pas qu'il y ait une loi que nous pourrions adopter pour changer cette réalité. Il va sans dire que j'encourage la situation idéale, la meilleure, celle où une mère et un père ont pris un engagement à vie l'un envers l'autre pour assurer un foyer stable et sécurisant où leurs enfants grandiront.

J'appuie cette mesure législative. Elle représente une étape très importante pour qu'on arrête de stigmatiser ces enfants qui ne sont en rien responsables de la situation. Ce n'était pas leur choix. Faisons de

notre mieux pour tous les enfants, quelle que soit leur situation personnelle.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Je remercie mes collègues des deux côtés de la Chambre de leur appui extraordinaire, de leurs interventions très éloquentes et de l'unanimité avec laquelle ils ont accueilli ce projet de loi à la Chambre.

Cela représente une victoire pour les enfants du Canada, peu importe les circonstances de leur naissance. C'est une victoire pour la population canadienne, car le gouvernement du Canada va être un chef de file à cet égard et va corriger les lois où l'on trouve encore cette formulation. Il travaillera proactivement et en collaboration avec ses partenaires, les provinces, pour que les lois provinciales soient elles aussi révisées. Il existe plus de 22 lois provinciales différentes qui stigmatisent encore de la sorte des enfants, ainsi que des hommes et des femmes qui ont maintenant soixante ou soixante-dix ans. J'espère que les gouvernements provinciaux vont prendre bonne note de ce débat et de l'unanimité constatée ici.

Je remercie le ministre de la Justice et la députée de Kitchener, qui a exprimé la position du gouvernement avec tant d'éloquence. Cette question me tient à coeur. J'ai bien confiance que nous respecterons cet engagement. Je veillerai au grain.

Bien que le comité chargé d'étudier les initiatives parlementaires n'ait pas déterminé que ce projet de loi ferait l'objet d'un vote, je peux assurer à la Chambre que, vu l'unanimité exprimée ici, cette mesure législative reviendra sous une forme ou une autre si les changements ne sont pas apportés dans les plus brefs délais possibles. Cependant, je suis convaincu qu'on agira à cet égard.

• (1820)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Madame la Présidente, je suis heureux de revenir sur une question que j'ai posée initialement au ministre de l'Agriculture à la fin d'octobre, avant la présentation du budget fédéral de décembre.

Pour résumer brièvement, je faisais remarquer que le gouvernement et le ministre de l'Agriculture lui-même étaient devenus réputés pour s'empêtrer dans une série de programmes agricoles spéciaux dépourvus de toute vision à long terme. Ces programmes agricoles spéciaux sont d'ailleurs caractérisés par une lourde bureaucratie. Ils sont très complexes et finiront par échouer.

Ajournement

J'ai demandé au ministre de nous donner l'assurance qu'il existait un plan visant à dépasser la gestion de crise que fait le gouvernement, le genre de politique agricole caractérisée par une succession de programmes agricoles spéciaux, pour en arriver à mettre en oeuvre une politique agricole durable à laquelle les agriculteurs pourront se fier. Le ministre a répondu, comme en fait foi le harsard, que le gouvernement voulait dépasser le stade de la gestion de crise en agriculture.

Je suppose qu'il y avait lieu d'espérer que le budget fédéral comporte une politique agricole durable à long terme. Or, le budget de décembre ne comportait malheureusement aucun plan en matière agricole. Le budget ne prévoyait la dépense d'aucun argent neuf, rien du tout.

Depuis ce temps, nous posons régulièrement des questions au ministre de l'Agriculture.

Aujourd'hui, au Comité de l'agriculture, le ministre est arrivé avec son sous-ministre, son sous-ministre adjoint et une cohorte d'une douzaine d'autres bureaucrates et a annoncé le dévoilement de son beau grand nouveau plan. Il l'a qualifié de nouveau plan d'ensemble pour l'agriculture. Il avait une présentation de diapositives très élaborée. Il a dit que le nouveau plan pour l'agriculture comprenait cinq volets: la gestion du risque; la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, le renouvellement, ainsi que la science et l'innovation. Il n'y avait pas de contenu ni de détails.

Qu'est-ce que les agriculteurs sont censés faire avec ce nouveau plan d'ensemble? Imaginez un agriculteur pénétrant dans une banque et disant « Voici le nouveau plan du ministre de l'Agriculture. Je veux un prêt afin d'être en mesure de faire mes semences ce printemps. » Comment les agriculteurs sont-ils censés faire de la planification financière ou de la planification de récolte à long terme s'ils ne savent pas sur quels programmes ils pourront compter?

Comme je l'ai dit, il n'y avait pas de détails concernant les cinq volets du plan, sauf dans une certaine mesure en ce qui concerne la gestion du risque. Le ministre a déclaré que ce serait un partenariat réunissant les gouvernements fédéral et provinciaux et les agriculteurs eux-mêmes. Cela rappelle le régime d'assurance-revenu brut, programme ayant été démantelé en 1995 par le gouvernement libéral.

Depuis cette époque, comme le ministre lui-même l'a dit aujourd'hui en comité, les programmes ont été des échecs. Nous l'avons dit au ministre chaque année depuis 1995. Ces programmes ont avorté. Ils ne fonctionnent pas. Nous devons établir une politique agricole viable et durable. Il reconnaît enfin que ces politiques n'ont pas fonctionné.

Le U.S. Farm Bill est un programme exhaustif de sécurité du revenu. Il comporte des éléments concernant la conservation du sol, de l'eau et de la faune; un programme à valeur ajoutée; un programme concernant l'eau potable; le développement rural ainsi que les subventions à la recherche et au commerce. Pourquoi le Canada n'établit-il pas une politique agricole globale s'apparentant au programme américain et ne s'engage-t-il pas à la mettre en oeuvre, comme les Américains l'ont fait, afin que nos agriculteurs puissent planifier?

•(1825)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais répondre à la question du député en parlant des changements d'orientation fondamentaux sur lesquels nous travaillons dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Comme le député le sait peut-être, au mois de juin, l'an dernier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a conclu un accord de principe à Whitehorse avec ses collègues territoriaux et provinciaux sur un plan d'action pour l'élaboration d'une nouvelle politique agricole pour le XXI^e siècle. Évidemment, le gouvernement fédéral doit agir en consultant les provinces et les producteurs, ce qu'il fait. Il ne peut pas agir tout seul et n'importe comment. Il observe un processus. Il est important d'élaborer cette politique.

Cette nouvelle orientation est conçue pour assurer le succès du secteur agroalimentaire au XXI^e siècle en faisant du Canada le chef de file mondial en matière de sécurité et de qualité alimentaires, d'innovation et de production écologique. Dans le budget de décembre 2001, le gouvernement s'est engagé à fournir sa part du financement à long terme nécessaire au soutien du développement et de la mise en oeuvre d'une nouvelle politique agricole financièrement durable pour le XXI^e siècle.

Nous collaborons maintenant avec les provinces et les territoires de manière à poser les balises qui permettront la concrétisation du plan d'action. Nous avons examiné les programmes de protection du revenu avec nos homologues provinciaux et territoriaux et nous collaborons à de nouvelles orientations qui offriront aux agriculteurs des programmes améliorés de gestion des risques.

Nous examinons des programmes de perfectionnement permettant aux agriculteurs de rehausser leurs compétences en vue de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux. Pour répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens, on améliorera aussi la sécurité alimentaire et le rendement environnemental. Nous collaborerons avec l'industrie afin d'améliorer les programmes de sécurité de la production agroalimentaire et de renforcer les systèmes de sécurité et de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire.

Pour ce qui est de l'environnement, nous nous attacherons à la recherche et développement, au partage de l'information et aux outils dont ont besoin les producteurs. Les investissements dans les sciences et l'innovation constitueront la base pour le développement de nouveaux produits et procédés tout en soutenant le progrès au plan de la sécurité alimentaire et des pratiques environnementales.

La nouvelle architecture fournira une approche nationale s'inscrivant dans le sens de ces domaines essentiels. Elle rehaussera la capacité concurrentielle du secteur agroalimentaire et ses chances de réussite sur le marché mondial du XXI^e siècle. Par ricochet, les agriculteurs auront de meilleurs revenus grâce à l'accroissement des ventes et des nouvelles ouvertures de marché. Cela aura en outre un effet multiplicateur sur le rendement des investissements publics dans l'agriculture en plus de susciter des retombées positives pour les Canadiens des zones tant urbaines que rurales.

Les gouvernements enclencheront un vaste processus consultatif. Ce cadre offrira à l'industrie et aux Canadiens l'occasion de faire part aux gouvernements de leurs idées quant aux meilleurs moyens de redéfinir l'agriculture. En se serrant les coudes et en travaillant avec tous les intervenants, j'ai la certitude que nous pouvons faire en sorte que ce secteur délaisse la gestion de crise pour s'engager dans la voie d'un avenir prospère et fructueux.

M. Jim Pankiw: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'il est nécessaire de collaborer avec nos homologues provinciaux pour formuler une politique agricole à long terme viable. Toutefois, je n'entends rien d'autre à ce sujet que des belles paroles dénuées de substance et davantage de promesses de consultation. Rien de solide.

Ajournement

J'ai parlé un peu plus tôt, à la fin de mes commentaires, du projet de loi agricole des États-Unis. Il s'agit en fait d'une loi sur la sécurité agricole qui est présentement à l'étude au Sénat américain. Le président des États-Unis lui-même a affirmé que son pays était prêt à faire ce qu'il fallait pour venir en aide au secteur agricole. Nous savons bien ce que cela signifie.

Le projet de loi comporte certaines dispositions. C'est un programme exhaustif qui comprend des programmes de sécurité du revenu, des plans de conservation des sols, de l'eau et de la faune, des programmes à valeur ajoutée et des programmes d'accès à l'eau potable pour les développements ruraux, ainsi que des subventions à la recherche et au commerce. C'est un programme exhaustif qui assure aux agriculteurs américains un certain niveau de stabilité et de sécurité dans le cadre d'une politique à long terme viable. C'est un programme sur lequel ils peuvent compter. Ils savent que le gouvernement y accordera son appui. Toutefois, ce programme cause encore plus de problèmes à nos propres agriculteurs. Le désavantage concurrentiel auquel nos agriculteurs font face au niveau des subventions accordées par d'autres pays devient de plus en plus marqué.

Pendant sept ans, le gouvernement est passé d'un programme spécial de gestion de crises à un autre, mais de tels programmes supposent une lourde bureaucratie. Le gouvernement doit examiner le modèle américain. Il devrait penser à ce que nos agriculteurs en retireraient. Il devrait donner à nos agriculteurs quelque chose de substantiel, comme loi sur la sécurité agricole dont bénéficient les agriculteurs américains.

Je doute qu'il le fasse, car le ministre a déclaré aujourd'hui au comité qu'il ne comprenait pas bien le programme américain.

●(1830)

M. Geoff Regan: Madame la Présidente, le gouvernement s'intéresse à ce qui se passe aux États-Unis et ailleurs dans le monde en matière de politique agricole. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est toujours à l'affût des faits nouveaux dans ce domaine. Le député a parlé d'un manque de substance. Revoyons ce que j'ai dit il y a quelques minutes.

Le gouvernement parle d'améliorer le programme de gestion de risques. Voilà quelque chose de concret pour les agriculteurs. Nous avons aussi fait mention de programmes de rafraîchissement des connaissances pour aider les agriculteurs à parfaire leurs compétences. C'est important pour les agriculteurs; ils peuvent tirer avantage de ces possibilités qui leur sont offertes. On a parlé d'améliorer la sécurité des aliments et la performance environnementale. C'est une mesure importante et concrète pour les agriculteurs. Nous travaillons avec l'industrie pour améliorer les programmes de sécurité des aliments à la ferme et donner du muscle aux systèmes de sécurité et d'assurance de la qualité tout le long de la chaîne alimentaire.

Il y a un certain nombre de secteurs où le gouvernement tâche d'apporter des changements substantiels à la politique et de prendre des mesures et des engagements qui pourraient faire une différence pour les agriculteurs partout au pays. Je ne partage pas l'avis de mon collègue sur le sujet et j'espère qu'il repensera à ce qu'il a dit.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 6 février 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Jean Carle			
M. LeBlanc.....	8751	M. Chrétien.....	8755
Les sports d'hiver		Mme Lalonde.....	8755
M. Burton.....	8751	M. Chrétien.....	8755
Les jeunes contrevenants		Mme Lalonde.....	8756
M. St-Julien.....	8751	M. Chrétien.....	8756
La première nation Membertou		Partenariat technologique Canada	
M. Eyking.....	8751	Mme McDonough.....	8756
La coopération internationale		M. Rock.....	8756
Mme Jennings.....	8752	Mme McDonough.....	8756
Le jubilé d'or		M. Rock.....	8756
M. Anders.....	8752	Les affaires étrangères	
Marc et Roger Gauthier		M. Strahl.....	8756
M. Bellemare.....	8752	M. Chrétien.....	8756
La Garde côtière		M. Strahl.....	8756
Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis).....	8752	M. Chrétien.....	8757
Les Jeux olympiques d'hiver de 2002		Le programme d'infrastructure	
Mme Scherrer.....	8752	M. Penson.....	8757
Le Princess Patricia's Canadian Light Infantry		M. Martin (LaSalle—Émard).....	8757
M. Goldring.....	8753	M. Penson.....	8757
L'immigration		M. Chrétien.....	8757
M. Fontana.....	8753	Les affaires étrangères	
L'enseignement postsecondaire		M. Bachand (Saint-Jean).....	8757
Mme Davies.....	8753	M. Chrétien.....	8757
Le cinquantième anniversaire		M. Bachand (Saint-Jean).....	8757
M. Guimond.....	8753	M. Chrétien.....	8757
Le jubilé d'or		L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
Mme Sgro.....	8753	M. Solberg.....	8757
Le Gouvernement du Canada		Mme Leung.....	8757
Mme Grey.....	8754	M. Solberg.....	8757
		M. Martin (LaSalle—Émard).....	8758
QUESTIONS ORALES		Les surplus budgétaires	
Le ministre de la Défense nationale		M. Loubier.....	8758
M. Reynolds.....	8754	M. Martin (LaSalle—Émard).....	8758
M. Chrétien.....	8754	M. Loubier.....	8758
M. Reynolds.....	8754	M. Martin (LaSalle—Émard).....	8758
M. Chrétien.....	8754	Les affaires étrangères	
Le programme d'infrastructure		M. Benoit.....	8758
M. Reynolds.....	8754	M. Chrétien.....	8758
M. Martin (LaSalle—Émard).....	8754	M. Benoit.....	8758
M. Jaffer.....	8755	M. Chrétien.....	8758
M. Chrétien.....	8755	La pauvreté	
M. Jaffer.....	8755	M. Assadourian.....	8758
M. Chrétien.....	8755	M. Martin (LaSalle—Émard).....	8758
Les affaires étrangères		La santé	
M. Duceppe.....	8755	Mme Wasylcyia-Leis.....	8759
M. Chrétien.....	8755	Mme McLellan.....	8759
M. Duceppe.....	8755	Les forces armées	
		M. Stoffer.....	8759
		M. Eggleton.....	8759
		Le ministre de la Défense nationale	
		M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	8759
		M. Chrétien.....	8759

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	8759
M. Chrétien	8759
L'Agence canadienne des douanes et du revenu	
M. Thompson (Wild Rose)	8760
Mme Leung	8760
M. Thompson (Wild Rose)	8760
Mme Leung	8760
Les infrastructures	
Mme Girard-Bujold	8760
M. Manley	8760
Mme Girard-Bujold	8760
M. Manley	8760
La Santé	
M. Merrifield	8760
Mme McLellan	8760
M. Merrifield	8760
Mme McLellan	8760
L'amiante chrysotile	
M. Binet	8761
M. Boudria	8761
Le Zimbabwe	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8761
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	8761
Les enlèvements d'enfants	
M. Bigras	8761
M. MacAulay	8761
Les pêches	
M. Pankiw	8761
M. Grewal	8761
L'agriculture	
M. Calder	8761
M. Goodale	8762
Les affaires étrangères	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8762
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	8762
La monarchie	
M. Bergeron	8762
M. Chrétien	8762
Les affaires étrangères	
M. Robinson	8762
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	8762
Privilège	
La période des questions orales	
M. Duceppe	8762
M. Goodale	8763
M. Blaikie	8763
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. White (Langley—Abbotsford)	8763
M. Goodale	8763
M. Blaikie	8763
M. Gauthier	8763

AFFAIRES COURANTES

Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada	
Mme McLellan	8763
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	8763
Le cinquantième anniversaire	
M. Goodale	8763
M. Kenney	8764
M. Gauthier	8764
M. Blaikie	8764
M. MacKay	8764
Les comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
M. Scott	8765
Pétitions	
Postes Canada	
M. Solberg	8765
La dette de pays étrangers	
M. Sorenson	8765
La pornographie	
Mme Augustine	8765
Les personnes handicapées	
Mme Augustine	8765
La recherche médicale	
M. Johnston	8765
L'âge requis pour consentir à des relations sexuelles	
M. Johnston	8766
Les organismes génétiquement modifiés	
M. Plamondon	8766
Questions incrites au <i>Feuilleton</i>	
M. Regan	8766
Demandes de documents	
M. Regan	8766
Question de privilège	
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
M. Goodale	8766

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2001	
Projet de loi C-49. Deuxième lecture	8766
M. McCallum (Markham)	8766
M. Solberg	8769
M. Loubier	8773
M. Nystrom	8777
M. Stoffer	8780
M. Thompson (Wild Rose)	8781
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	8781
M. Brison	8782

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel	
M. Harb	8784
Projet de loi C-408. Deuxième lecture	8784
Mme Skelton	8784
M. Roy	8785
Mme Meredith	8786

Mme Davies.....	8786
Mme Redman.....	8786
M. Epp.....	8787
M. Harb.....	8788

MOTION D'AJOURNEMENT

L'agriculture	
M. Pankiw.....	8788
M. Regan.....	8789

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**